

APPENDICE

PIECE N° 1

Arrest criminel rendu en la chambre ardente du Parlement de Rouen le jedy septieme jour de VIIbre l'an quinze cent quatre vingt-et-ung sur les requestes des gens du Roy, nostre syre, contre noble homme Jean de Garet, bastard d'Escarmaing, seigneur de Sainte-Catherine, gentilhomme flamaing cy-devant capitaine, d'une compagnie franche de gens d'armes Brabançons, brigadier aux gardes et gens d'armes de Mgr François de Valois, duc d'Alenson, - noble homme Jean de Garet de Sainte Catherine, escuyer, sieur de Gazermont et Montmirel, forestier et verdier des hayes et forêts d'Arche et de la paroisse d'Auffay-en-Caux, - et noble personne Pierre de Garet, prieur de Sainte-Catherine ci-devant prebtre de la S. Religion Catholique Apostolique et Romaine et prieur du Prieuré d'Auffay, Jacob, bastard de Bourbel, - Issachard de Saint-Gilles, - Salomon Blanchard, seigneur de la Servanière, - Jean Vauquelin, sieur de la Vauquelinrière, ministre hughenot au presche de Luneray, - Jean de Rabinay, chevalier, dict le prédicant, - Moysse de Sauling, seigneur du Mesnil, Saulniz, Jean de Kerment, sieur du Clos-Jacques, - Daniel de Cosnac, - David d'Affagaird, - Samuel sire d'Heugleville et Malmains, - Jonathan Dyel, sgr de St-Ygny, - Abraham du Puys, seigneur de Sandouville, - Michaël Dionis sieur de la Bouverie, Isaac de Sct Philibert, seigr de Fauville, - Jean de Port-Mort, seigneur de la Prevostière, Odet de Varvannes, seigneur de Hayons, tous gentilzhommes hughenotz, contumax et défaillans à la barre de justice, accusés et convaincus les IIIs sus-nommés du nom Garet de Ste Catherine, de faulx, malversations, forfaitures, coups, blessures, tentatives de meurtres et homicides sur les gens d'esglise, pillages et incendies des biens ecclésiastiques, enlèvements et soustractions des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse et bourg d'Auffay, de profanation de lieux saints, violation et sacrilège, vol à main armée de jour et de nuit dans les églises d'Auffay, Tostes, Heugleville, Varvannes, Torcy-le-Grand, Bartremont et Saint-Germain d'Estables, violation de sépulture, exhumation de cadavres dans le cimetière du Clos-Jacques à Auffay, exhumation de corps saints et bris d'images et simulacres dans la chapelle Saint-Claude et St-Quentin du dict lieu et aussi tous IIIs convaincus de lèze majesté divine et d'adhérence aux doctrines de la Relligion Prétendue Réformée et en particulier Garet de Sainte Catherine, capitaine des Romains, d'avoir le mardi de la septmaine de Pasques d'y celle année, virons l'heure de vespres, dans la noëf de l'église Nostre-Dame d'Auffay commis un homicide volontaire avec violence et coupz d'armes sur la personne de maistre Nicolas Le Duc, prebtre vicaire d'iceluy lyeu et le vendredy de la même septmaine d'avoir empesché l'office dans la paroisse de Saint-Aubin-le-Cauf prez Arches, en bactant violentant les prebstres et genz de l'église et ce en ayde et assistance du sieur de Varvannes et du seigneur de Cosnac.

Garet de Garetmont, verdier d'Arches, de tentative de meurtre et homicide sur les prebstres et diacres de l'église d'Heugleville et ce, pendant l'office divin et célébration des saints, mystères et de dévastation et pillage de l'église de Tourville et ce en l'ayde et assistance de Jean de Vauquelin et Daniel d'Affagaird. - Pierre de Garet prebtre prieur de Sainte-Catherine; conjointement avec Run=binay dict le prédicant et le sieur de la Bouverie, d'incendie du prieuré d'Auffay et de ses dépendances et de vol et de rapt à main armée pendant la nuit des vases sacrez, croix et ornements de l'église de Nostre-Dame du dict lieu d'Auffay, quy puiz n'ont pu estre recouvez au grand dommage d'ycelle paroisse; ont esté condamnés, savoir :

Jean GARET de Sainte Catherine à estre écartelé en la ville de Rouen, au carrefour de la Croix-de-Pierre après avoir, en préalable fait amende honorable en la forme voulue en chemise et la corde au col souz le porche de Nostre Dame-de-la-Ronde, en présence de l'official et des gens d'église à ce convoquez et, pour le profit, veu sa contumax, a estre bruslé en effigie sur un échafaud par les officiers des sentences criminelles, lecture faite de l'arrest à haulte voix par le greffier, du crime au dict lieu de la Croix-de-Pierre; Jean GARET, sieur de Garetmont et Montmyrel, au banissement à perpétuité de toute l'estendue du royaume de France et se il se représentait à estre roué vif en la ville de Rouen au dict carrefour de la Croix-de-Pierre par les officiers de justice.

Pierre Garet, prieur de Sainte-Catherine, à la prison et réclusion perpétuelle après avoir esté en préalable diffamé et dégradé en lieu public, veu sa qualité d'église etc.

Leurs biens et héritages déclarez confisqués et acquis au Thrésor du roy nostre syre, eux et leurs hoirs déclarez infames et hérétiques, relaps et bastards, incapables de posséder aucunes charges et déchuz à perpétuité des tiltres, privilèges et prérogatives de l'estat noble, - ordonnant que l'arrest sera leu et publié pendant IIII dimanches consécutifs aux prosnes des églises de tout le diocèse de Rouen et affiché en lieu apparent dans les

églises des doyennés de Longueville, Neufchastel, Envermeu, Foucarmont et Eu, portant injonction à tous baillifs, seneschaulx lieutenants du criminel, gens d'armes et archers de la conétablie de France de les appréhender et saisir en tous lieux où ils se représenteront pour ensuite estre conduitz es prisons du roy notree syre, et délivrez es mains de justice.

Donné en la chambre ardente du Parlement de Normandie pour lors séante à Rouen les jour, mois et an que dessus est dict.

En marge est écrit : le dict arrest n'a esté executé ainz a esté biffé et raturé lors de la paix du royaume et rentrée du roy Henry IIIe en l'année 1594.

PIECE N° 2

Liste de la noblesse protestante du Pays de Caux aux environs de 1610

(Cette liste est loin d'être complète, car nous avons écarté beaucoup de gentilshommes certainement cauchois, faute d'avoir pu établir le lieu exact de leur résidence).

Michel LE PEIGNÉ, écuyer, Sieur de Grosmenil près de Bosc-le-Hard.
François de CIVILLE, sieur de Mont-Roty, paroisse de Fresquienne.
Nicolas de la BUSSIERE, près de Fécamp.
Jacques de la BUSSIERE, à Fécamp.
Nicolas de ROESSE, écuyer, sieur de Beuzevillette, paroisse de Beuzevillette.
Jean de VIVEFOY, écuyer, Sieur de la Thuilerie, à Gerville.
Pierre DALENÇON (qui fut président de l'élection de Montivilliers) à Montivilliers.
Jean EUDES, écuyer, sieur de Nipiville, à Harfleur.
Jacques MOYNET, sieur de Tencourt.
Alphonse de CIVILLE, sieur d'Anglesqueville, à Anglesqueville-sur-Sâne.
Jean VIGER, sieur de Maréfosse, paroisse de la Remuée.
Nicolas de GRAINDOR, écuyer, sieur de l'Isle, à Touffreville-la-Cable.
Jean de LARRAY, écuyer, avocat au bailliage de Caux, à Montivilliers.
Jean de GOSSELIN, chevalier, seigneur de Martigny Compainville, baron de Caulle.
Charles DUPUIS, chevalier, seigneur de Sandouville, à Sandouville.
Tristant de BRACHON, chevalier, seigneur de Bévilliers, à Sénitot, paroisse de Gonfreville l'Orcher.
Nicolas BRIERE, écuyer (ressortissant à l'église de Criquetot).
Samuel PUCHOT, chevalier, seigneur de Betreville, à Bertreville-St-Ouen.
Christophe de HERIS, écuyer, sieur de Coqueréaumont, à Biville-en-Caux.
Jean DUMONT, écuyer, sieur de Bostaquet, à la Fontelaye.
de TEUVILLE, écuyer, seigneur de Maupertuis, à Gerville.
LE VANIER d'HOUGERVILLE, écuyer, sieur de Colleville, paroisse de ce nom.
DE LA VOULTE, écuyer, à Criquetot.
DE TOCQUEVILLE, sieur du Mesnil-Vasté, à Gonneville.
Charles MIFFAUT, écuyer, sieur de Guiberville (y demeurant).
Jean CHAUVIN, écuyer, sieur de la Neuville.
PUCHOT, écuyer, sieur de Gerponville, à Gerponville.
Robert OURSEL, sieur de la Volière (dans l'élection de Montivilliers).
Jacques de CREUY, sieur d'Yberville, paroisse du Thil-Manneville.
Jean de BAUQUEMARE, à Varengeville-sur-Mer.
Isaac de la HAYE, sieur de la Moissonnière, paroisse de Lintot.
Jean de CAUQUIGNY, commune de Gerville.
Charles MARTEL, sieur de Rames, paroisse de Loiselères (aujourd'hui Gommerville).

PIECE N°3

EGLISES DU PAYS DE CAUX
avant la Révocation

*avec les dates de leur fondation et de leur destruction
et la liste des pasteurs qui les desservirent.*

LUNERAY

En 1560, fut dressée l'église de Luneray (Th. de Bèze).

Elle existait avant, car elle est citée au Synode national de 1559. - En 1563, le culte était célébré au village de Pitié, chez le Sr d'Avremesnil, et en 1579 à St-Pierre-le-Vieux, chez les dames de Lanquetot.

Le temple, qui fut condamné à être démoli par arrêt du 17 mai 1681, avait été construit en 1620.

Pasteurs :

1560 et années suivantes : pas de desservants fixes, mais des itinérants.

1572 - ? - Cardin Mignot

1581 - 1583 - Guillaume de Feugueray

1585 - ? - Noël Regnet

1585 - 1598 - Samuel Vatables (avec une interruption, car en novembre 1589 il était réfugié à la Rye).

1598 - 1603 - ?

1603 - 1609 - Antoine GUEROULT

1609 - 1620 - ?

1620 - 1660 - Isaac de la Balle

1660 - 1668 - David Hébert

1668 - 1675 - Simon Devaux

1675 - 1685 - Jacques de Larrey

1685 - Abraham Signard

Bacqueville

Cette église n'est pas citée avant 1581, mais il y eut un culte chez le Sr de Bacqueville avant 1560.

Lieu de culte détruit par arrêt du ?

Pasteurs :

1581 - 1583 - Guillaume de Feugueray

1585 - ? - Noël Regnet

1585 - 1598 - Vatables (avec une interruption, car en novembre 1589, il était réfugié à la Rye)

1598 - 1603 ?

1603 - 1609 - Antoine Gueroult

1609 - 1620 - Isaac de la Balle

1620 - 1668 - David Hebert

1668 - 1675 - Simon Devaux

1675 - 1685 - Jacques de Larrey

1685 - Abraham Signard

Comme on le voit, c'est, à partir de 1581, la même liste que pour Luneray.

Lindebeuf

Un prêche existait à Lindebeuf en 1590 et Antoine Gueroult nous est donné comme en ayant été le ministre. Sous le régime de l'Edit de Nantes, Lindebeuf était un exercice personnel de fief. - Temple construit en 1603, démoli par arrêt du 23 avril 1665. Le culte y était célébré par les pasteurs de Luneray-Bacqueville.

Longueville

De 1572 à 1580 et peut être quelques années après il y eut une église à Longueville. Comme pasteur l'ayant desservie, Guillaume de Feugueray seul est cité.

Pavilly

Un prêche existait en 1565 chez la dame d'Esneval à Pavilly, et Guillaume de Feugueray le desservait. Les protestants de Rouen s'y rendaient en foule.

Autretot

En 1567, le culte est célébré à Autretot, et il dut l'y être au moins jusqu'en 1585 car nous y voyons comme pasteur à ces dates extrêmes, Guillaume Coquin (1567) et Noël Regnet (1585).

Sous l'Édit de Nantes, un prêche y existait. Ce furent, ensemble ou tour à tour, les pasteurs de Luneray-Bacqueville-Lindebeuf et de Lintot-Moncriquet qui le desservirent.

Démoli par arrêt du ?

Bolbec

Bolbec n'eut pas d'église dans son sein jusqu'à l'avènement de la liberté religieuse.

C'est au Moncriquet (fief de Frémontier, paroisse de St Jean-de-la-Neuille) et à Lintot que des prêches existèrent pour les protestants de Bolbec et des environs.

Moncriquet

En 1581, l'église était organisée et avait des anciens. Ses premiers pasteurs connus sont : de Vallandry jusqu'en 1585, et Claude Charrier dit La Touche. Nous y voyons ensuite, en 1591 et 1601, Durdès dit Despoir.

Frémontier était un exercice de fief bâti sur un terrain faisant partie des donations de la reine Mathilde à l'abbaye du Valasse. Aussi fut-il des premiers atteints.

Démoli à la suite de l'arrêt du ... 1659.

Pasteurs sous l'édit de Nantes

1603 - 1620 - Christophe de Héris, dit de Coqueréaumont ¹.

1612 - ? - Le Genevoys

1620 - 1644 - Jacques de Larrey

1620 - 1637 - Jean de la Motte

1627 - 1651 - Daniel Gilles

Lintot

En 1578, le culte était célébré à Lintot par M. de Vallandry. A la suite et sous l'édit de Nantes, il le fut pas des pasteurs du Moncriquet, suivant un tour de service arrêté par le Consistoire.

Après la fermeture du prêche de Moncriquet, l'église de Lintot, démolie à la suite de l'arrêt du 10 mars 1681, fut desservie par :

1660 - 1682 - Ephraïm de Rallemont, sr de la Voulte

1669 - 1682 - Pégorier, Delaporte et Simon Felles.

Caudebec-en-Caux

Caudebec-en-Caux avait une église en 1562 (Th. de Bèze) et même en 1559. Sous l'Édit de Nantes, les réformés de Caudebec se rendaient à Lintot.

Lillebonne

Lillebonne avait une église en 1562. Th. de Bèze en parle, mais pour dire qu'elle fut dissipée cette année-là. Sous l'Édit de Nantes, les réformés de Lillebonne se rendaient, comme ceux de Caudebec, au prêche de Lintot.

Fécamp

Il y eut une église à Fécamp dès 1562.

En 1581, l'église de Fécamp était recueillie à Ganzeville.

De 1578 à 1581, elle eut pour pasteurs Vallandry et de la Touche.

¹ En 1601, il habitait Berville-en-Caux. Ceci nous est révélé par l'acte de baptême de sa fille du 28 mars, inscrit sur les registres de Quevilly.

Sous l'Edit de Nantes elle eut deux lieux de culte : Maupertuis et Ougerville.

Maupertuis

(Paroisse de Géréville, aujourd'hui Gerville)

Eglise de fief dès 1596, maintenue sous l'Edit de Nantes. Temple condamné par arrêt du 10 mars 1681.

Pasteurs :

1596 - ? - Robert Lazare
1600 - 1617 - Abdias de Montdenis
1603 - ? - Dumont
1606 - ? - Lunerolles
1626 - 1664 - Daniel Guélode
1653 - 1664 - David Blanchard, sieur de la Servanière
1658 - 1660 - Josué Bonhomme
1674 - 1681 - Abraham Faucon
1675 - ? - Jacques de Larrey
1675 - 1685 - Daniel Hervieu de la Servanière

Ougerville

(Paroisse de Colleville)

Temple construit en 1629, condamné par arrêt du 10 mars 1681.
Jusqu'en 1675, le culte y fut célébré par les pasteurs de Maupertuis.

Pasteurs à partir de 1675

1675 - 1681 - Daniel Boursault
1675 - 1684 - Daniel Hervieu de la Servanière

Cany

Cany est cité comme ayant une église en 1562 et 1564.

Harfleur

Th. de Bèze dit que l'église d'Harfleur fut fondée en 1558, mais nous ne la voyons citée par ailleurs qu'en 1572. Elle était alors desservie par Claude Charrier dit La Touche. La famille de brachon, qui habitait Sénitot, paroisse de Gonfreville l'Orcher près d'Harfleur, ayant embrassé la Réforme établit un prêche dans son manoir qui servit aux protestants d'Harfleur et de Montivilliers sous l'Edit de Nantes. Ce prêche fut démoli en vertu d'un arrêt du 30 juin 1681.

Pasteurs :

1596 - 1603 - Pierre de la Motte-Muids
1604 - ? - Elie Boucherot
1604 - ? - Jean Dubois
1634 - ? - Jean de la Motte
1652 - 1676 - Henri Bespier
1658 - 1660 - Josué Bonhomme
1660 - ? - Henri Latané
1669 - 1685 - Jean Tannay
1682 - ? - César Pégorier
1684 - 1685 - De la Motte-Muids

Turretot

De 1578 à 1585 l'église du Havre se recueillit à Turretot. Elle y eut pour pasteurs, Pierre Charrier dit La Touche et Vallandry.

Montivilliers

Montivilliers est cité comme ayant une église en 1555; elle fut dissipée en même temps que celles de Lillebonne et de Caudebec.

Criquetot-l'Esneval

Eglise fondée en 1596 et démolie à la suite de l'arrêt du 13 août 1683.

Pasteurs :

1596 - ? - Pierre de la Motte-Muids
1604 - ? - Elie Boucherot
1604 - ? - Jean Duboys
1653 - 1664 - David Blanchard, sieur de la Servanière
1658 - ? - Josué Bonhomme
1663 - 1685 - Jean Taunay
Les pasteurs de Sénitot remplissaient les intérim.

Grosmesnil, paroisse de Cottévrard (près de Bosc-le-Hard)

Eut un exercice de fief de 1681 à 1685. Paul Cardel en fut l'unique pasteur.

Le Caule (Caule-Ste-Beuve) (près de Blangy)

Avait une église de fief en 1675 et Lepage en était le pasteur.

Boissai-sur-Eaune (hameau de Londinières)

Avait un prêche en 1572 chez M. de Boissai, et Duval en était le pasteur. - Sous l'Edit de Nantes, exercice de fief.

Pasteurs :

1646 - ? - Jean de Focquemerges
1653 - ? - Moïse Cartault
1657 - ? - Pierre Laignel
1685 - ? - Camin

Les lieux de ces trois églises de fief ne sont pas situés dans le pays de Caux; mais comme ils en sont voisins et que l'histoire de leurs églises ne sera vraisemblablement jamais écrite, nous avons cru devoir mentionner celles-ci dans notre liste.

NOTA - Nous ne pouvons indiquer les millésimes exacts du commencement et de la fin du ministère de la plupart des pasteurs nommés, parce que tous les registres des églises n'existent plus. Les années extrêmes que nous citons sont celles où les pasteurs paraissent pour la première et la dernière fois dans les documents où nous avons puisé. Les noms des pasteurs accompagnés d'un seul millésime ne paraissent que cette année-là.

L'EGLISE SOUS LA CROIX

*Liste des pasteurs, proposants et laïques
qui tinrent des réunions, prêchèrent et évangélisèrent dans
le pays de Caux
depuis la Révocation jusqu'à l'Edit de tolérance*

1686 - 1693 - Israël Lecourt, évangéliste
1695 - ? - Claude Brousson, ministre
1595 - 1698 - Jacques Morel, d'Ecuquetot, évangéliste
1698 - ? - Jean Boivin, de St Nicolas-de-la-Taille, évangéliste
1712 - ? - D. Bertin, évangéliste
1712 - ? - De la Montagne, évangéliste
1718 - ? - Jean Gueroult, des environs de Bolbec, évangéliste
1719 - ? - Doré, évangéliste
1726 - ? - De la Forge, proposant
? - ? - Chapelle, proposant
, - ? - De la Tibourée, proposant
1732 - ? - Dujardin, de Caen, évangéliste
1732 - 1742 - André Migault dit Preneuf, proposant
1742 - 1743 - Viala, pasteur
1743 - ? - Loyre dit Olivier, proposant
1743 - 1750 - Morin dit l'Epine, évangéliste
1744 - 1748 - André Migault dit Preneuf, devenu ministre
1748 - ? - Godefroy, évangéliste
1748 - ? - Pertuson, évangéliste
1749 - 1754 - Gautier, ministre
1749 - ? - Levrier, ministre
1754 - 1763 - La Blaquièrre dit Duthil (Campredon), ministre
1755 - 1763 - Alexandre Ranc, ministre
1763 - ? - Michel François, ministre
1763 - 1785 - François Mordant dit Duclos, ministre
1785 - J-B Paumier

PIECE N° 4

*Liste de la NOBLESSE PROTESTANTE du Pays de Caux
vers 1670*

Jean de BRACHON, seigneur de Béwilliers, à Gonfreville-l'Orcher
Jacques LEVASSEUR, écuyer, sieur d'Antiville, à Bréauté
Mathieu DALLEŃON, sieur de Mirville, à Montivilliers
Jean OURSEL, sieur de la Volière, à Harfleur
Almin de la MAZURE, écuyer, sieur du Parc, à Angerville-l'Orcher
Jean LE POIGNEUR, chevalier, seigneur des Grands Champs, à Gommerville
Ch. de BURES, écuyer, sieur de Bétencourt, à Gommerville
Charles POUYER, sieur de Drumare, à St Vigor d'Imonville
Josias de la Haye, écuyer, sieur du Mont, à Saint Léonard
Antoine de CANOUVILLE, à Bolleville
Pierre de CIVILLE, écuyer, sieur du Quesné, à Fresquienne
Jean de BRIHON, écuyer, sieur de Noblemare, à Fécamp
Antoine de BRIHON, à Gravenchon
Pierre de BRIHON, à Gravenchon
Louis CANIVET, sieur de Colleville, à Colleville
François de CIVILLE, chevalier, seigneur de Rames, à Loiselières (aujourd'hui commune de Gommerville)
Isaac LEFEBVRE, écuyer, sieur de Malleville, à Fécamp
Isaac de LARREY, écuyer, à Montivilliers
Samuel de la Mazure, écuyer, sieur du Parc-d'Anxtot, aux Trois-Pierres
Louis de SELLES, écuyer, sieur de Lestanville

Pierre de LARREY, écuyer, sieur de Brunbosc, à Gueures
Jean d'ALENÇON, écuyer, sieur des Mottes, à Montivilliers
Michel NEL, écuyer, sieur d'Estrimont, à Lestanville
Isaac DUMONT, sieur de Bostaquet, à la Fontelaye
Michel de GOUTISMENIL, écuyer, sieur de Mélamare
GOUEL, écuyer, sieur de Bellefosse, à Allouville
Isaac CHEF D'HOSTEL, sieur d'Amontot, à St Romain
GRAINDOR, écuyer, sieur de Frémontier, à St Jean de la Neuville
DE LA HAYE, écuyer, sieur de Lintot
ISNEL, chevalier-seigneur de St Gilles de Cretot
Pierre BIGOT, écuyer, sieur de Bolleville
PUCHOT, écuyer, sieur de Gauderville, à Turretot
DU PUY, écuyer, sieur de Guimesnil, Sandouville etc
DE ROESSE, écuyer, sieur de Feugueray, à Beuzevillette
SORET, sieur de Pisdane, à Bolleville
Adam de la BAZOCHE, seigneur-baron d'Heugueville
Isaac CHAUVIN de la NEUVILLE, à Varengueville-sur-Mer
LE VANNIER, écuyer, sieur d'Ougerville, à Gerville
Jean EUDES, sieur de Nipiville, à Harfleur
Isaac EUDES, sieur de Bruncourt, à Harfleur
Pierre MIFFAUT, écuyer, sieur de Rocquigny, à Lintot
Claude MIFFAUT, chevalier-seigneur de Rainfreville, au château d'Augerville, près de Bosc-le-Hard
Trisatan de BRILLY, écuyer, à St-Jean-de-Folleville
DE RICQ, écuyer, seigneur de St-Aubin-de-Cretot
Ephraïm de RALLEMONT, sieur de la Voulte, à la Trinité-du-Mont
Jean de CROIXMARE, à Ecretteville-en-Caux
Salomon de CROIXMARE, à Ecretteville-en-Caux
Abraham LE POIGNEUR, écuyer, sieur du Mouchel, à Gonnevill

PIECE N° 5

Factum pour Mre Antoine GAULDE, *prestre docteur de la maison et société de Sorbonne, grand archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Rouen, syndic du clergé de la province de Normandie, demandeur,*

CONTRE

les Ministres, Anciens et autres de la R.P.R., deffendeurs des temples et exercices publics de la dite religion faits dans les temples d'Hougevill, Maupertuis, Bacqueville, Luneray, Lintot, Criquetot, Sénitot, Boscroger, et de Quilbeuf.

Sur la poursuite faite par le demandeur devant MM. les commissaires députés par S.M. pour l'exécution de l'Edit de Nantes en la province de Normandie, dans la généralité de Rouen, les deffendeurs ayant produit les titres et pièces en vertu desquels ils prétendoient deffendre les temples et exercices publics de leur religion dans les lieux cy-dessus, les dits sieurs commissaires se sont partagez, l'un étant d'avis que les dits temples devoient être démolis et l'exercice public de leur religion interdit aux dits lieux; et l'autre que tous les dits temples et exercices publics doivent être maintenus et continuez. Le dit partage a été remis au greffe du conseil avec les titres et pièces sur lesquelles il est intervenu et depuis distribué à M. Boucherot, conseiller d'état pour être jugés à son rapport.

Auparavant que d'entrer dans la discussion particulière des temples contestez, il sera bon de remarquer que les sept premiers temples cy-dessus denommez se trouvent tous dans le bailliage de Caux, en outre les deux temples de bailliage, deux autres temples démolis et plusieurs exercices particuliers de la dite religion qui se font chez les gentilshommes au droit de leurs fiefs. Quoyqu'il soit l'un des plus petits bailliages de Normandie et que devant l'édit de Nantes l'amiral de Villars, l'un des grands ennemis de la d. religion en fut le gouverneur.

Tellement que si la prétention des deffendeurs avoit lieu il faudrait dire que l'amiral de Villars, ennemi déclaré de la d. religion aurait souffert dans une partie de son gouvernement, neuf ou dix exercices publics d'icelle avant l'Edit de Nantes, contre et au préjudice des édits précédents, qui ne permettoient qu'un exercice public dans chaque bailliage en outre ceux qui se faisoient chez les gentilshommes au droit de leurs fiefs.

Ceux qui savent l'histoire et qui ont connu l'esprit et la manière d'agir du dit sieur de Villars ne se persuaderont jamais de cela de luy. Aussi verra-t-on dans la suite que tous les dits temples que les deffendeurs réclament comme temples de saisie et de possession en vertu de l'article 9 de l'Edit de Nantes ont été bâtis longtemps après le dit édit dans les paroisses où les gentilshommes faisoient auparavant l'exercice particulier de la d. religion dans leurs maisons en vertu des art. 5 et 6 de l'édit de 1577 et des 7 et 8 de l'Edit de Nantes.

En sorte qu'au temps de l'Edit de Nantes, ce n'étoient que des exercices particuliers qui se faisoient chez les gentilshommes au droit de leurs fiefs que les deffendeurs ont depuis édifiez en des exercices réels et publics, par le moyen des temples qu'ils ont fait bâtir sur des héritages qui leur ont été donnez dépendant des fefs des d. gentilshommes.

Les deffendeurs n'osent pas dire qu'ils eussent droit de faire ce changement parce qu'il n'y a jamais eu d'édit ni déclaration du roy qui leur ait donné cette liberté. Ils se retranchent à soutenir opiniâtement qu'ils possèdent les dits temples aux termes du d. art. 9 de l'Edit de Nantes quoy qu'ils n'en fassent aucune preuve, et que les pièces qu'ils ont produites justifient le contraire.

Suit un long passage que nous résumons : lart. 9 requiert trois conditions : 1° exercice public établi avant 1596-1597; 2° culte y célébré plusieurs fois ces mêmes années; 3° et que ce culte y eût été célébré publiquement.

Les défendeurs ne peuvent prouver l'exercice public avant 1596-1597, mais ils justifient qu'ils existaient ces mêmes années et déclarent cela suffisant, à quoi le factum répond que ces exercices n'étaient pas fixes, mais déambulants et par conséquent ne répondent pas à la condition première que résume le mot *établi*. Pour l'auteur du factum, les exercices se faisaient tantôt à une place, tantôt à une autre, mais aucuns dans les paroisses des temples contestés. Reprenons la citation textuelle :

On fera voir par les propres pièces que les deffendeurs ont remises pour chacun des dits temples, en particulier que celui de

Maupertuis

fut bâti en 1624 sur un héritage donné à cet effet par le Sr de Teuville; celui d'

Hougerville

en 1629 sur un autre héritage donné par le St d'Hougerville; celui de

Lintot

au lieu et place d'une grange qui leur coûtoit 200 livres, qu'ils avoient fait porter sur une pièce de terre que le Sr de Lintot leur avait donné en 1623; celui de

Criquetot

en 1608 sur deux vergées de terre que le Sr de la Voute leur donna proche sa maison avec un droit de chemin pour y aller; celui de

Sénitot

en 1630 sur 28 perches de terre que le sieur de Bévilliers leur avait données dès l'année 1608.

On ne peut dire au certain en quelles années furent bâtis ceux de

Bacqueville
et de Luneray

parce que les deffendeurs n'ont point produit de registres de Consistoire, mais il est certain et justifié par leurs pièces que l'un et l'autre des dits temples ont été bâtis longtemps après l'Edit de Nantes, sur des héritages particuliers où il n'y avoit jamais eu d'exercice de la dite religion.

L'auteur poursuit en inférant de cela que ces temples doivent être démolis et que les défendeurs sont mal venus à dire que l'art. 6 permet de bâtir des lieux pour l'exercice de leur religion dans les villes et places où cela leur est accordé, attendu que ce ne peut s'entendre que pour les exercices publics de bailliage et sur désignation de l'emplacement par les officiers du roi. Il y a donc eu entreprises de leur part contre les édits et déclarations royales et contre l'église catholique. Les pièces qu'ils produisent ne prouvent nullement qu'il existât un exercice public aux lieux des temples contestés pendant les années 1596-1597, mais seulement qu'il y avait eu quelques exercices particuliers chez les gentilshommes des paroisses où l'on a édifié des temples depuis. Leurs pièces sont

de trois sortes : d'abord un acte des commissaires qui furent envoyés en Normandie pour l'exécution de l'Edit en 1600, acte qui leur fut délivré en commun, non seulement pour les exercices contestés, mais aussi pour deux autres dénommés

Moncriquet
et Lindebeuf

lesquels ont été depuis interdits par deux arrêts donnés en 1639 et 1663. Par cet acte « les deffendeurs sont permis de continuer l'exercice de leur religion en tous les dits lieux comme ils faisoient auparavant, sans préjudice de ceux qui pourroient y avoir intérêt à l'avenir ».

En suite des extraits de synodes et colloques qui prouvent que les ministres des églises contestées avaient été appelés à ces assemblées ecclésiastiques.

Enfin, des registres de baptêmes, de mariages et de consistoires.

Relativement à l'acte des commissaires de 1600, le factum dit qu'il n'est d'aucune considération parce qu'il permet aux défendeurs de continuer les exercices antérieurs dans la manière où ils se faisaient, ce dont ils s'étaient écartés, ainsi qu'on l'avait reconnu en condamnant les temples de Moncriquet et de Lindebeuf.

Pour ce qui est des extraits de synodes et colloques il dit qu'ils ne prouvent rien puisque les ministres des exercices particuliers et personnels sont aussi appelés aux Synodes et colloques. - Même réponse en ce qui concerne les baptêmes et mariages et consistoires puisqu'ils se font aussi dans les exercices particuliers.

Le factum aborde ensuite l'examen en détail des mêmes pièces pour chacun des exercices contestés, et en veut tirer la preuve que ces exercices étaient personnels.

Pour les temples de Maupertuis et d'Hougerville « les deffendeurs ont remis quatre extraits de synodes et colloques et deux registres de baptêmes, de mariages et de consistoires, quatre extraits de synodes et colloques.

« Comme les d. extraits de synodes et de colloques ne parlent en aucune manière des dits exercices de Maupertuis et d'Hougerville on n'y répondra rien.

Au regard des deux registres de baptêmes et de mariages et de consistoires ils prouvent évidemment trois choses : « 1° que le dit exercice de Maupertuis n'a commencé que sur la fin de 1597 et celui d'Hougerville sur la fin de 1596. 2° que l'un et l'autre des d. exercices n'étaient que des exercices personnels de fief dans leurs commencements; 3° qu'ils ont été changés en des exercices réels et publics, savoir : celui de Maupertuis en 1624, que le temple du dit lieu fut bâti sur un héritage qui lui fut donné par le Sr de Teuville, et celui d'Hougerville, en 1629, par un autre héritage par le Sr d'Hougerville ».

Le factum entre ensuite dans des arguties indignes telles que faire état de ce que le 1er mariage enregistré est du 21 décembre 1597 et le premier baptême du 3 septembre même année pour Hougerville, et le 1er baptême pour Maupertuis du 25 août 1596 pour dire que le culte n'était pas célébré dans ces lieux ces mêmes années; puis, pour prouver que les exercices étaient des exercices personnels citer le titre même des registres : *Registres des Baptêmes des enfants qui ont été baptisez en l'église de Fécamp, recueillie des fiefs d'Hougerville et de Maupertuis.*

« le registre du Consistoire enseigne le temps que les d. exercices ont été changés en exercices réels et publics.

« sur la fin de la 15e page du d. registre il se trouve un art. qui porte : que le lundi 10 février 1625 M. de Teuville (qui était pour lors seigneur de Maupertuis) ayant donné à cette église une place pour bâtir un temple, on a cessé de prescher dans sa court le 25 novembre 1624, et l'on a commencé à prescher dans le temple bâti dans la d. place le 8 décembre 1624.

« le dernier art. de la page 176 du registre 1, marque aussi le temps du même changement de celui d'Hougerville, il porte que le 23 décembre 1629, *compte a été rendu par M. le controlleur des deniers employez à la construction du temple d'Hougerville* ».

Le factum infère de cela que la preuve est faite du changement des exercices personnels en des exercices publics pour Maupertuis et Hougerville et dit que les temples de

Bacqueville
et de Luneray

ne peuvent éviter un pareil jugement, d'autant plus que leur condamnation est préjugée par l'arrêt du 23 avril 1665 condamnant le temple de Lindebeuf à être démoli et interdisant l'exercice de la religion dans ce lieu, puisque les défendeurs ne présentent, pour les défendre, que les pièces sur lesquelles l'arrêt du 23 avril 1665 est intervenu. En effet, continue-t-il, le registre des baptêmes et mariages produit servait à la fois pour Lindebeuf, Bacqueville et Luneray ; l'acte des commissaires de 1600 parle de Bacqueville et de Luneray dans les mêmes termes que de Lindebeuf, et toutes les pièces produites indiquent qu'il n'y avait qu'un ministre pour les trois exercices, et aucun registre de consistoire n'est présenté d'où il conclut qu'ils ne formaient même pas un consistoire à eux trois. Il va même jusqu'à affirmer que le registre des baptêmes et mariages est un livre refait en 1622 dans lequel on n'a fait entrer que ce qu'on a cru ne pouvoir faire découvrir l'usurpation, ce qui est démontré par ce fait que tout semble de la même main et de la même encre, ajoutant qu'au surplus, le livre serait-il vrai, il ne serait d'aucune considération, les baptêmes et les mariages ne prouvent pas les exercices publics.

Les extraits de synodes et colloques que « les défenneurs ont remis pour les temples en question sont au nombre de quatre. Les trois premiers ne portent autre chose que le Sr Gueroult, ministre de Lindebeuf, Bacqueville et Luneray auroit comparu aux d. synodes; et le 4^e qui est du colloque tenu à Dieppe le 28 octobre 1597, porte qu'il sera baillé à la veuve du sieur des Vallons la somme de 7 écus et demy, dont l'église de Dieppe fournira douze livres dix sols, celle de Criquetot six livres et celles de Lindebeuf, Bacqueville et Luneray, 4 livres ».

Si ces pièces, déclare l'auteur du libelle, « sont suffisantes pour justifier les exercices contestés, alors il y a eu injustice à condamner celui de Lindebeuf.

« Si la condamnation de celui de Lindebeuf a été légitime, elle sera encore plus juste pour les d. temples de Bacqueville et de Luneray puisqu'en outre que l'on ne remet point d'autres pièces que celles qui furent produites pour Lindebeuf, il se trouve des défauts dans ces derniers qui n'étoient point au premier; savoir qu'ils sont bâtis l'un et l'autre sur des seigneuries ecclésiastiques ; celui de Bacqueville sur un fief appartenant à l'abbaye de Fécamp, et celui de Luneray sur un fief qui appartient à l'abbaye de Tyron.

« Les défenneurs n'ont pas méconnu ce fait, mais ils ont soutenu par leur écrit qu'ils avoient droit de faire l'exercice de leur religion sur les fiefs des ecclésiastiques.

« Le demandeur n'oppose à tout ce qu'ils ont pu dire sur ce sujet que la déclaration du roy de l'année 1656 qui porte dans l'art. 4 que ceux de la R.P.R. ne pourront faire l'exercice de leur religion au lieu où il y a archevêchez et évêchez n'y aux lieux et seigneuries appartenant aux ecclésiastiques.

« L'arrêt du conseil donné en 1639 contre le temple de Montcriquet dans le même bailliage et qui étoit aussi compris dans le d. acte des commissaires de l'année 1600 fait bien voir que telle a toujours été l'intention de nos roys, puisqu'il ne porte pas seulement l'interdiction de l'exercice de la d. religion au lieu où étoit bâti le dit temple, mais aussi sur toutes les terres dépendantes de l'abbaye du Valasse ».

Le factum se poursuit en disant qu'il reste à répondre à un acte des commissaires envoyés en 1612 pour régler quelques différends entre catholiques et protestants touchant l'exécution de l'Edit à Bacqueville et concluant à la continuation de l'exercice public dans ce lieu. Les commissaires outrepassèrent leurs commissions, dit le factum, car ils ne devaient s'occuper que de la question des cimetières, qui étoit en litige, ou plutôt ils furent l'objet d'une surprise et ce qui le prouve c'est que le temple de Bacqueville étoit construit sur un fief appartenant à l'aumônier de Fécamp.

Croira-t-on « que des commissaires du roy eussent autorisé en termes exprès un exercice public de la R.P.R. au fief d'une abbaye contre les édits et déclarations du roy et les arrêts de son conseil qui l'ont toujours interdit; il faut bien qu'il y ait eu là quelque chose que l'on entend point.

« Les défenneurs font un grand fort de ce que le dit acte porte que les catholiques qui s'opposaient au d. exercice avoient reconnu qu'il se faisoit au dit lieu pendant les années 1596 et 1597 ». Et l'auteur du factum répond que c'est encore là une surprise puisque cet énoncé n'est suivi ni appuyé d'aucune signature catholique et que l'autorité des commissaires ne pouvait être si grande qu'ils pussent enfreindre les déclarations royales, et qu'au surplus, s'ils l'ont fait sciemment, c'est qu'ils savaient qu'alors les réformés avoient de puissantes armées sur pied, ce qui les obligeait à accorder quelque chose aux nécessités du moment, à quoi on ne doit plus avoir égard à présent.

En résumé, pour le factum, le changement des exercices particuliers en exercices publics est manifeste et contraire à l'Edit, et les temples de Bacqueville et de Luneray doivent être condamnés comme celui de Lindebeuf l'a été.

Lintot

« Au regard du temple de Lintot, il y a plusieurs raisons pour en faire juger la démolition.

« 1^o les défenneurs ne prouvent par aucunes pièces qu'il y eust un exercice public de leur religion ébably au d. lieu pendant les années 1596 et 1597; - 2^o Il se voit par leurs propres pièces que ce n'étoit qu'un exercice personnel de fief qui se faisoit dans la maison du sieur de Lintot comme prétendant avoir un fief de haubert, auparavant l'année 1623 que le d. sieur de Lintot leur donna un héritage pour bâtir un temple sur son meêm fief; - 3^o il est justifié par un procez-verbal d'arpentage que le dit temple n'est éloigné de l'église paroissiale (compris le cimetière) que de 54 toises, et il est rapporté par information authentique que les voix du dit temple se portent jusque dans la dite église, et troublent le service divin spécialement quand l'on fait la procession autour de la d. église. »

Le factum dit qu'il ne faut qu'en coup d'oeil pour voir que les pièces produites ne prouvent pas d'exercice public avant l'Edit, ce dont les défenneurs se rendent si bien compte qu'ils se sont avisés de remettre quelques pièces qui font mention d'un exercice qui se faisoit à Bolbec, prétendant que ce qui est appelé l'église de Bolbec dans ces pièces n'est pas autre chose que l'église de Lintot. Ces pièces sont un registre « informe » qu'ils disent être celui de la d. église, et quelques extraits de synodes et colloques tenus entre 1594 et 1600 « qui ne font mention que de la dite église prétendue de Bolbec et des ministres qui la desservaient alternativement avec elle de

Fécamp. » Ces pièces, prouvant justement que l'église de Bolbec et celle de Lintot sont distinctes, le temple de Lintot doit être démoli. Et voici comment l'auteur échafaude son assertion :

Premièrement, il se voit dans les commencements du dit registre que ceux de la d. église prétendue de Bolbec ne permettoient à leur ministre d'aller faire le prêche à Lintot qu'au jeudi seulement parce qu'ils en avoient besoin pour faire leur exercice de religion, aux dimanches et festes solennelles, et par conséquent l'exercice de la d. religion qui se faisoit à Lintot, le jeudi seulement et celui qui se faisoit à Bollebec aux dimanches et festes solennelles étoient deux exercices différents qui se faisoient en divers lieux.

Dans le dernier de plusieurs articles du dit registre que les deffendeurs ont remis par extrait à part, il est porté : *que les frères du quartier de Lintot ont demandé qu'ils eussent le presche alternatif ce qui leur a été accordé à condition que les jeudis et les festes il se fera à Frémontier* (c'est-à-dire à Moncriquet).

On ne dira pas que le quzrtier de Lintot se fit cette demande à soy-même ? Il falloit que ce fust à la d. église de Bollebec puisque cela se trouve dans son registre, et que le dit presche alternatif présuppose deux lieux différents où se faisoit le presche alternativement.

Et comme si ces syllogismes ne suffisoient pas pour des juges prévenus, l'auteur ajoute : l'extrait du synode tenu à Caen au mois d'avril 1600 qui est le dernier de ceux réunis par les deffendeurs, fait encore cette preuve plus convaincante : il porte que le *Sr de Montdenis, ministre, desservira alternativement les églises de Fécamp et de Bollebec à la charge qu'il assistera le quartier de Lintot selon sa commodité*. Et comme conclusion, les deffendeurs sont de mauvaise foi et il n'y a pas à faire état de l'autre registre produit et qui s'appelle *Registre de l'église réformée de Bolbec*. Toutefois, on fait des remarques à son sujet : il contient trois parties cousues ensemble. Les délibérations que contient la première ne sont pas signées et par conséquent ne peuvent faire foi. Les deux autres parties parlent des aumônes, baptêmes et mariages faits en divers lieux; rien n'est signé qu'en l'année 1627 et d'une encre plus nouvelle que tout le reste, ce qui infirme tout témoignage de ce registre dont un article porte que le *13 août 1595 le sieur de Lintot fut marié au presche qui fut fait en sa maison*, d'où on ne peut inférer que le presche se faisoit ailleurs en 1596 et 1597. Le contraire se manifeste dans l'acte de MM. les commissaires de l'année 1600 par lequel il se voit que ceux de Lintot demandoient la continuation de l'exercice de leur religion au dit lieu de Lintot parce que le seigneur du d. lieu le leur permettoit dans son fief qu'étoit fief de haubert. On ajoute à cette preuve littérale tirée des propres pièces des deffendeurs une preuve vocale que l'on tire d'une information remise au procès, par laquelle il se voit qu'il n'y a pas encore cinquante ans qu'il ne se faisoit point d'autre prêche en la d. paroisse de Lintot que dans la maison du seigneur de la d. paroisse, et que l'on commença de la faire hors de la d. maison lorsque ceux de la d. religion achetèrent une grange d'un nommé Tesson pour le prix de 200 l. laquelle ils portèrent sur une pièce de terre que le d. sieur de Lintot leur avoit donnée par contrat de l'année 1623, remis au procez, dans laquelle grange ils commencèrent à faire le presche et l'y continuèrent jusques au temps que le d. temple de Moncriquet qui n'en étoit pas éloigné ayant été condamné par le d. arrêt de 1659 ils abattirent la dite grange et firent bâtir le temple qui se voit de présent au même lieu.

L'auteur poursuit. Nous résumons : le commissaire de 1600 dit que l'église de Bolbec avait pour annexes celle de Moncriquet, démolie en 1659, et celle de Lintot. Mais l'article 9 de l'Edit ne donne pas droit à ces annexes de devenir jamais des exercices publics. Le commissaire a confondu : il a pris pour un exercice public ce qui n'étoit qu'un exercice personnel, et comme celui de Moncriquet, le temple de Lintot doit être condamné, et ce qui l'a induit en erreur c'est qu'il suppose, contre vérité, qu'il y avait un cimetière public à Lintot au temps de l'Edit, ce qui n'est confirmé par aucune pièce.

Et pour en terminer avec Lintot, le factum produit les énormités suivantes : il faut que ceux de la R.P.R. ayent une étrange habitude de tronquer les écritures pour les appliquer à leurs sens, puisque le d. commissaire a bien osé dans son avis qu'il a envoyé au conseil sur le partage dont il s'agit de tronquer la disposition de l'extrait de leur synode tenu à Caen au mois d'avril 1600 qu'ils ont remis au procez, tirant ses inductions du dit extrait comme s'il ne parloit que de leur église prétendue de Fécamp quoy qu'il porte en terme formels que : *le sieur de Montdenis, ministre, desservira l'église de Bollebec et celle de Fécamp alternativement, et assistera le quzrtier de Lintot à sa commodité*, il devoit considérer que nos seigneurs du conseil ne voudroient pas ce partage sans voir les pièces.

Cecy n'est rapporté qu'à la fin de faire connoître que le d. Sr commissaire de la R.P.R. n'en use pas de bonne foi et qu'il met tout en ordre pour surprendre la religion de nos seigneurs du Conseil. Il suppose encore trop hardiment, quand il dit qu'il y a un acte rapporté dans le d. registre du 8 avril 1596, par lequel paroît qu'il y avait deux ministres au dit lieu de Lintot savoir le sieur de Montdenis et le sieur Lazare. On verra par la lecture du dit article qu'il n'y est aucunement parlé du d. lieu de Lintot.

L'avantage que le d. Sieur Commissaire prétend tirer d'un autre article du d. registre du 27 oct. 1595 qui porte que la dame de Lintot avoit envoyé son aumône à la d. église prétendue de Bollebec luy est absolument contraire; parce qu'il fait encore voir que l'exercice de la d. religion qui se faisoit au d. lieu de Lintot n'étoit qu'un exercice particulier puisque la dame du dit lieu envoyoit ses aumônes à la dite église prétendue de Bollebec qui avoit son exercice ailleurs comme il a été justifié cy-dessus. Enfin on peut dire que tout manque à la défense du d. temple

de Lintot. Les deffendeurs ont eux-mêmes remis un contrat par lequel il se voit que l'héritage sur lequel le dit temple est bâti ne leur fut donné qu'en 1623.

Il est prouvé par une information qui est au procez et par l'acte même de messieurs les commissaires de l'année 1600, dont ils font tant de fort, que l'exercice de la dite religion ne se faisoit auparavant la dite donation que dans la maison du d. sieur de Lintot, au droit de son fief, qu'il disoit fief de haubert.

Il se voit par un procez-verbal d'arpentage dont les deffendeurs conviennent que le d. temple n'est éloigné du cimetière dans lequel est l'église paroissiale, que de 54 toises. En sorte que le service divin de la d. église est souvent troublé par les chants qui se font dans le dit temple les dimanches et fêtes solennelles pendant la messe paroissiale, suivant qu'il est rapporté par la d. information.

Les deffendeurs, au surplus, n'ont remis que des pièces informes qui ne portent seing ni approbation légitime. Ils supposent encore hardiment contre vérité que ce qui est appelé dans les d. puèces, l'église de Bollebec étoit l'exercice de leur religion qui se faisoit à Lintot et les m^mes pièces néanmoins prouvent le contraire.

Dans tous les lieyx où il est parlé de Lintot, il se voit manifestement que l'exercice de la d. église prétendue de Bolbec, et celui de Lintot se faisoient en différents lieux, que celui de Lintot se faisoit rarement et seulement au jeudy ou en quelques autres jours particuliers de la semaine selon la commodité du ministre qui desservoit alternativement la d. église prétendue de Bollebec et celle de Fécamp... Les d. pièces rapportent même qu'en l'année 1595 le presche se faisoit dans la maison du seigneur de Lintot et qu'il y fut marié.

Après cela peut-on douter que cet exercice réel et public qui se fait présentement dans un temple magnifique au dit lieu de Lintot soit une entreprise manifeste contre et au préjudice des édits et déclarations du roy et qu'il est ridicule aux deffendeurs de la réclamer au droit de l'art. 9 de l'Edit de Nantes.

Criquetot

Le temple de Criquetot ne se peut pas mieux soutenir que les autres... Tout ce que l'on peut induire des pièces remises à son égard est qu'aux années 1594, 95, 96 et 97 il y avoit des personnes de la R.P.R. dans la paroisse de Criquetot et dans les villages voisins, lesquels s'assembloient de fois à autres et faisoient des exercices de leur religion, particuliers et déambulants, tantôt dans un village, tantôt dans un autre, chez les gentilshommes et autres particuliers, selon que chacun d'eux le requéroit, sans qu'il y eust en ces temps là aucun lieu public ni particulier destiné à cet effet et qui depuis ce temps là s'étant joints avec un exercice personnel de fief qui commença chez le Sr de Bévilliers dans la paroisse de Sénitot, ils se retirèrent chez le Sr de la Voute qui étoit un gentilhomme de la paroisse de Criquetot où ils firent un presche alternatif avec le Sr de Bévilliers jusqu'en l'année 1608 que le d. sieur de la Voute leur donna une portion de terre hors l'enclos de sa maison pour y bâtir un temple, et un chemin pour y aller; pour laquelle portion de terre ayant présenté le droit d'indemnité à un seigneur catholique dont elle relevoit le d. seigneur le refusa et soutint qu'ils ne pouvoient bâtir de temple sur les héritages dépendants de sa seigneurie, sur quoy intervint un procez lequel étant porté au Conseil y est demeuré indécis, parce que le dit seigneur seroit décédé dans sa poursuite.

Et dans la suite, comme ces sortes d'exercices se faisoient rarement et par emprunt seulement, n'ayant pas moyen d'entretenir un ministre, il fut arrêté dans un synode tenu à Caen au mois de may 1625, rapporté dans le registre de la prétendue église de Fécamp recueillie aux fiefs d'Hougerville et de Maupertuis que ces deux exercices alternatifs de Criquetot et de Bévilliers seroient joints avec l'église prétendue de Fécamp recueillie aux fiefs de Maupertuis et d'Hougerville, dont il est parlé cy-dessus, et que le tout ne feroit qu'une demi-portion d'église foible, et néanmoins dans tous ces quatre lieux qui ne devoient tous ensemble faire qu'une demie-portion d'église faible il y a présentement quatre temples publics que l'on combat, où les deffendeurs prétendent droit de faire quatre exercices réels et publics de leur religion avec toutes leurs dépendances.

Voilà quelle est la véritable histoire de l'exercice et du temple de Criquetot duquel il s'agit telle qu'elle se fait connoître par les pièces que les deffendeurs ont eux-mêmes remises au procez.

Premièrement par un registre remis par les deffendeurs pour le dit temple de Criquetot fait en forme de mémoire de ce qui s'est passé au dit exercice de Criquetot; il se voit dans le 6e article de la 3e page que le 21 décembre 1594 : *il fut accordé au sieur de la Voute qui demuroit dans la paroisse de Criquetot que les assemblées se feroient dans sa maison, à la réserve que si quelques-uns des autres désiroient avoir quelquefois le presche chez eux, aux jours de feste ils le pourroient avoir.* Et dans l'art. 3 du 17e feuillet, il est porté que cet arrest fut fait chez le sieur de Grandval, où se tenoit le presche le dit jour. Il se remarque déjà par là que pour lors ce n'étoit qu'un exercice particulier qui ne se faisoit que praecario, tantost chez l'un et tantost chez l'autre, suivant que les particuliers le requeroient; et qu'il n'y avoit aucun lieu public destiné à cet effet.

Le 10e article du 6e feuillet porte que le 10 aoust 1595 *il fut arrêté que si le dit Sr de la Voute refusoit les assemblées chez lui, on iroit dans la maison d'Abraham QUENEL qui demuroit dans la paroisse de Turretot.*

Le 1er article du feuillet 9 porte que le 27 aoust 1595, *la promesse qui avait été faite au dit sieur de la Voute d'aller faire le presche dans sa maison étoit rétracté.*

Dans l'extrait que les deffendeurs ont remis du registre de leurs mariages, ils remarquent que les 1er, 3e et 6e articles du 14e feuillet du d. registre font mention de trois mariages faits au presche tenu chez le sieur Dalnemont le 14 octobre 1596.

Et dans le dit art. 3 du 17e feuillet du dit registre il est écrit : que ce qui avoit été promis au dit sieur de la Voute de tenir les assemblées dans sa maison luy avoit été confirmé le 21 juin 1597.

Tellement que par les art. du dit registre cy-desus rapportés il se voit qu'au mois de décembre 1594, le presche se faisoit soit chez le Sr de Grandval et qu'en ce lieu là on avoit promis au sieur de la Voute, de l'aller faire dans sa maison de Criquetot, à la réserve que si quelques autres le demandoient chez eux quelques festes de la semaine, on iroit l'y faire si le temps le permettoit; qu'en l'année 1595, la promesse faite au d. sieur de la Voute d'aller faire le presche dans sa maison fut rétractée et arr[^]été que par son refus on irait le faire chez Abraham Quesnel dans la paroisse de Turretot; qu'en l'année 1596 le d. presche se faisoit chez le Sr Dalnemont dans la paroisse d'Alnemont, et qu'en 1597 on commença à le faire chez led. sieur de la Voute, après que la première promesse qui luy avoit été faite eut été confirmée.

Et partant il est vray de dire que ce prétendu exercice particulier et déambulatif qui se faisoit par emprunt tantost dans un village, tantost dans un autre chez les particuliers qui le vouloient avoir dans leurs maisons sans qu'il y eust aucun lieu fixé ni destiné à cet effet.

Et le factum infère de cela qu'on ne peut dire que c'était un exercice réel et public comme le requiert l'art. 9 de l'édit. Bien plus, dit-il, car il se voit dans le registre, 2e art. du feuillet 5, verso, « que le 23 avril 1595, il fut arrêté que l'on présenteroit une requête au Sr de Tocqueville pour avoir fief du Mesnil-Vasté qui est dans la paroisse de Gonnevilliers », et dans l'art. suivant : « d'autant que l'édit de 1577 permet en outre les feifs de haubert, qu'il soit nommé par l'exercice de la religion au bailliage, des bourgs villes et villages, nous avons eleu pour la commodité du peuple : quatre bourgs, savoir : Fécamp, Goderville, Bollebec et Criquetot. « Et puis, si l'exercice public avoit été établi à Criquetot, auraient-ils demandé au Sr de Tocqueville son fief de Mesnil-Vasté pour y pouvoir faire le presche ? » Et le factum se poursuit en disant qu'au prétendu registre des mariages, art. 8 du 14e feuillet, il se voit que *le 28 décembre 1596 il fut arrêté qu'il y auroit à l'avenir qztre personnes pour avoir la charge de diacre en cette église; deux pour le quartier de Criquetot et deux pour celuy de Bévilliers*; et dans l'art. 2 du 15e feuillet, que *le dit jour 28 décembre 1596 il fut arrêté que les censures se tiendroient à l'avenir alternativement à Criquetot et à Bévilliers* ce qui prouve qu'il n'y avoit qu'un seul et même exercice déambulatif; que cet exercice n'était point encore établi en 1596 et ne pouvait être compris dans l'art. 9; que cet exercice de Bévilliers n'était qu'un simple exercice de fief qui ne faisoit qu'un avec Criquetot et ne peut compter pour un exercice réel et public, ce qui se trouve confirmé par l'arrêté du synode de Caen de 1625 qui déclare joindre l'exercice de Bévilliers avec celui de Criquetot et ceux d'Hougerville et de Maupertuis pour le tout ne représenter qu'une demie-portion d'église faible. Quand même on supposerait que l'exercice qui avoit lieu dans la maison du sieur de la Voute suivant l'arrêté du 21 juin 1597 eût été un exercice public, il ne s'en suivrait pas que le temple bâti en 1608 sur la portion de terrain donnée par M. de la Voute fut un exercice public puisqu'ayant été construit sans la permission du roy, il constitue une entreprise manifeste contre les édits et déclarations du roy, et notamment contre l'art. 1er de la conférence de Nérac, accordée en faveur de ceux de la R.P.R. qui porte en termes formels que : *quand ceux de la d. religion voudront transférer le lieu de leur exercice public, ils présenteront requête au roy, pour leur être pourvu*. Au surplus, dit l'auteur, en terminant son réquisitoire contre Criquetot « nos seigneurs du Conseil verront que les deffendeurs qui sont obligés de justifier qu'il y avoit un exercice public de leur religion établi au lieu où ils prétendent continuer, aux d. années 1596 et 1597, n'en justifient aucune chose. Les pièces mêmes principales qu'ils ont remises à cet effet sont informes, notamment leur prétendu livre du Consistoire qui n'est couvert que d'un morceau de papier, et qui ne porte pour titre que le nom de mémoire, sans aucune approbation légitime; et totes les d. pièces prouvent à qui mieux mieux qu'auparavant l'édit et longtemps encore après, ceux de la r.p.r. de Criquetot et des villages voisins ne faisoient que des exercices particuliers de leur religion, encore assez rarement, lesquels étoient déambulatoires, tantost dans un village tantost dans un autre, chez les particuliers qui le demandoient, tellement que si l'on accordait des exercices publics de la d. religion dans tous les lieux où le dit exercice se faisoit, les deffendeurs auroient droit d'en réclamer plusieurs au lieu de celui qui est contesté. Et ce qui marque encore que le d. exercice n'étoit qu'un exercic particulier qui se faisoit même en secret, c'est que dans le 1er article du 6e feuillet du d. livre du consistoire il est porté que *suivant l'avis on apporterait des armes en secret*. Si c'savoit été un exercice public on se seroit bien gardé d'employer dans le dit livre, qui auroit été public, un arrêté de cette nature, qui faisoit un crime de lèse-majesté.

Enfin, il y a tant de raisons différentes et convaincantes contre le dit temple et service public de Criquetot, que le demandeur appréhende d'être ennuyeux dans le récit d'icelles. C'est pourquoi il en laisse encore beaucoup d'autres parce qu'il croit qu'il y en a cy-dessus plsu que suffisamment pour y faire juger la démolition du dit temple de Criquetot, et interdire l'exercice public de la d. religion au dit lieu.

Au regard du temple de Sénitot, on peut dire que l'entreprise en est si manifeste contre l'édit qu'il y a lieu de s'étonner que le Sr commissaire de la d. religion ne l'a pas abandonné, puisque toutes les pièces remises par les deffendeurs, toutes informes qu'elles sont, justifient évidemment qu'auparavant l'année 1630 que le d. temple fut bâti sur un héritage que leur donna le Sr de Bévilliers, ce n'étoit qu'un simple exercice personnel de fief qui se faisoit de fois à autre dans la maison du d. Sr de Bévilliers. Premièrement les deffendeurs conviennent que cet exercice, auparavant la d. année 1630 où le temple fut bâti, n'a jamais été appelé que l'exercice de Bévilliers; toutes les pièces qu'ils ont remises ne luy donnent point d'autre nom parce que le fief au droit duquel il se faisoit porte le nom de Bévilliers qui est situé dans la paroisse de Sénitot dont il a pris le nom depuis que le d. temple a été baty.

Les deux registres de baptêmes et de mariages qu'ils ont remis portent pour titre : *Registre des baptêmes et des mariages faits en l'église réformée recueillie au lieu de M. de Bévilliers.*

La conclusion et l'approbation du d. registre des baptêmes qui est signée au pied du d. registre parle encore bien plus expressement parce qu'elle porte en terme exprès que : tous les baptêmes y spécifiez depuis le dernier avril 1596 jusqu'en la d. année 1630, avoient été faits dans la maison du Sr de Bévilliers (Beuviller).

Et le factum de dire : Peut-on soutenir qu'un tel exercice qui a porté jusqu'en 1630 le nom de Bévilliers, soit autre chose qu'un exercice de fief ? Cependant les deffenseurs le soutiennent en se basant sur ce fait que le fief de M. de Bévilliers n'était pas un fief de haubert, et qu'un exercice dans une maison particulière pouvait et dans l'espèce, était un exercice public, mais ils n'établissent point qu'il en était devenu ainsi de ce lieu en cause avant 1630 et encore par entreprise contre les édits.

Les pièces produites en faveur du dit temple n'ont pas besoin d'autre contestation que la générale qui a été faite cy-dessus contre les registres de baptêmes et de mariages, car les extraits de synodes ne prouvent pas non plus d'exercice public puisque les ministres des exercices de fief étaient appelés aux synodes et colloques comme les ministres des exercices publics.

Quant aux deux actes de commissaire de 1600 et 1612 qui ont été remis par les deffendeurs il en sera dit ceci: le premier est le même que celui qui a été présenté pour les autres temples : le second ne porte que permission de tenir école dans la ville d'Harfleur et d'un accroissement de cimetièrre dans la même ville - ce qui ne prouve en rien l'exercice réel et public « mais seulement qu'en la d. année 1612 ceux de la religion se prévalaient si bien de la fâcheuse conjoncture des temps et des armées qu'ils avoient sur pied que l'on aimoit mieux leur accorder quelque chose contraire aux édits que de rentrer en de nouvelles guerres avec eux pendant la minorité du roi Louis XIII, comme étoit celle de leur permettre des écoles publiques dans la ville d'Harfleur quoiqu'il n'y eut point d'exercice public de leur religion. De dire que cela ne fut accordé que parce qu'il y avoit un exercice public à Sénitot qui n'est pas éloigné de la d. ville d'Harfleur c'est parler directement contre l'art. 38 des art. particuliers qui furent accordés à ceux de la d. religion en conséquence de l'Edit de Nantes qui porte *qu'ils ne pourront tenir écoles publiques que dans les villes et lieux où l'exercice public de leur religion sera éably.*

Sénitot étant une paroisse sans dépendance de la ville d'Harfleur ce serait mal à propos qu'on prétendrait induire de ce qu'on a autorisé des écoles à Harfleur en 1612, que l'exercice était public à Sénitot, vu que les écoles ne sont permises que dans les mêmes lieux où sont permis les exercices publics.

Voici la conclusion du factum en ce qui regarde Sénitot : Au reste, si l'on fait encore réflexion sur ce quoy est remarqué cy-dessus pour l'exercice de Criquetot, lequel étant alternatif avec celui-cy en l'année 1625 fut joint avec ceux d'Hougerville, et de Maupertuis, par leur synode tenu à Caen en la d. année et que tous les dits exercices ensemble furent déclarés ne faire qu'une demie-portion d'église foible, qu'elles conséquences peut-on tirer de ces quatre temples publics qu'ils avoient dans le même bailliage à Dieppe et proche le Havre (Sanvic) et que quand on a fait bâtir quatre temples publics en ces quatre lieux, pour en faire quatre exercices publics; c'est une des plus effrontées entreprises qu'ayent encore fait ceux de la d. religion en ce regard, contre et au préjudice des édits qu'ils réclament.

Le factum se poursuit et se termine par des considérations de même nature contre les temples de Boscroger et de Quillebeuf poursuivis en même temps.

PIECE N° 6

Arrêt rendu en première instance le 14 avril 1685 portant condamnation de diverses personnes et ordonnant la démolition des prêches de Sanvic et de Criquetot.

La cour déclare « Marie Moncourt et Marie PERTUZON (toutes deux contumaces), Jean LAMY, Marie DURAND, Marie GOUDARD, Abraham HAUCHECORNE et Jezn LELIEVRE, convaincus du crime de relaps pour avoir fait abjuration de la Réforme, et l'avoir ensuite professée publiquement.

Robert Mesanguel et Pierre Roquerel, convaincus d'avoir, au mépris des ordres du roi, souffert que Elie et Gédéon BOUILLING, enfants de Rachel Mesanguel dont elle était tutrice, se soient retirés dans la maison de leurs parents de la religion prétendue réformée qui les ont menés au temple de Sanvic et de Criquetot sans leur avoir donné ni souffert, qu'on leur eut donné une instruction de la religion catholique, quoi qu'ils fussent âgés de moins de 14 ans et que par ordre du roi ils eussent été remis à cet effet entre les mains de la dite Mesenguel qui s'était convertie à la religion catholique.

La dame Bréauté, aïeule des enfants Bouilling, les nommés Bouilling, Mesenguel et le Berquier, aïeul et oncles des dits enfants, anciens des temples de Criquetot et de Sanvic, d'avoir pareillement, au mépris des ordres du roi, retiré en leurs maisons les dits enfants pendant le temps qu'ils devaient rester avec leur mère, de s'être opposés à leur instruction à la religion catholique, de les avoir subornés, et leur avoir, avec précipitation et de concert fait passer la déclaration de choix de la religion réformée à leur poursuite, et les avoir menés et fait mener aux prêches de Sanvic et de Criquetot, en engageant la dite Mésenguel à y consentir par des intérêts particuliers.

Les ministres Guérard et Taunay y sont déclarés coupables d'avoir souffert aux dits prêches de Sanvic et de Criquetot des relaps et des enfants en-dessous de 14 ans de père et mère convertis à la religion catholique et autres contraventions des dits ministres aux édits et déclarations du roi.

En conséquence,

les dites Moncourt et Pertuzon sont condamnées (par contumace) en cent cinquantes livres d'amende et à faire amende honorable, tête et pieds nus et en chemise en la forme ordinaire, un cierge à la main, un écriteau sur la poitrine avec ces mots : *hérétique et relaps* dans les audiences de la cour et des juridictions du Havre et de Montivilliers, et devant les portes de l'église cathédrale de Rouen et de celles du Havre et de Montivilliers; elles sont bannies du royaume à perpétuité, et leurs biens confisqués.

Jean Lamy, Marie Godard, Marie Durand, Abraham Hauchecorne, Jean Lelièvre, vu leur abjuration, sont renvoyés à la clémence du roi.

Les nommés Bouillings, Mesenguel et Le Berquier sont condamnés, ainsi que Rachel Mésenguel, son mari, Jeanne Bréauté et Anne Lamy, en trente livres d'amende.

Les ministres Guérard et Taunay sont aussi condamnés en cent livres d'amende, interdits dans l'exercice de leur ministère, et il leur est enjoint de se retirer à vingt lieues du temple.

Et la sentence se termine ainsi : « les temples de Sanvic et de Criquetot seront démolis et rasés jusqu'aux fondements et sur leur emplacement sera posée une croix de pierre de vingt pieds d'élévation et aux armes du roi ».

(d'après A. Martin, *Histoire de Sanvic*, p 411, reproduit par Amphoux, *Essai sur l'histoire du protestantisme au Havre*, p 185-186).

PIECE N° 7

Arrest de la cour de Parlement du 13 août 1685 portant la démolition du presche du Havre, dit Sanvic, et de celui de Criquetot.

Veue par la cour les procez extraordinairement commencez par le Bailli de Caux ou son lieutenant criminel au siège du Havre de Grâce, et le lieutenant général de Montivilliers, à la requeste et diligence des substituts du procureur général du Roy, aux dits sièges, en exécution des arrests de la cour des douziesme février et cinquième de mars dernier contre les ministres et autres personnes faisant profession de la religion prétendue réformée dans les presches de Sanvic et de Criquetot : les dits procès depuis continuez et instruits par le dit lieutenant criminel du Havre en exécution d'autre arrest de la Cour du dixième d'avril dernier contre les dits ministres et autres de la R.P.R. des dits presches de Sanvic et de Criquetot pour contraventions par eux faites aux édits et déclarations du Roy, le dit arrest cy-dessus, datté du 12 février dernier par lequel entr'autres choses il est ordonné qu'il sera informé des dites contraventions par le dit lieutenant criminel du Havre. Actes exercez au dit siège du Havre les vingt-deuxième may, quinziesme juin, 31 décembre 1683 et 4 janvier 1684. Copie d'arrêts, du Conseil du troisième may 1683, qui ordonne qu'Elie et Gédéon Bouilling, enfants au-dessous de l'âge de 14 ans, seront mis entre les mains de Rachel Mézenguel, leur mère et tutrice, s'étant convertie à la religion catholique, apostolique et romaine. Réquisitoire dudit substitut au dit lieu du Havre pour être informé du contenu aux dits arrests de la Cour. Exploits d'assignations aux témoins. Information faite en conséquence le dix-septième février dernier et autres jours suivans, touchant les mauvais moyens pratiques pour empêcher l'éducation et l'instruction à la religion catholique, apostolique et romaine des dits Elie et Gédéon Bouilling, et Anne-Marie Maucourt, prévenue

du crime de relaps, et plusieurs autres accusez. Continuation d'information du vingt-septième du dit mois. Déclarations de Sa Majesté des 17 juin 1683 et 13 février deuenement enregistrées. Le dit arrest de la Cour du cinquième jour de mars 1685 par lequel il est ordonné que le dit presche de Sanvic sera fermé et scellé, qu'il sera continué d'informer par le dit lieutenant criminel du Havre des dites contraventions, circonstances et dépendances, et que maître Jacques Hamel, lieutenant général de la Vicomté du Havre, sera assigné pour être ouy, devant les conseillers-commissaires de la Cour, sur ce qui avait été fait au dit procès et les articles qui seront donnez par le dit procureur général du Roy. Procès-verbaux d'apposition de scelles aux portes du prêche de Sanvic du 10 du dit mois. Procès-verbal de la fuite et absence de la dite Maucour. Continuation d'information du cinquième dudit mois et autres jours suivans contre Jean Lamy, Louis Benard, Marie Durand, Jean Le Roux, Alexandre Le Vallois et Elie Bouilling. Certificats des sieurs curés de Bretteville et de Froberville. Sentence du dit juge du Havre du dixième du dit mois qui ordonne que le dit prêche de Criquetot sera fermé et scellé. Procès-verbaux d'apposition de scelles aux portes dudit presche de Criquetot et en présence dudit juge du onzième du dit mois et an. Interrogatoire presté par le dit Hamel par devant les conseillers-commissaires les 17 et 19 mars derniers. Autres interrogatoires prètez par devant le dit juge du Havre par maître Jean Taunay, ministre de Criquetot, et Rachel Mésenguel du dit 19 mars 1685. Réquisitoires du dit substitut tant contre maître Nicolas Guérard, ministre de Sanvic, pour discours par luy prétendus tenus dans le dit presche de Sanvic que contre Elisabeth Champion, veuve de Jean Vincent, pour avoir élevé ses enfants, n'ayant pas encore atteint l'âge de 14 ans, à la R.P.R. quoyque leur père fut mort dans la religion catholique, apostolique et romaine. Comme aussi contre Marie Goudard et Marie Pertuzon prétendues relaps, des 8 et 24 mars et premier avril au dit an. Informations sur ce faites contre les dits Guérard, Elisabeth Champion, Marie Goudard, et Marie Pertuson les 8, 30 et 31 mars, 2 et 3 avril. Interrogatoires des dits Guérard et Elisabeth Champion des 20 et 29 mars et 2 avril dernier. Extrait de l'abjuration faite de la dite R.P.R. par la dite Pertuson entre les mains du sieur curé de N.-D. du Havre le 25 janvier 1671. Sentence du 4e mois d'avril dernier, donnée par le dit juge qui décerne prise des corps contre la dite Pertuson, et ordonne qu'Ester Barbé, dite Lecomte de la dite ville du Havre, sera assignée pour être ouye sur les charges du procès. Réquisitoire du dit substitut au dit siège de Montivilliers, des 10 et 12 mars, pour être informé des contraventions faites aux édits et déclarations du Roy par les dits de la R.P.R. du dit prêche de Criquetot et pour être dressé procès-verbal du nombre des familles faisant profession de la R.P.R. dans le dit lieu de Criquetot. Information faite en conséquence du dit jour et autres suivans contre les dits Lamy, Bénard, Le Roux, Le Vallois, la nommée Le Daim, Langlois, sa femme et sa fille et Marie Callard. Comme aussi pour informer du prétendu consistoire tenu au dit prêche de Criquetot, en l'absence du juge royal, le dimanche onzième jour du dit mois de mars dernier, Sentence du dit juge de Montivilliers qui ordonne que le dit presche de Criquetot sera fermé et scellé du douzième du dit mois. Procès-verbal du nombre des familles des personnes de la R.P.R. resséantes au dit lieu de Criquetot du 13 du dit mois. Conclusions du dit substitut étant à la fin du dit procès-verbal. Autre procès-verbal du 14 du dit mois faisant mention que le dit presche de Criquetot s'est trouvé fermé et scellé en exécution de la sentence du dit juge du Havre. Interrogatoires du dit Taunay, ministre de Criquetot, et des dites Marie Le Sauvage, Anne Lamy, et Jean Lamy, du 17 du dit mois. Sentence donnée le dit jour sur le réquisitoire du dit substitut qui déclare le nombre des familles des dits de la R.P.R. resséants au lieu de Criquetot moins que suffisant et, en conséquence, ordonne que le dit presche demeurera fermé et l'exercice d'iceluy interdit pour toujours, et que Jean Lamy sera, par provision, élevé à la religion catholique, apostolique et romaine. Interrogatoire des dits Jean Le Roux, Benard, Durand, Callard et Abraham Hauchecorne du 19 du dit mois. Recollement des témoins du dit jour. Confrontations des dits témoins aus dits Taunay, ministre Hauchecorne et Marie Callard des 19, 20 et 21 dudit mois de mars dernier. Arrest de la cour du dix avril suivant qui ordonne que l'instruction des procès contre les dits de la R.P.R. des presches de Sanvic et de Criquetot sera continué jusqu'à jugement définitif exclusivement par le dit lieutenant criminel du Havre; qu'à cet effet, ce qui aurait été fait au dit siège de Montivilliers serait porté au greffe du dit Havre et les prisonniers étant dans les prisons du dit Montivilliers seront transférés en celles du Havre, et cependant que les sentences du dit juge de Montivilliers seraient exécutées, ce faisant que l'exercice dans le dit preche de Criquetot serait interdit pour toujours, ny ayant des familles en nombre suffisant selon l'intention de S.M. et ordonne pareillement le dit arrest que Jean Lamy et les enfants de feu Jean Vincent seraient élevés à la religion catholique, apostolique et romaine avec deffense à la dite Elisabeth Champion, mère des dits Vincent, et à tous autres de la dite R.P.R. d'y apporter aucun empêchement, et qu'il sera pourveu par le dit juge du Havre à la liberté des dits accusez, ayant déclaré vouloir se convertir à la religion catholique, apostolique et romaine, et de les renvoyer devant tel prestre qu'il jugera plus propre pour recevoir leur abjuration sans préjudice néanmoins des peines ordonnées par les édits et déclarations de Sa Majesté pour la punition des crimes de relaps et de perversion s'il y échet. Continuation d'information faites par le dit juge du Havre contre les dites Goudard et Pertuson des 9 et 11 avril, 23 et 29 may dernier. Sentence du dit juge du Havre du 9 avril qui ordonne que les dits enfants du dit deffent Vincent seront élevés à la relig. cath. apost. et rom. Décret de prise de corps décerné par le dit juge du 12 du dit mois contre le dit Guérard, ministre. Procès-verbal d'emprisonnement de sa personne du 14 du dit mois. Déclaration du dit sieur curé du Havre, touchant la dite Pertuson du 11 may. Interrogatoires prètez par les dits Elie et Gédéon Bouilling,

Jacob Le Berquier, et Judith Mésenguel, Jeanne Bréauté, Judith Le Mor, Jean Le Roux, Louis Benard, Alexandre Le Vallois, Suzanne Varin, le dit Guérard, ministre, Marie Goudard, Ester Barbé dite Le Comte, Abraham Hauchecorne, Marie Durand et Jean Lamy, des 17, 21 et 23 mars, 9, 10, 14, 16, 17 et 18 avril et 21 may au dit an. Procès-verbal de la conduite faite d'Abraham Hauchecorne, Marie Durand et Marie Callard des prisons du dit Montivilliers en celle du dit Havre du 16 avril. Répétitions des dits Marie Goudard et Jean Lamy, Abraham Hauchecorne et Marie Durand sur les interrogatoires des 11 et 25 may et 8 juin. Diligences à baon et défauts obtenus contre les dits Maucourt et Pertuson des 14 et 31 mars, 3, 10, 13 et 21 avril, 8, 17 et 28 may. Autres cahiers de recollement pour valoir confrontation aux dits Maucourt et Pertuson des 3, 5, 7, 8, 10, 29 et 30 may et 8 juin. Cahiers de confrontation des témoins aux dits Elie et Gédéon Bouilling, Guérard, ministre, Elisabeth Campion, Judtih Lemer, Marie Goudard, et Jean Lamy des 30 avril, 1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 21, 22, 24, 29 et 30 may, 4 et 8 juin et des dits Jean Lamy et Marie Goudard au dit Guérard, ministre des 16 et 25 may. Copies des actes d'abjurations faites de la dite R.P.R. par les dits Elie et Gédéon Bouilling, Jean Lamy, Isaac et Judith Vincent, Abraham Hauchecorne, Marie Callard et Marie Durand les 19 et 21 avril dernier. Autre information faite contre Jean Le Lièvre et Bourel, prétendus relaps les 1er, 5, 13 et 14 juin. Sentence qui décerne prise de corps sur les dits Lelièvre et Bourel du dit jour 14 juin. Procès-verbal de l'emprisonnement du dit Le Lièvre, du 16 du dit mois. Autre procès-verbal de perquisition faite de la dite Bourel et de son absence du dit jour. Extrait de l'abjuration faite de la R.P.R. par la dite Bourel entre les mains du sieur curé de Saint-Sauveur de Rouen, du 10 juin 1674. Interrogatoire du dit Lelièvre du 17 juin dernier. Interrogatoire dudit Taunay, ministre, des 8 et 20 du dit mois. Recollement des témoins des 22 et 23 du dit mois. Cahiers de confrontation faites aux dits Le Lièvre et Taunay, ministre, des 8, 22, et 23 du dit mois. Autre cahier de confrontations faites des dits Abraham Hauchecorne, Marie Durand et Jean Lamy au dit Taunay, ministre, des 8 et 19 juin. Acte de la déclaration passée par le dit Jean Le Lièvre de se vouloir convertir à la religion catholique, apostolique et romaine du 28 du dit mois. Sentence du dit juge du Havre, du 13 mars dernier, qui condamne les anciens du prêche de Sanvic de représenter les registres mentionnés aux errests de la Cour des 12 février et 5 mars dernier dans le mardy suivant, à peine de 500 l. d'amende. Requête des dits anciens du 17 du dit mois. Autre sentence du 12 avril qui les condamne de satisfaire à la susdite sentence dans le samedy suivant, autrement que la dite amende de 500 l. sera exécutée. Autres sentences des 13 et 14 avril qui ordonnent l'exécution des précédentes. Ordonnances nonobstant l'appel des dits anciens et leur prise à partie et qu'ils demeureront arrestez jusqu'à ce qu'ils aient satisfait. Procès-verbal d'emprisonnement de Pierre Godin et Pierre Mésenguel, anciens de la r.p.r. du prêche de Sanvic du dit jour 14 avril. Actes des 18 et 19 may pas lesquels les dits anciens ayant déclaré persister à leur appel et se désister de la prise à partie, provision leur est accordée de leurs personnes aux cautions de David Godin et Pierre Beaufils. Sentence du 27 du dit mois qui enjoint aux dits ministres et autres cy-dessus de se rendre incessamment à la suite de la Cour. Plusieurs autres actes, exploits d'assignations, procédures et pièces jointes au dit procès. Les inventaires d'icelles. Requête présentée à la cour par les dits Taunay et Guérard, ministres, du 4 juillet dernier, pour avoir acte de leur présence. Autre requête du 6 juin dernier, des dits Godin et Mesenguel pour être receus appelans de la dite sentence du 14 avril dernier. Conclusions du procureur général du roy et tout ce qui a été fait et produit au dit procès et ouy le rapport du sieur Fauvel de Touvens, conseiller-commissaire. Tout considéré :

La Cour a déclaré les défauts bien pris et obtenus contre les dites Marie Maucourt et Marie Pertuson, et pour le profit de la contumace, les a déclarées ainsi que Marie Goudard, Jean Lamy, Marie Durand, Abraham Hauchecorne et Jean Le Lièvre deument atteints et convaincus d'avoir professé la R.P.R. après en avoir fait abjuration, ce faisant les dits accusés avoir encouru la peine des relaps portée par les édits et déclarations du Roy. La dite Rachel Mesenguel et Jacques Rogerel, son mary, d'avoir, au mépris des ordres du roy souffert que les dits Elie et Gédéon Bouilling ses enfants, dont elle était tutrice, se soient retirez dans les maisons de leurs parents, de la R.P.R., qui les ont menez au temple de Sanvic et de Criquetot sans leur avoir donné ny souffert qu'on leur eut donné aucune instruction de la Religion catholique, apostolique et romaine, quoiqu'ils fussent au-dessous de l'âge de 14 ans, et que par ordre du Roy, ils eussent été laissez à cet effet entre les mains de la dame Mesenguel qui s'était convertie à la dite religion catholique, apostolique et romaine. La dame Bréauté, ayeule des dits Elie et Gédéon Bouilling, Mesenguel et Le Berquier, ayeul et oncles des dits enfants, anciens ausdits temples de Criquetot et Sanvic d'avoir pareillement au mépris des ordres du roi retiré en leurs maisons les dits enfants dans le temps qu'ils devaient demeurer avec leur mère, de s'être opposez à leur instruction à la religion catholique, apostolique et romaine, de les avoir subornés et leur avoir avec précipitation et de concert fait passer leur déclaration de choix de la R.P.R. à leur poursuite, et les avoir menez et fait mener ausdits prêches de Sanvic et de Criquetot et engagé la dite Mesenguel leur mère a y consentir par des intérêts particuliers. La dite Anne Lamy d'avoir depuis la déclaration du Roy de 1679 séduit l'esprit de Jean Lamy son neveu n'ayant pour lors que douze ans, et l'avoir conduit et fait retourner aux dits prêches, élevé et instruit en la R.P.R. qu'il avait abjurée avec son père quztre années auparavant.

Les dits Guérard et Taunay, ministres, d'avoir souffert dans les dits prêches de Sanvic et de Criquetot des relaps et des enfants au-dessous de 14 ans, des pères et mères convertis à la religion catholique, apostolique et romaine

et autres contraventions des dits ministres aux Edits et déclarations de Sa Majesté. Pour punition et réparation des quels crimes et autres charges rapportées aux dits procès, la dite Cour a condamné les dites Maucourt et Pertuson chacune en cent cinquante livres d'amende envers le roy et à faire amende honorable, teste et pieds nus et en chemise en la forme ordinaire les audiences de la cour et des dites juridictions de Montivilliers et du Havre séantes et devant les portes de l'église cathédrale du Havre et de Montivilliers. Les dites Maucourt et Pertuson bannies à perpétuité du royaume, leurs biens acquis confisqués au roy, ou à qui il appartiendra, à elles enjoint de garder leur baon à peine de la vie.

Les dits Jean Lamy, Marie Goudard, Marie Durand, Abraham Hauchecorne et Jean Lelièvre, veu leurs abjurations renvoyées au Roy pour obtenir leurs grâces de la bonté de Sa Majesté et cependant leur accorde la liberté et provision de leurs personnes. A condamné et condamne les dits Bouilling, Rachel Mezenguel et Le Berquier, ayeul et oncles desdits Elie et Gédéon Bouilling, Rachel Mezenguel et Jacques Rogerel son mary, Jeanne Bréauté et Anne Lamy, chacun en trente livres d'amende envers le roy. Deffenses à eux faites de tomber en pareilles fautes sur plus grandes peines. Les dits Guérard et Taunay, ministres, condamnez chacun en cent livres d'amende envers le roy et iceux interdits pour toujours de faire ny exercer aucunes fonctions de ministre directement ou indirectement, a eux enjoint de se retirer à vingt lieues des dits temples; leur fait inhibitions et deffenses d'y rentrer ny d'y demeurer dans l'étendue des dites vingt lieues, en aucune ville de cette province où l'on ait fait et où l'on fasse encore exercice de la R.P.R. ny à trois lieues de distance des dits lieux sur plus grandes peines. A ordonné que suivant le dit arrêt du conseil d'estat au troisième avril dernier, les autres ministres et proposans qui se trouveront près des dits temples de Sanvic et Criquetot seront tenus de s'en éloigner au moins de trois lieues, quinzaine après la publication du présent arrest. Fait très expresses inhibitions et deffenses à tous ministres et proposans de quelque province qu'ils soient de demeurer plus près des dits lieux que de cette distance, jusques à ce que sur les contraventions faites aux édits et déclarations de S.M. il en ait été autrement ordonné, à peine de désobéissance trois mille livres d'amende, privez pour toujours de la fonction de leur ministère dans tout le royaume et d'être procédé contre eux extraordinairement. Ordonne pareillement la dite Cour que les dits prêches de Sanvic et Criquetot seront démolis et rasez jusques aux fondements. Fait deffenses à toutes personnes de la dite R.P.R. de quelque qualité et condition qu'ils soient de faire à l'avenir aucun exercice de la dite religion aux dits lieux de Sanvic et de Criquetot, ny de s'atrouperou faire aucunes assemblées publiques ny particulières dans le district des dits prêches. Adjudge aux hôpitaux du Havre et de Montivilliers, sçavoir celuy de Sanvic à l'hôpital ou Hôtel-Dieu du Havre, et celuy de Criquetot à l'hôpital ou Hôtel-Dieu de Montivilliers sur lesquels matéaux et démolitions sera pris ce qui sera nécessaire pour planter au milieu de chacun des dits prêches une croix de pierre de vingt pieds de hauteur aux armes du roy. Fait deffenses à toutes personnes de quelques qualité, condition et religion qu'elles soient de troubler la dite démolition à peine de punition corporelle. A aussi adjugé aux dits hôpitaux tous les autres biens et revenus généralement quelconques et de quelque nature qu'ils soient appartenans aux dits prêches et consistoires de Sanvic et Criquetot.

Et sur l'appel des dits anciens de Sanvic, des dites sentences des 13 mars, 12, 13 et 14 avril dernier, a différé à y faire droit jusques à ce que tout ce qui a été fait par devant le dit juge, soit apporté en lacour; à cet effet, a accordé compulsoire au dit procureur général, et ordonné qu'il sera plus amplement informé du nombre, quzilité et quantité de leurs registres et livres et du recèlement d'iceux; et cependant a condamné les dits ministres et anciens et tous autres de la dite R.P.R. étant saisie de titres et contrats concernans tous les dits biens et revenus de les mettre incessamment entre les mains des directeurs et administrateurs des dits hôpitaux, et de leur rendre compte de l'administration qu'ils en ont eue jusques à présent, lequel compte ils communiqueront aux dits substitués sur les lieux avec les titres et contrats pour en leur présence être procédé à l'examen d'iceux par les juges des lieux, par devant lesquels les dits de la R.P.R. se purgeront par serment sur la quzilité et quantité des dits biens, à peine de restitution du quadruple de ceux qui se trouveront cy après avoir été par eux récélez. Et en ce qui touche les baptêmes, la Cour a ordonné que par les ministres qui seront à cet effet préposez, par ordre du Roy dans les dits lieux, les enfants des dits de la R.P.R. seront par eux baptisez dans les 24 h. de leur naissance dans les hôtels des dites villes ou autre lieu public qui sera désigné par les dits juges, sans y apporter aucun délai pour quelque cause et prétexte que ce soit; et en cas de nécessité pressante, enjoint aux maîtresses sages-femmes d'envoyer les dits enfants, suivant le règlement de la cour du 22 avril 1681, et à l'égard des enfants de la dite R.P.R. qui naîtront dans les paroisses et villages de la campagne, ils y seront pareillement baptisez par le ministre commis en la forme cy-dessus ordonnée, en présence de l'un des marguilliers de chacune paroisse. A aussi autorisé les dites maîtresses sages-femmes d'ondoyer en cas de nécessité les enfants dans les dits lieux de campagne. Enjoint aussi aux dits ministres de faire bons et fidelles registres des dits baptêmes lesquels seront signez par les juges, marguilliers, parrains et marraines suivant et conformément aux ordonnances et déclarations de Sa Majesté. A fait inhibitions et deffenses au dit ministre qui sera commis de faire aucune autre fonction que celle de baptiser les dits enfants à peine d'être procédé contre luy extraordinairement. Et à l'égard de Marguerite Bourel et de Jean Le Roux prétendus relaps, il sera incessamment continué aux diligences de la contumace contre les dits défailans, et le dit Le Roux condamné de rapporter au greffe de la cour l'extrait de son baptême, celui de l'inhumation de sa mère, avec l'extrait de la célébration du second mariage de son père avec la nommée Liot,

dans quinzaine de jour de la signification du présent arrest à peine d'y être contraint même par corps, et d'être procédé contre lui extraordinairement et cependant il sera plus amplement informé du temps de sa perversion pour le tout rapporté à la cour, et communiqué au procureur général du roy être ordonné ce que de raison. Au surplus a quand à présent envoyé hors de cours et de procès les dites Elisabeth Campion, Judith Le Mor, et Esther Barbé dite Le Comte et a définitivement déchargé les dites Marie Callard et Suzanne Varin et les dits Louis Benard et Alexandre Le Valois. Et veu que l'arrest qui interviendra ne peut être exécuté en la personnes des dites Maucourt et Pertuson à cause de leur fuite ordonné qu'il le sera en effigie avec un tableau suivant l'ordonnance. Et après la remontrance faite au dit Hamel en la chambre du Conseil insérée au registre de la Cour, la renvoyé aux fonctions de la charge. A luy enjoint d'observer exactement les Edits, déclarations du Roy, arrests et règlement de la Cour, et de tenir la main à l'exécution d'iceux à peine d'interdiction. Et sera la présent arrest leu, publié et affiché aux lieux ordinaires.

Fait à Rouen, en Parlement, le treizième aoust mil six cent quatre-vingt-cinq.

Signé : de Bourrey

A Rouen, par Eustache Viret, imprimeur ordinaire du Roy, dans la cour du Palais.

PIECE N° 8

Procès-verbal de la visite faite le 3 septembre 1685, par le lieutenant général civil et criminel au bailliage de Caux, au presche de Criquetot fermé depuis le 22 avril précédent.

« du lundy 3e jour de septembre 1685, sur les 8 à 9 heures du matin, nous Guillaume Guérout escuyer, sieur de Verdre, conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Caux et siège présidéal de Caudebec, en la présence de Maistre Antoine Deschamps escuyer sieur de Buterval, conseiller et procureur du roy au siège du bailliage et vicomté de Montivilliers, assisté de Jacques Limotte nostre greffier ordinaire au dit siège de bailliage du dit Montivillier. En exécution de l'arrêt de la cour de Rouen du 13e aoust dernier portant entre autres choses que le presche de Criquetot sera demolly et razé jusques aux fondements, nous sommes transportez en la paroisse de Criquetot et la mesure appartenant au sieur de la Vouste où le dit presche est situé pour dresser procès-verbal des scellez apposez tant sur les portes du dit presche que sur une des portes du consistoire du dit lieu où nous avons remarqué, à l'esgard du dit presche, qu'il y avait un des scellez apposé sur la porte de devant qui estait détaché d'un côté les autres scellez de la mesme porte estant entiers ainsy que ceux aposez sur les autres portes; et à l'esgard des scellez apposez sur la porte du Consistoire, nous les avons trouvez entiers et la dite porte fermé sous le scellé d'un crampon de fer attaché et tenant la poignée de la clanche de la porte, et mesure trouvé la dite porte fermée à la clef; et comme nous n'étions pas saisie d'icelle, nous en avons fait faire ouverture par Jean Le Maistre, serrurier au dit lieu de Criquetot; nous avons aussy visité les scellez apposez aux fenestres d'une des chambres du dit consistoire et y ceux trouvez entiers, et reconnu que la fenestre et porte de la chambre du dit consistoire sur lesquelles il n'y avait aucun scellez sont fermez seulement scavoir la fenestre d'un crochet arresté par un clou, et la porte d'un crampon qui arreste le verrouil. Tous lesquels scellez entant qu'il y en a eus d'apposez instance du dit procureur du Roy par Gailliot sergent ont esté reconnus par iceluy mandé à cet effect en nostre présence sains et entiers, les autres ayant esté et apposez instance du procureur du Roy du siège du Havre.

Ce fait, dressant procès-verbal de l'estat de la chambre du dit consistoire en la pièce de discrete personne Messire François Dufresne, prêtre-curé du dit Criquetot, Messire Claude Hautot prestre vicaire de la dite paroisse, maître Jacques Remong administrateur de l'hôpital de Montivilliers avons remarqué qu'au milieu de la ditte chambre il y a une forme de comtoir avec deux armoires dessous et une layette le tout fermant à clef sur les serrures desquelles il ne s'est trouvé aucuns scellez apposez ny apparence qu'il y en ait eu, pour l'ouverture de laquelle layette nous a esté fait représentation par Jacques Fontaine, ancien, d'une clef qu'il nous a dit ouvrir la ditte layette et que dans icelle on y pourra trouver celles qui ouvrent les dites armoires de laquelle layette ayant fait faire ouverture, avons trouvé dans icelle deux petites clefs attachez ensemble que le dit Fontaine nous a aussy dit estre celles des dites armoires. Plus s'est trouvé un registre, intitulé Malades, et en marge le 28e jour de novembre 1682, un autre intitulé Cathecumenes reçues à la Sainte Saine, le quartier de Noël 1681, un autre registre, timbre du formulle intitulé : ce présent Regre paraphé de nostre main est pour servir au lieu d'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée à Criquetot à l'enregistrement des mariages, baptêmes et mortuaires pour l'année 1685 portant escriture jusques et y compris le 13e feuillet verso, le dit registre non paraphé ni signé du juge, une serviette de toile de doubleuse et douze feuilles de grand papier blanc, et ensuite ayant fait faire ouverture des dites deux armoires, avons trouvé dans une d'icelle une escritoire de bois dans le tiroir de laquelle

sont plusieurs billets que nous avons remis dans le dit tiroir que nous avons fait cacheter par le dit Galliot sergent et icelle escritoire mise es mains de nostre greffier avec les regres et papiers cy-dessus, ne s'estant rien trouvé dans l'autre armoire du dit comtoir.

Comme aussy avons fait faire ouverture par le dit Le Maistre serrurier d'une armoire estant au coing de la cheminée sur laquelle il n'y a aucuns scellez, de laquelle nous avons tiré un bassin d'hérain fermé à clef ayant une ouverture faite en forme de tronc dessus, et après avoir fait faire ouverture du dit bassin avec des clefs trouvés dans les dits armoires, le dit bassin s'est trouvé plein de doubles solz marquez, pièces de trois sols six deniers, ainsi que dans plusieurs autres bassins trouvez dans la dite armoire, dans laquelle s'est aussi trouvé plusieurs doubles sols de trois sols six deniers de cinq, quinze et soixantes sols tout lequel argent ayant esté compté s'est trouvé monter sçavoir en double trente sept livres, sols marquez vingt deux livres neuf sols, en pièces de trois sols six deniers vingt livres, six sols en louis blanc et pièces de quinze et cinq sols treize livres, quinze sols, montant ensemblement à quatre vingt traize livres dix sols que nous avons présentement mis en mains du dit Remond administrateur en désir du dit arrest de la Cour avec les ditz bassins consistant en cinq grands bassins couverts, quatre quarrez, trois quillières à queue de bois et une petite escuelle, le tout d'hérain ce qu'il a signé. Luy ayant en outre mis es mains dix verges de fer à vitres et quztre ou cind vieilles ferrailles et un petit baril dans lequel il y a du vinaigre que nous avons trouvé dans la dite armoire. Comme aussy lui avons laissé à sa garde le dit comtoir une banselle, deux chenets, une pincette de fer, un soufflet que nous avons trouvez dans la dite chambre du consistoire. De plus luy avons mis en sa garde une petite table de bois, un fut de poinson et un viel sac de toille dans lequel il y a du plâtre que nous avons trouvez dans une autre petite chambre du dit consistoire et deux banselles, signé Remont un paraphe.

Ce fait, le procureur du roy nous a demandé acte, comme en entrant dans la ditte chambre du consistoire il s'est trouvé beaucoup d'argille même quelques palet de plancher tombez bas à terre, et sur une banselle estant dans la dite chambre, laquelle terre et pallets ne peut estre tombée que de celle qui fait le plancher du grenier par lequel grenier on aurait pu descendre dans la ditte chambre du consistoire en levant le plancher d'iceluy et passant au travers de deux soliveaux; pourquoy requiert que nous nous transportions au dit grenier pour en dresser proceds-verbal. Duquel réquisitoire nous avons accordé acte et après avoir fait faire ouverture de la porte du dit grenier par le serrurier à laquelle n'avons trouvé aucuns scellez estant montez au dit grenier avec Sébastien Le Sauvage maître couvreur de Montivillier et Nicolas Maze masson de Criquetot. Nous avons remarqué aucun endroit par où l'on aye pû passer dans la dite chambre du consistoire, ce que les experts ont signé : signé Sébastien Sauvage et Nicolas Maze avec paraphe.

Ensuite de quoy nous nous sommes transportez à la porte du dit presche et après avoir reconnu le scellé apposé à la ditte porte par Galliot estre sain et entier nous avons fait faire ouverture d'icelle par le dit serrurier et entrer dans le dit prêche n'avons trouvé en icelle aucune rupture si non un petit coffre a costé de la chaire qui était ouvert, et rien dedans.

Après lequel proceds-verbal, le procureur du Roy a requis qu'il soit ordonné au dit Remont administrateur de faire incessamment travailler à la démolition du dit temple en quoy faisant et entherinaignant les conclusions du dit procureur du roy, nous avons pour l'exécution du dit arrest de la cour ordonné à l'administrateur de faire travailler incessamment à faire desmollir et razer le dit presche jusque aux fondements, ce que le dit Remont à commencé à faire faire en nostre présence par plusieurs manoeuvriers faits venir pour cet effet. Signé P. Dufresne, C. Hautot, Remont, Galliot, G. Guerout, Deschamps et Linotte, chacun un paraphe.

Collationné instance du dit Frémont nommé pour luy servir que de raison par moy greffier au siège du bailliage soussigné ce 18 de septembre 1685.

Linotte ¹ ».

Notre travail était en cours d'impression lorsque M. Jean Boullen, maire de Gruchet-St-Siméon et membre du Conseil presbytéral de l'église de Luneray, nous a communiqué la copie d'actes d'abjuration inscrits à l'état-civil de Gruchet-St-Siméon aux dates des 29 et 30 novembre et 22 décembre 1685, copie qu'il tenait de l'obligeance de m. Chevrin, instituteur retraité de cette commune. Ces actes sont trop intéressants pour que nous ne les transcrivions pas à leur place normale, quoique non annoncés dans le corps de l'ouvrage.

Voici celui du 29e jour de novembre 1685 :

¹ Manuscrit de la bibliothèque de Montivilliers.

« Nous Pierre et David Tellier, père et fils, Marie Bennetot femme du dit David; Pierre, David, Jacques, Michel, Elisabeth, Madeleine Tellier; Marthe Guérard, Jacques Bataille son mai ayant abjuré entre les mains de Monseigneur avec Jacques Bataille son père; Michel Gueroult; Isaac Thomas et Daniel ses fils; David Bultel; David Pigny; Jacques Delahaize; Isaac le Thillais serviteur chez le dit Jacques Bataille fils ; Marie Larcheveque veuve de Jean Bultel; Sara Vaudry, Elisabeth Thomas avec Madeleine sa soeur; Judith Bataille; Catherine Hatanville; David, Antoine, Catherine, Marthe et Catherine Pigny frères et soeurs; Marie Guérard; Marie, Suzanne, Elisabeth et Nicolas Gueroult frère et soeurs; Catherine Pillon; Suzanne Bultel; Marie Dubosc; David Delahaize; Judith et Marie Delahaize frère et soeur; Marie Hoinville; Judith Larcheveque.

Voici celui du 30e jour de novembre 1685 :

« Nous Jean Larcheveque; Elisabeth Ferment; Jean Ouvry et Madeleine Pillon; Jacques Leboulleux et Judith Ouvry; Jacques et Daniel Delahaize; Pierre Pillon et Esther Gloria; Pierre Forestier et Madeleine Dumont.

Tous les deux se continuent ainsi :

« Ayant reconnu les erreurs de la religion prétendue réformée où nous étions attachés, et le piège qu'elle contient, après y avoir sérieusement pensé, nous avons résolu d'une franche et libre volonté, conduits de la grâce de Dieu, rentrer dans l'unité du siège apostolique et d'embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, par la profession que nous faisons de vivre et mourir en icelle, sous l'obéissance que nous devons à ses décrets portés par les conciles, et notamment par celui de Trente, ce que nous jurons et promettons sur les saints évangiles.

Le premier se termine ainsi :

Fait aujourd'hui en l'église paroissiale de Gruchet-St-Siméon, où nous demeurons, en l'an 1685, le 29 novembre, entre les mains de Monsieur le doyen de Brachy, curé de Hotot-sur-Dieppe, en présence et du consentement de Monsieur le curé de Gruchet, nostre pasteur et des témoins soussignés avec nous, tous demeurant au dit Gruchet. »

Après quoi suivent les signatures et les marques de ceux n'ayant pu signer.

La seconde a pour finale :

« ce trentième jour de novembre 1685, nous soussignés jurons et protestons de suivre en tout et partout le contenu en ce présent écrit en l'autre part jusqu'au dernier soupir de notre vie et ce, entre les mains du sieur curé que nous reconnaissons pour tel. »

Après quoi suivent les signatures et marques.

Voici le 3e :

« Ce 22 décembre 1685, Etienne Boitout, serviteur de la paroisse de la Gaillarde au hameau du Ronchay a fait abjuration de l'hérésie entre les mains du sieur curé de Gruchet-St-Siméon et fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, publiquement dans l'église ».

Il fallait un fameux cynisme aux convertisseurs pour imposer une formule d'abjuration aussi ironiquement et impitoyablement mensongère à leurs malheureuses victimes qui ne pouvaient la signer que le rouge au front et le remords dans le coeur.

SECONDE PIECE N° 8

*Liste des RELIGIONNAIRES FUGITIFS du pays de Caux
à la Révocation de l'Edit de Nantes
ayant abandonné des biens et indication de ces biens*

(Cette liste résulte du procès-verbal dressé en 1688 pour parvenir à la location de ces biens).

Dans l'élection d'Arques

Paul BAUDRY. - La terre d'Yberville, paroisse du Thil, 64 acres; la terre de Rocquigny, plus deux mesures paroisse de Gueures; plus une ferme de 75 acres à Tocqueville-en-Caux; plus une mesure et 1 pièce de terre à Biville-la-Rivière, et 186 l. de rentes sur plusieurs personnes.

Pierre DE LA BALLE. - Trois mesures et une pièce de terre à Luneray, 1 pièce de terre à Bosc-le-Comte, une autre au Buquet, 1 maison à Dieppe, plus une rente de 22 l.

Marie CIROT veuve de Jean GODEFROY. - Deux maisons, mesures et 5 acres de terre à Boudeville et St-Laurent.

Pierre VARIN.- Une maison et une ferme de 18 acres à Bacqueville; la maison près de l'église, la ferme au hameau de Varainville.

Henry VAREILLES.- 200 l. de rentes sur un habitant de Lestanville, et 100 l. sur un habitant de Daubeuf.

Sr CHARENCE et Suzanne MEL. - Une rente indivisée de 200 l. sur un habitant d'Apperville, leur parent.

Pierre ACHER. - Une maison à Offranville.

Madeleine LOQUIN veuve de CHARLES BAZIN. - Une maison et trois acres de terre à St-Aubin-sur-Scye.

Jacques et Robert NÉEL. - Cinq maisons à Dieppe, et 1 ferme à Annouville, 1 maison et mesure à Royville, 4 acres de terre à Bacqueville, et 333 l. de rentes sur divers.

David TRÉHEU. - 1 maison et 3 vergées de terre à la Gaillarde.

Daniel PIGNÉ. - Une maison à Venestanville et une mesure à Greuville.

Jean et Jacques BOITTOUT. - Une maison et mesure à Gueures, et 3 pièces de terre à Luneray.

Les filles OLIVIER. - le tiers de 26 acres de terre et le tiers d'une maison et mesure au Gourel.

Antoine LE SUEUR. - Une maison et mesure à Saint-Ouen-le-Mauger.

Thomas DE CAUX. - Une ferme à Offranville, 1 maison à Apperville, une autre à Avremesnil, 9 acres de terre à Bacqueville, 2 maisons, 1 tènement de maisons et un jardin à Dieppe, plus 510 l. de rentes sur divers.

David PIERRE. - Quatre maisons à Dieppe, 3 acres de terre à Varengeville, 2 acres de terre à Crasville, 2 acres à Greuville, 9 vergées à Raimfreville, plus une rente de 30 l.

La veuve DUVAL. - Une grande maison et une maison et mesure et 2 acres de terre à Bacqueville, trois petites maisons à Pommerville, une maison et mesure à Pierreville, une maison et 6 acres de terre à Saint-Ouen, une maison à Dieppe et une pièce de terre à Royville et différentes petites boutiques au marché de Bacqueville.

Pierre GOSSIER. - Une petite maison au Buquet.

Pierre BEAURAINS. - Une maison et mesure à Dessigny et 1/3 de maison à Dieppe.

Jacques et Gabriel MEL.- Une rente de 357 l. sur le Sr de Glachon à cause de sa terre de St-Supplix-de-Bellengreville.

Jacques LEPREUX. - Sept acres de terre au Torp et deux maisons à Dieppe.

Suzanne LECANU, veuve CONSTANTIN. - Une ferme et 4 acres de terre au Ronchay, 1 pièce de terre à Canteleu, une autre à Luneray, 3 maisons à Dieppe, une ferme à Hautot, une maison et mesure au Bourg-Dun, plus une petite rente.

Ester CHAUVEL veuve du Sr de Biville. - Deux fermes, un moulin à blé, un moulin à draps, et 1 petite maison à Biville.

Barthélémy DE LA GARENNE. - Une ferme en la paroisse de Boissay.

Ester FÉRON. - Une maison mesure et deux acres de terre à St Mars.

Zacharie LOBIAS.- Sept acres de terre à Lamberville et 3 acres à Greuville.

Jacques DE LA BALLE. - Une petite maison à Canteleu.

Jacques LA FONTAINE. - Une petite ferme à Boissay.

Jean HALAVANT. - Une maison et mesure à Bondeville.

Jeanne MASSE, veuve de Pierre LEROY. - Une maison à Dieppe.

Jean LOSTE. - Deux fermes, ensemble 28 acres, deux maisons et mesures, et deux pièces de terre à Avremesnil.

Isaac SÉNÉ. - Une maison au Mesnil-Rury.

Jacques SÉNÉ. - Un héritage situé au Tot, plus une petite rente.

Jean CONSTANTIN. - Une ferme à Luneray, une autre à Sainte-Foy, plus diverses pièces de terre au Gourel.

Mathieu MIFFANT. - Une maison et mesure à Longueil.

David BULTEL. - Une maison et mesure à Gruchet-St-Siméon.

Daniel OUVRIX. - Une maison et mesure à St-Pierre-le-Viel plus le tiers d'une maison, mesure et 3 acres de terre à Luneray.

Jacques CAILLOT. - Une ferme de 80 acres de terre, une maison-mesure et 15 acres de terre à Lammerville.

Jacques THEROULDE. - Une maison à Dieppe.

Pierre THIERRY DE LA MOTTE-LALLIER. - Une ferme de 14 acres à Beaumont et 1 acre et demie de terre à Anglesqueville, une maison et mesure à Beaumont, une ferme de 70 acres de terre à Beaunay, le quart d'une maison à Dieppe, plus 125 l. de rentes.

Pierre GUEPIN. - Une maison à Neuville, une ferme au Til, une maison et mesure à Apperville, quatre corps de logis à Dieppe.

Sr DESVAUX, ministre. - Une maison-masure et 2 pièces de terre à Royville, une ferme de 36 acres au Mesnil-Rury, plus une rente de 80 l.

Sr de LARREY. - Quatre pièces de terre à la Gaillarde, 1 maison à Canteleu, une autre à Côte-Côte près de Dieppe, 2 p. de terre à Gruchet-St-Siméon et 2 p. au Coudray, plus un chantier au Pollet et une rente de 50 l.

Isaac DUMONT DE BOSTAQUET. - Plusieurs héritages près de Dieppe.

Pierre BOITOUT. - Une maison à Dieppe, 6 acres de terre à Bacqueville, 1 chambre au Ronchay, et une maison et mesure à Ste-Marguerite-sur-Mer.

Jean SENEAL. - Une maison et mesure à Luneray et une rente de 30 l.

Jacques DE CAUX. - Seize corps de logis et 3 maisons à Dieppe, 1 ferme de 8 acres à Côte-Côte, 26 acres de terre à Gueures et une ferme de 7 acres à Bacqueville.

Nicolas NOEL. - Une pièce de terre à la Gaillarde, 1 maison-masure et 2 acres de terre, plus une maison et une chambre au Coudray, 1 pièce de terre à St-Pierre-le-Vieil et 145 l. de rentes sur divers.

Isaac NÉEL. - Trois corps de logis et deux maisons à Dieppe, une ferme de 25 acres au Ronchay, une de 7 acres et une maison et mesure à Gueures, 3 acres de terre à Crasville, une acre à Bourg-Dun, 5 acres à Longueil, une maison et mesure à Greuille, 2 autres plus une pièce de terre au Thil, 2 pièces de terre à Venestanville, une autre à St-Ouen et une autre à Avremesnil.

Jacques MIFFAUT. - Un corps de logis et une maison à Dieppe, 1 pièce de terre à Gueures et une autre à Avremesnil.

Jean DUJARDIN. - Un corps de logis et une maison à Dieppe, une maison et mesure à Hautot-sur-Mer, 1 p. de terre à Sotteville-sur-Mer, 1 maison et mesure avec terre à Quiberville et 21 l. de rente.

Jean VAUTIER. - Une maison et mesure avec 2 acres de terre à St-Pierre-le-Vieil.

Pierre LETELLIER. - Deux acres et demie de terre à la Gaillarde.

Pierre COLLANT. - Deux acres et demie de terre à la Gaillarde.

Jacques BOULLAN. - Une maison et mesure et 1 pièce de terre à St-Pierre-de-Bénarville, plus 35 l. de rente.

Jean RUFY. - Une petite maison et trois vergées de terre à Avremesnil.

David HARON. - Deux maisons et mesures à Venestanville.

Judith LORPHELIN veuve de Samuel BOUCHERET. - Une maison et mesure à la Gaillarde et 1 maison à Dieppe.

Abraham JEANNE, dit PETIT6HOMME. - Une maison et mesure avec terre à la Gaillarde.

Jean FOUQUET. - Trois maisons et mesures à Luneray.

Jacques LETELLIER. - Une maison et mesure au Ronchay.

Pierre LESADE. - Une acre et demie de terre à Venestanville.

Pierre LHEUREUX. - Une petite maison et mesure à Venestanville.

Marie HUCHÉ, veuve Jacques BOULARD. - Deux maisons et mesure situées l'une à Canteleu, l'autre au Coudray.

Ester GODIN, veuve AUBOURG. - Une petite maison et mesure à Auppegard.

Claude DUBOC. - Une maison et mesure au Buquet, paroisse de la Gaillarde.

Dame de BUIRE. - Une maison et mesure au bas de Hautot.

Salomon et Elisabeth BUNON. - Une maison, mesure et 3 acres de terre à Calleville-les-deux Eglises.

Jacques BOITOUT. - Une maison et mesure au Coudray.

Abraham LE SUEUR. - Une maison, mesure et 3 acres de terre à Calleville.

Enfants David LHEUREUX. - Une maison, mesure et 4 acres de terre à St-Pierre-le-Viger.

Jean LARCHEVESQUE. - Une maison, mesure et 1 acre de terre à Varengeville, et trois maisons à Dieppe.

Guillaume MOISSON. - Une petite maison et mesure à Avremesnil, plus une autre petite maison et mesure et 3 acres de terre au dit lieu, et 1 corps de logis à Dieppe.

Jean MACHOIS. - Une petite maison et mesure et 1 acre de terre à Bondeville.

Pierre et Jacques DE LA HAIZE. - Une petite maison et mesure à Venestanville.

Jean CONSTANTIN. - Une rente de 100 l.

Isaac GAUTIER. - Une maison, mesure et 3 acres de terre à Luneray.

Jacques MESNIL. - Une ferme et une maison et mesure à Gueures, trois petites maisons à Dieppe, 2 pièces de terre à la Chaussée et une rente de 42 l.

Abraham ALLARIN. - Une maison et mesure plus une vergée de terre à St-Pierre-le-Viger.

Pierre PILLON. - Une maison et mesure à St-Pierre-le-Viger.

Judith LAURENT, veuve Pierre GLORIA. - Deux maisons et mesures et une maison à Royville, une ferme de 8 acres, 1 pièce de terre de 4 acres et une petite maison à Gonnetot.

Isaac DE LA BALLE. - Une petite maison au Ronchay.

jean RUFFY. - Une motié de maison et mesure au Ronchay.

Pierre HEBERT. - Douze acres de terre à Lammerville et 5 acres et demie à Bacqueville.

Jacques DE LA FONTAINE. - Une maison, mesure et enclos de 4 acres plus une pièce de terre de 4 acres à St-Ouen-le-Mauger et une petite maison et mesure à Herbouville.
 Salomon TURQUIERE. - Cinq vergées de terre à Gonnetot.
 Jean FICHET. - Cinq vergées de terre à St-Denis-d'Aclon et autant à Avremesnil.
 Sr de BÉTENCOURT. - Une ferme de 15 acres à Luneray et par extension sur Gueures, Avremesnil et la Gaillarde.
 Samuel DE LA HAIZE. - Une vergée de maison et mesure avec demie acre de terre à Lammerville.
 Claude MINNEL. - Une maison et mesure à Avremesnil.
 Jean LEMAISTRE. - Quatre petites fermes au Mesnil, 4 acres de terre au même lieu, plus une acre de terre à Hautot.
 Pierre SμINÉCAL. - Une acre de terre à Avremesnil.
 Jean AUDOUARD. - Sept vergées de terre à Belleville.

Dans l'élection de Montivilliers

Jean GODEFROY. - Sept acres de terre à Limpiville plus une ferme de 18 acres à Ypreville.
 Pierre THIERRY de la MOTTE-LALLIER. - Dix acres de terre à St-Eustache et Mélamare, plus 8 acres à St-Nicolas-de-la-Taille et une rente de 30 l. sur Robert Manoury, de Mélamare.
 Jacques LE BRUMENT. - Une ferme de 16 acres et une cour mesure à Ypreville.
 Jacques LE SUEUR. - Treize acres de terre, maison et mesure à Mélamare.
 Marie LECORDIER, veuve de Jean QUESNEL. - Deux acres de terre à Mannevillette.
 Dlls DE LA FERTÉ-CIVILLE. - Une ferme à Manneville-la-Goupil louée 400 l. et une maison à Fécamp louée 200 l.
 Nathanaël DELAUNAY. - Une maison à Montivilliers.
 Jean FICHET. - Un héritage de 16 acres et demis à St-Jean-de-la-Neuille.
 Pierre DELAPORTE. - Une maison à Montivilliers.
 Pierre IGOU. - Un héritage de cinq vergées à St-Jean-de-la-Neuille.
 Tobie DUREL. - Une maison à Montivilliers.
 Jacques BELLET. - Un héritage de 30 acres de terre, à Hermeville.
 Philippe FOUQUE. - Vingt-deux livres de rente.
 Jacques DUREL. - Trois portions de maisons à Montivilliers.
 Louis IGOU. - Une cour-masure et 1 pièce de terre à St-Jean-de-la-Neuille, 14 acres de terre à St-Eustache-la-Forêt, et 14 acres à St-Nicolas-de-la-Taille.
 David GODIN. - Une ferme de 56 acres de terre à Epouville, une maison et prairie de 6 acres à Montivilliers, plus des parts dans huit navires du Havre.
 Nicolas GUERARD. - Une maison et un corps de logis à Harfleur, un héritage à St-Martin-du-Manoir, un autre à St-Jouin, la moitié d'une ferme de 15 acres à Cramensnil, plus une rente de 575 livres.
 Nicolas GUERARD. - 213 l. de rentes sur divers.
 Dame de BÉVILLIERS. - la terre de Sénitot à Gonfreville-l'Orcher, une terre aux portes d'Harfleur, une autre à Gournay, une prairie aussi à Gournay, une ferme de 6 acres à Bordeaux-St-Clair, 307 l. de rente sur divers.
 Sr THAUNAY. - Une cour-masure à Criquetot et 89 l. de rente sur divers.
 Dame LE PELLETIER. - Une ferme de 75 acres à Criquetot, une autre de 30 acres à Bacqueville.
 Jacques QUESNEL. - Un héritage de 2 acres à Ecuquetot.
 Pierre LAMOISSE. - Un héritage contenant 6 acres à Bordeaux-St-Clair.
 Jean MAHEU. - Un héritage de 10 acres aux Trois-Pierres.
 Jean HERVIEU. - Deux maisons à Fécamp.
 Jean HERVIEU, fils aîné. - Une ferme de 63 acres à Ypreville.
 Moÿse HERVIEU. - Cinq pièces de terre à Sainneville.
 Jacques HERVIEU. - Une maison à Fécamp, et une ferme de 16 acres à Letot.
 HERVIEU DE SAINNEVILLE. - Une maison à Fécamp avec 1 acre et demie de terre.
 Nicolas BRIERE JAVENOT. - Une ferme située à Ste Marie-au-Bosc.
 Jean POTEL. - Un héritage de 2 acres de terre à St-Nicolas-de-la-Taille.
 Jean DESPOMMARES. - Plusieurs héritages à Fécamp, et un héritage de demi-acre à Saussezemare.
 Marie LE BOUJONNIER, veuve de Daniel CROIXMARE de Beuzeville-la-Grenier. - Un héritage de 6 acres de terre à Bréauté.
 Anne DESPOMMARES veuve MALANDAIN. - Plusieurs maisons à Fécamp, et cinq portions de maisons à St-Frémont.
 Abraham AUGER. - Deux héritages, ensemble 7 acres de terre à Mélamare.

Jean LEFEVRE. - Deux héritages à St-Antoine-la-forêt formant ensemble 18 acres, plus un héritage de 17 acres à Octeville.

Jean et Isaac DEDE. - Une ferme de 27 acres à Roberville.

Jacques DEDE. - Un héritage de 4 acres à Criquetot.

Pierre DES ESSARS. - Une maison à Goderville.

Daniel DELESSART. - Deux maisons à Goderville.

Nicolas DUFOUR. - Une ferme à Fécamp.

Jean DUFOUR. - Une ferme à Fécamp.

Pierre DEVAUX. - Une ferme de 6 acres à Maniquerville, et une maison à Fécamp.

Nicolas OURSEL. - Une ferme de 54 acres à Vréville, une maison et une partie de maison au Havre, plus 40 l. de rente.

Louis LECOINTE. - Quatre acres de terre et mesure à la Sologne.

Jean LATOURTE. - Un héritage de 8 acres en la paroisse d'Octeville et un autre de 2 acres et demie au même lieu.

Jacques MESNIEL. - Un corps de logis et une chambre à Fécamp, 12 acres de terre à Ypreville, 4 acres à St-Léonard et 4 acres à Criquebeuf.

Jean LEBLOND. - Une maison et mesure plus un acre de terre à la Remuée, un héritage de 5 acres à St-Nicolas-de-la-Taille, et un de 3 acres à Graimbouville.

Mathieu DALLEŃON de MILLEVILLE. - Une ferme de 15 acres et une de 30 acres à Thiergeville, plus une ferme de 7 acres à Thiétreville et Biville.

Eudes de NIPVILLE. - Une ferme de 55 acres en la paroisse d'Aptot et de St-Vigor.

Jean MAUGER. - Un héritage de 2 acres et demie à Angerville l'Orcher, plus une maison à Harfleur.

Jacques VIARD. - Une ferme de 7 acres à Tocqueville-les-Murs.

Jacques LOUVEL. - Une rente de 300 l. sur les héritages de Samuel Louvel son oncle, de Bréauté.

Jacques MAUGER. - Deux héritages d'une acre et demie chacun, situés l'un à St-Gilles, l'autre à St-Nicolas-de-la-Taille.

Louis BARBEY. - Trois fermes, la 1re de 8 acres, la 2e de 43 acres et la 3e de 20 à St-Eustache-la-Forêt, plus le tiers d'une ferme de 37 acres à Octeville.

Pierre BAUDOIN. - Deux héritages de 16 acres de terre à St-Laurent-de-Brévedent, 2 maisons et deux parties de maisons à Harfleur, et un héritage à Montivilliers.

Isaac DE LARRAY. - Un héritage de 42 acres à Emalleville, un autre de 16 acres à Fontenay, une ferme de 36 acres à St-Jean-de-Folleville, une maison à Montivilliers et une fieffe de 33 l. sur une maison à Montivilliers.

Nicolas LUNEL. - Sept héritages, ensemble 55 acres, à la Poterie, un autre à Bruneval avec une pièce de terre de 2 acres, un autre à Crasville, un autre de 4 acres à Sainneville, une cour-masure et 2 acres de prairie à Ingouville, plus une rente de 100 l.

Etienne LEVASSEUR. - Une ferme de 47 acres à Octeville, une autre de 78 acres à St-Martin-du-Bec, 2 corps de logis, deux maisons, un tènement de maisons et neuf portions de maisons au Havre, un héritage de 4 acres à Cretot, et 172 l. de rente sur divers.

Jacques DUFLOS. - Un héritage contenant six acres à Octeville.

Daniel LEGRAND du Petit-Bosc. - Une ferme de 16 acres à Toussaint, Contremoulins et Limpiville, une autre de 48 acres à Contremoulins et Toussaint, une autre de 15 acres à Limpiville, une autre de 14 acres au Bec-au-Cauchois, une autre de 69 acres à Toussaint et Colleville et plusieurs petits héritages, ensemble 15 acres, à Toussaint.

Abraham ONO. - Une maison à Harfleur.

Pierre LEFEBVRE. - Une ferme de 14 acres et le tiers d'une ferme de 37 acres à Octeville, plus un héritage de 6 acres et demie à Fontaine-la-Mallet.

Jean RENAULT. - Un héritage d'une acre à Manneville-la-Goupil.

Jean HAUCHECORNE. - Un héritage de 3 acres aux Loges.

Moïse DESPOMMARES. - Un héritage de 7 acres et un autre de 3 vergées à Sausseuzemare.

Nicolas CAPON. - Une maison et mesure de 2 acres à Octeville avec une pièce de terre de 2 acres.

Charles RICHER. - Quatre acres de terre en la paroisse de Villainville, plus une maison et mesure de 3 vergées à Pierrefiques.

Louis BENARD. - Une maison et un héritage de 4 acres à Harfleur.

Jacques BREDEL. - Une maison et mesure de 8 acres à Bordeaux-St-Clair, et un héritage de 8 acres et demie à Cuverville.

Salomon GOSSE. - Un héritage de trois vergées à St-Nicolas-de-la-Taille.

Jean POUCHAIN. - Un héritage d'une acre et demie à St-Jean-de-la-Neuville.

Jacques DE BURES. - Une ferme de 55 acres ½ à Gommerville.

Vve ANGOMARE. - Une petite maison et mesure à Englesqueville.

Thomas BLET. - Un héritage de 3 acres à St-Martin-du-Bec.
 Anne DERICQ, veuve de Samuel LOUVEL. - Une ferme de 41 acres, une autre de 40 acres, une autre de 17 acres, plus 15 héritages ensemble de 63 acres, le tout situé à Bréauté.
 Abraham RICHER. - Un héritage de 4 acres à Pierrefiques.
 Vve Salomon LESTUDOIS. - Un héritage de 4 acres à St-Nicolas-de-laTaille.
 Enfants LESUEUR. - Trois acres de terre à St-Antoine-la-Forêt.
 Marie LARCHEVESQUE veuve DESPOMMARES. - Une acre et demie de terre à Saussezemare.
 Isaac GAUTIER. - Un héritage d'une acre à Englesqueville.
 Jean DALLENÇON, St DES MOTTES. - Une ferme de 72 acres à Tiergeville.
 Isaac DELAMARE. - Un héritage de 3 acres à Mélamare.
 Nicolas GUEROULT. - Un héritage de 12 acres au Hertelay (auj. réuni à Bréauté).
 Etienne COSSART. - Une petite ferme de 3 acres et une mesure de 4 acres à Fauville.
 Pierre, Guillaume et Jean HEBERT. - Un fourneau à plâtre avec grenier et cour au Havre.
 Jean VINCENT. - Une cuisine et chambre à Fécamp.
 Pierre LE BAS. - Une maison au Havre plus une chambre dans la même ville.
 Marthe COUPERIN. - Une rente de 25 l.
 Ester GODIN veuve AUBOURG. - Une rente de 4 livres.
 La veuve de Jacques GALOPIN. - Une rente de 10 l. sur Sieurain à St-Eustache-la-Forêt.
 Daniel MALANDAIN. - Une rente de 5 l. sur Blanche DRIEU à Houquetot.
 Pierre MASSIEU. - Deux petites mesures contenant 6 acres à St-Nicolas-de-la-Taille.
 Jean BREDEL. - Un héritage en la paroisse de Bordeaux-St-Clair, de 2 acres de terre plus 1 pièce de terre de 3 acres à Fontenay.
 Jean MARTIN. - Une ferme de 4 acres et demie à St-Jouin.
 Enfants du Sr de LA SERVANIÈRE. - Un héritage de 10 acres de terre à St-Léonard.
 Benjamin BEUZELIN. - Un huitième du navire « Le St-Antoine » du Havre.
 Nicolas MALHERBE. - Un douzième dans le navire « Le St-Pierre » du Havre.

Dans l'élection de Caudebec

Jean et Thomas DAUSSY. - Une ferme de 17 acres à Ste(Marguerite-sur-Duclair, un héritage d'une acre et demie à Flamanville, plus une rente de 200 l.
 Isaac GODEFROY. - Une ferme de 11 acres de terre à Mirville, plus trois maisons et un moulin à fouloir à Bolbec, et une ferme à Nointot.
 Madeleine LESEIGNEUR. - Une maison à Yvetot.
 Jean HELLOT. - Une ferme de 11 acres à Bolbec et une cour-masure et deux acres de terre à Raffetot.
 Guillaume DHAUMERVILLE. - Une ferme de 36 acres à Beuzeville-la-Grenier.
 Pierre DESVAUX. - Une ferme à Beuzeville-la-Grenier contenant 10 acres.
 Etienne DESVAUX. - Deux acres de terre à Beuzeville-la-Grenier.
 Denis CAMPART. - une maison et mesure de 7 acres ½ de terre à Autretot
 Louis LECLERC. - Une rente sur Pierre DUBOSC, laboureur à Croixmare.
 Guillaume MARCOTTE. - Cinq acres de terre à Bermonville.
 Jacques et Robert NÉEL. - Une ferme de 5 acres à Angiens.
 Charles HOGUEL. - Une ferme de 45 acres à Yébleron et une autre de 9 acres aussi à Yébleron.
 Jean COUITRÉ. - Deux acres et demie de maisons, mesure et terre à Ingouville.
 Louis LEFEBVRE DE CHAMBRUN. - Une ferme de 88 acres à Bouville.
 Jean ORENGE. - Deux maisons et plusieurs bâtiments à Bolbec.
 Guillaume LANGLOIS. - Un petit héritage à St-Arnoult.
 Pierre MONTFREULLE. - Une petite ferme de 4 acres à St-Arnoult.
 MONFREULLE. - Une maison à Bolbec.
 Jean MULLOT. - Un héritage à Trouville.
 Jean ALLEAUME. - Une ferme à Lintot contenant 7 acres.
 Le Sr DE LA VOUTE. - Une ferme de 90 acres à la Trinité-du-Mont, et une petite ferme à Roquefort.
 Nicolas RENOULT. - Une petite maison à St-Aubin-de-Cretot.
 Pierre GODEFROY. - Une ferme de 10 acres de terre à Nointot.
 Jacques LE BRUMENT. - Une petite ferme à Hattenville.
 Pierre LEBLOND. - Deux maisons à Yvetot.
 Louis CAMPART. - Une maison à Autretot avec 5 acres de terre.
 Ester MARIE vve de Pierre DESCHAMPS. - Une petite ferme de 1 acre à la Frenaye.
 Pierre MAILLARD. - Une ferme de 4 acres à Gerponville.

Dlles DE LA FERTÉ-CIVILLE. - Une ferme de 60 acres à Raffetot.
 Josias DE LA HAYE DU MONT. - Deux moulins à blé à St-Denis-de-Lillebonne, un moulin à huile à Lintot, un bois-taillis de 4 acres à Gruchet, plus une ferme de 22 acres à la Trinité-du-Mont.
 DUMESNIL-VICQUEMARE. - Une ferme de 4 acres à Touffreville-la-Cable, une de 94 acres à Auberville-la-Campagne, la ferme de l'Épineville de 100 acres à Allouville, plus 3 autres fermes à Allouville contenant ensemble 36 acres.
 Jacques VIARD. - Une petite ferme à Gruchet.
 Pierre de LANQUETUIT. - Une ferme de 10 acres au hameau de Beauquesne à Bolbec.
 Nathanaël BOULLING. - Une ferme de 3 acres plus une prairie de 3 à 4 acres au Mesnil-sous-Lillebonne.
 Jean GOUPIL. - Une mesure à Autretot.
 Jean FICHET. - Une ferme de 12 acres à Beuzeville, une ferme à St-Nicolas-de-la-Haye, plus une maison à Caudebec.
 Pierre IGOU. - Deux maisons plus une portion de maison à Bolbec.
 Isaac DE LARREY. - Une ferme de 26 acres, plus une petite mesure à Lintot.
 Judith PIMONT veuve d'Abraham LECARON. - Deux petites maisons et deux chambres basses à Bolbec.
 Charles QUESNEL. - Une maison située à Bolbec.¹
 Abraham LEBRUMENT. - Deux parties de maisons à Bolbec et quatre acres de terre à Lanquetot.
 Jacob LEPIQUAIS. - Un héritage de 10 à 12 acres à Bermonville.
 Louis IGOU père. - Une grande maison et tannerie à Bolbec.
 Pierre RICOEUR. - Une petite maison située à Gruchet-le-Valasse.
 Charles HUE. - Une petite ferme à Beuzeville-la-Grenier.
 Suzanne MOLÉ, veuve de Jean DEHEULLE. - Une chambre à Gruchet-le-Valasse.
 Daniel GALLAY. - Une petite ferme à Beuzeville-la-Grenier de 1 acre et demie.
 Pierre SIEURIN. - Deux petites fermes à Beuzeville-la-Grenier contenant ensemble 8 acres.
 Salomon GOSSE. - Six acres de terre en côte à Gruchet.
 Abraham FLAMARE. - Un héritage à Trouville.
 Pierre MORICE. - Un héritage composé d'une cour-masure avec 3 acres de terre à Louvetot.
 Isaac FLAMARE. - Une rente de 30 l.
 Marie FAUQUET veuve de Jacques LE BRUMENT. - Une maison d'une acre et demie et 12 acres et demie de terre à Rouville.
 Jean FAUCON. - Une place inondée à Bolbec.
 Jean CHOUQUET. - Une vergée de mesure et deux acres de terre à Nointot.
 Jacques BOISSEL. - Une petite maison et portion de pré à Bolbec.
 Salomon MALLET. - Une maison à Bolbec.
 Pierre BREDEL. - Une maison à Bolbec.
 Pierre CAMPART. - 5 vergées de terre à Autretot.
 Isaac CAILLOUEL. - Une ferme de 9 acres de terre à Ste-Marie-des-Champs.
 Pierre HAVY. - Une petite maison à Bolbec.
 La Veuve de Nicolas LEMAISTRE. - Une grande place inondée à Bolbec près de l'église.
 Louis DESHAYS. - Une maison avec cour et jardin à Bolbec.
 Jacques BOISSEL. - Une partie de maison à Bolbec.
 Daniel LECARON. - Une maison et tannerie à Bolbec.
 Pierre LAVOTTE. - Une maison et tannerie à Bolbec.

*Liste des FUGITIFS CAUCHOIS
 à la Révocation et pendant les années qui suivirent
 qui nous sont connus à ce jour.*

Aron (David) de l'élection d'Arques (Venestanville), réfugié ?
 Aubé (Daniel) « de Montivilliers »
 Alleaume (Jean)
 Allenson (Jean d', sr des Mottes) de l'élection de Montivilliers,
 Allenson (Mathieu d') de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Andrieu (Charles) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Angammare (Veuve) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?

¹ CHARLES quesnel n'est pas donné comme fugitif, mais comme « détenu aux prisons de Caudebec ». Sans doute qu'il avait été arrêté au moment où il fuyait à l'étranger.

Aubert (Daniel et sa femme née Suzanne Lévesque) de l'élection de Montivilliers (Gainneville), réfugié en Angleterre.
 Aubert (Etienne) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Aubourg (Vve Pierre) « (Angerville l'Orcher), réfugié en Angleterre.
 Auber (Abraham) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Bachelet (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Bambinet de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Baudry (Gabriel), de l'élection d'Arques, réfugié en Hollande.
 Bauldry (Paul et sa femme) de l'élection d'Arques (Thil-Manneville) réfugié en Hollande.
 Bazin (Vve Gédéon) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Beaudoin (Judith) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
 Beaudoin (Pierre), de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Beau fils (Pierre), de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Beauvais (Pierre), de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Bellet (Thomas) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Benard (Louis) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Benoist (Esther), de l'élection d'Arques, réfugiée ?
 Benoist (Marie), de l'élection d'Arques, réfugiée ?
 Beuzeville, de l'élection de Montivilliers (Mélamare), réfugié en Angleterre¹
 Biville (Ester Chauvet, veuve du sr de), de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Blet (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Boissel (Jacques) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Boivin (un fils de Jean), de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Boivin (Jean), de l'élection de Montivilliers (Angerville-l'Orcher), réfugié en Angleterre.
 Boittout (Jean-Jacques), de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Boittout (Pierre), de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Bordes (Josias), de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Boucherot (Jean, Judtih Lorphelin veuve de) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Bougonnier (Marie Montier, femme) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
 Boulanger (Jacob) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Boulart (Huché Marie, Vve Jean) de l'élection d'Arques (Luneray), réfugiée ?
 Bouilling (Nathanaël) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Bourdon (Jean) de l'élection de Caudebec (Bolbec), réfugié ?
 Bredel (Abraham) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Bredel (Charles) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Bredel (Jean) de l'élection de Montivilliers (F écamp), réfugié ?
 Bredel (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Bredel (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Brachon (Mme de) de l'élection de Caudebec (Béwilliers-Harfleur) réfugiée en Hollande.
 Brière (Nicolas, sr de Javelot) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Brière (Mme) de l'élection de Caudebec, réfugiée ?
 Bultel (David), de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Buisson (Elisabeth) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
 Buisson (Belzabée) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Butot (Isaac) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Caillot (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Campart (Denis), de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Campart (Louis) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Campart (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Capon (Nicolas) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Cardon (Michel) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Cardon (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Caron de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Caron (Louis) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Caron (Nicolas) de l'élection de Caudebec (Bolbec), réfugié en Amérique.
 Carré (Elie) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Chabert (Samuel de l'élection de Montivilliers, réfugié ?

¹ Trois descendants de ce Beuzeville furent, au XVIIIe siècle, directeurs de l'hôpital français de Londres.

Chapelle (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Chouquet (Jean) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Collen (Pierre de l'élection d'Arques, réfugié ?
Cossart (Etienne) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Couperin (Marthe) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Courché (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Courché (Isaac) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Coutre (Jean) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Croixmare (Vve Daniel) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Campart (Jean) de l'élection de Caudebec (Autretot), réfugié en Hollande.
Campart (Jacob) de l'élection de Caudebec (Autretot), réfugié à Amsterdam.
Costé (les fils de Pierre) de l'élection de Montivilliers (Harfleur), réfugiés en Hollande.
Dallenson (Mathieu d', Sr de Milleville) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Daussy (Jean et Thomas) de l'élection de Caudebec, réfugiés ?
de Bethencourt, de l'élection d'Arques (Luneray), réfugié ?
De Bos (Michel) de l'élection de Montivilliers (St-Eustache-la-Forêt) réfugié ?
De Bures (dame) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
De Bures (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
De Caux (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
De Caux (Madeleine) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
De Caux, pasteur, de l'élection d'Arques, réfugié ?
De Caux (David) de l'élection d'Arques, réfugié ?
De Caux (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
De Caux (Thomas) de l'élection d'Arques, réfugié ?
De Caux (Richard) de l'élection d'Arques, réfugié ?
De Caux (Sara) de l'élection d'Arques, réfugié ?
De Caux (Jacob) de l'élection d'Arques, réfugié ?
De Caux (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
De Civile-Villeret (dles) de l'élection d'Arques, réfugiées ?
Dedde (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Dedde (Isaac) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Dedde (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Defruyau (Abraham) de l'élection de Caudebec (Raffetot), réfugié en Angleterre.
Deheulle (Abraham), de l'élection de Caudebec (Bolbec), réfugié en Angleterre.
Deheulle (Suzanne Molé, veuve) de l'élection de Caudebec, réfugiée en Angleterre.
De la Ferté Civile (Mlles) de l'élection de Montivilliers (StNicolas-de-la-Taille) réfugiées en Hollande.
De Feugueray, de l'élection d'Arques, réfugié ?
De la Haize (Samuel) de l'élection d'Arques (Lammerville), réfugié ?
De la Haye du Mont (Josias) de l'élection d'Arques, réfugié ?
De la Garenne (Barthélémy) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Delamare (Daniel) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Delamare (Isaac) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Delamare (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Delamare (Ester) de l'élection de Montivilliers (Mélamare) réfugiée ?
Delamare (Josias) de l'élection de Montivilliers, (Mélamare) réfugié ?
Delamare, de l'élection de Montivilliers (Mélamare), réfugié ?
De Lanquetuit (Pierre, de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Delaporte (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Delaunay (Nathanaël) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Delaunay (Samuel, de l'élection d'Arques, réfugié ?
Delassart (Daniel) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Delessart (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Dericq (Veuve Anne) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Deschamps (dlle) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Des Essarts (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Deschamps (Vve Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugiée ?
Deschamps (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Deshayes (Louis) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Despommars (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?

Despommars (Anne) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Despommars (Marie) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Devaux (Etienne) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Devaux (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Dhaumerville (Guillaume) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Dufae (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Duflo (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Dufou (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Dufou (Nicolas) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Duchemin (Antoine) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Du Mont de Bostaquet (Isaac), de l'élection d'Arques (La Fontelaye), réfugié en Hollande, puis en Angleterre.
Dupont (Abraham) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Durel (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Durel (Tobie) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Dutacq (David) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Duval (Isaac) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Duval (Veuve) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
Eloy (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Eudeline (Louis) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Farou (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Fauconnet (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Faucon (Jean) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Fauquet (Elisabeth) de l'élection de Caudebec (Bolbec), réfugiée ?
Feraud (Henri) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Ferrand (Elisabeth) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Ferrand (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Fichet (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Flamare (Abraham) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Flamare (Isaac) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Flamare (Ester, femme de Charles Quesnel) de l'élection de Caudebec (Bolbec), réfugiée ?
Fanot (Pail) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Fontaine (Luc) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Fouquet (les hoirs) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Fouque (Philippe) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Fret de l'élection d'Arques, réfugié ?
Frezil (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Fumechon (Marthe) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
Fouquerel (Thomas) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Gascoin (Guillaume) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Gallay (Daniel) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Galopin (Vve Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Gatais (Jean, l'aîné) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Gatais (Jean le cadet) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Gaubert (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Gautier (Isaac) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Gloria (Nicolas) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Gloria (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Godefroy (Anne) de l'élection de Caudebec (Bolbec), réfugiée ?
Godefroy (Isaac) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Godefroy (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié.
Godefroy (Pierre) de l'élection de Caudebec (Beuzevillette), réfugié à Amsterdam)
Godin (David) de l'élection de Montivilliers, réfugié en Angleterre.
Gilles, de l'élection de Caudebec (Bolbec), réfugié en Angleterre.
Godin (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Gosse (Salomon) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Gossier (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Gosselin (Madeleine Hauvel, veuve de Joseph) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
Goupil (Jean) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Graindor (Anne) de l'élection de Caudebec, réfugiée ?

Grésil (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Guérard de l'élection de Montivilliers (Harfleur), réfugié à Dublin.
Guérout (Jean) de l'élection de Montivilliers (Gruchet), réfugié à Amsterdam.
Guérout (Isaac) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Guérout (Nicolas) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Guetteville (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Guetteville (Anne) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
Guillaume (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Haize (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Haize (Salomon) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Halavent (Pierre) de l'élection d'Arques (Royville), réfugié ?
Hallot (Pierre) de l'élection d'Arques (Luneray), réfugié ?
Hardy (Daniel) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Hauchecorne (Jean) de l'élection de Montivilliers (Les Loges), réfugié ?
Hauguel (Charles) de l'élection de Caudebec (Yébleron), réfugié ?
Haumerville (Guillaume) de l'élection de Caudebec (Beuzeville-la-Grenier), réfugié ?
Hautot (Elisabeth) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Hautot (Jean) de l'élection de Caudebec (Gruchet), réfugié ?
Hautot (Ester) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Hautot (Marie) de l'élection de Caudebec (Bolbec) réfugiée ?
Havy (Pierre) de l'élection de Caudebec (Bolbec) réfugié ?
Hébert (Isaac) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Hébert (David) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Hébert (Jeanne) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Hébert (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Hébert (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Hellot (Jacques) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Hervieux de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Hervieux (Jacques) de l'élection de Montivilliers (Fécamp), réfugié ?
Hervieu (Jean) de l'élection de Montivilliers (Fécamp), réfugié ?
Hervieu (Jean, le jeune) de l'élection de Montivilliers (Fécamp), réfugié ?
Hervieu (Moïse) de l'élection de Montivilliers (Senneville), réfugié ?
Hue (Charles) de l'élection de Caudebec (Beuzeville-la-Grenier) réfugié ?
Janvier (Jacob) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Jouenne (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lamiral (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Lagarenne (Nicolas) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Lamy (Tristan) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lamoisse (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Langlois (Guillaume) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Larchevêque (Isaac) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Larchevêque (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Latourte (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Latourte (Anne, Vve B. Piron) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Latourte (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lavotte (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Lebarbier (Timothée) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Leberquier (Benjamin) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Leberquier (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Leberquier (Pierre, fils de Jacob) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Leberquier (Pierre fils de Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Leberquier (Marie) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Leblond (Abraham) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Leblond (Pierre) de l'élection de Caudebec (Autretot) réfugié en Angleterre.
Leblond (Jacques) de l'élection de Caudebec (Trouville) réfugié en Amérique.
Leblond (Isaac) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Leblond (Abraham) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Leblond (David) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Leblond (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?

Lebas (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lebrument (Abraham) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Lebrument (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lebrument (Jacques, Marie Fauquet vve) de l'élection de Caudebec, réfugiée ?
Lebrument (Marthe) de l'élection de Caudebec (Autretot) réfugiée en Angleterre.
Leboulenger (Elie) de l'élection de Caudebec (Gruchet-le-Valasse) réfugié à Amsterdam.
Lecaron (Daniel) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Lecaron (Judith Pimont, vve d'Abraham) de l'élection de Caudebec, réfugiée ?
Leclerc (Louis) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Lecaron (Jacques) de l'élection de Caudebec (Bolbec), réfugié en Angleterre.
Lecointe (Isaac) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lecointe (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Lecointe (Louis) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lecointe (Abraham) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Lecordier (Marie) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Lefebvre (Jacques) de l'élection de Montivilliers (St-Antoine-la-Forêt), réfugié ?
Lefebvre (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lefebvre (Louis, sr de Chambrun) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Lefebvre (Marthe) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Lefebvre (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Leforestier (Michel) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Legrand (Daniel, sr du Petit-Bosc) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Legrand (Marie) de l'élection d'Arques (église de Bacqueville) réfugiée à Groningue.
Lemaistre (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Lemaistre (Nicolas) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Lemaistre (époux) de l'élection de Montivilliers (Harfleur) réfugiés en Angleterre.
Lemâle (Abraham) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lemaître (Tobie) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lemoine (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lemonnier jeune de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lemonnier (David) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lemonnier (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lepelletier (dame) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Lepiquais (Jacob) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Leplay (Isaac) de l'élection de Caudebec (Autretot) réfugié en Angleterre.
Lepreux (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Leseigneur (Madeleine) de l'élection de Caudebec, réfugiée ?
Lesade (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Lestudois (Jacques) de l'élection de Caudebec (St-Nicolas-de-la-Taille) réfugié à Groningue.
Lesueur (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lesueur (enfant) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lesommelier de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Letellier (Isaac) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Letellier (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Letellier (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Lemarcis (Isaac et son frère) de l'élection de Montivilliers (Bolbec), réfugiés en Angleterre.
Letudois (Vve Salomon) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Lasseur de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Levasseur (Etienne) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Levaseur (Isaac) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Levillain (Josias, héritiers de) de l'élection d'Arques, réfugiés en Amérique.
Lheureux (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Linard (Etienne) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Linard (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Loisel (Jean-Baptiste) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Lorphelin (Joseph) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Loué (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Louvel (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Louvet (Samuel) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?

Lucas (Judith) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Lunel (Nicolas) de l'élection de Montivilliers, réfugié en Angleterre.
Lunel (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Mahieu (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Maillard (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Maistre (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Malandain (Jean, et sa femme Marthe Bourdon) de l'élection de Montivilliers (Goderville), réfugiés ?
Mallet (Daniel) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Mallet (Salomon) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Mallet (Jean) de l'élection de Caudebec, réfugié en Amérique.
Mallet (Salomon) de l'élection de Caudebec, réfugié en Amérique.
Marcotte (Guillaume) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Marie (Ester) de l'élection de Caudebec, réfugiée ?
Marcotte (Anne) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
Massieu (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Mauger (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Mauger (Madeleine) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Mauger (Marie, Vve David Lheureux) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
Meniel (filles) de l'élection de Montivilliers, réfugiées ?
Meniel (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Michel (Nicolas) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Miffant (Jacques) de l'élection d'Arques (Gueures), réfugié ?
Miffant (Mathieu) de l'élection d'Arques (Gueures), réfugié ?
Molé (Suzanne, Vve) de l'élection de Caudebec, réfugiée ?
Monfreulle (Jean) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Monfreulle (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Monnier (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Montier (Daniel) de l'élection de Caudebec (St-Eustache-la-Forêt), réfugié en Angleterre.
Morue (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Mouchel (Pierre) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Mullot (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Mustel (Marthe) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
Navarre (Abraham) de l'élection d'Arques (Luneray), réfugié ?
Nipville (Eudes de) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Noël (Nicolas) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Née (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Oursel (Nicolas) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Orange (Jean) de l'élection de Caudebec, réfugié
Ouvry (David) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Ouvry (dlle) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
Ouvry de l'élection d'Arques, réfugié ?
Osno de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Pérou (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Pérou (Marie) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Pérou (Rachel) de l'élection de Montivilliers, réfugiée ?
Petit (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Picot (Abraham, Rachel Bouzans sa femme) de l'élection de Caudebec (Bolbec) réfugiés ?
Picot (Abraham, fils) de l'élection de Caudebec (Bolbec) réfugié ?
Picot (Pierre) de l'élection de Caudebec (Bolbec) réfugié ?
Picot (Marguerite) de l'élection de Caudebec (Bolbec) réfugiée ?
Pigné (Daniel) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Pillon (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
Pouchin (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Poulingue (Abraham) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Quesnel de l'élection de Caudebec, réfugié ?
Quesnel (Charles) de l'élection de Caudebec (Bolbec), réfugié ?
Quesnel (Jean) de l'élection de Montivilliers (Turretot), réfugié à Rotterdam.
Quesnel (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
Réauté (Thomas) de l'élection de Montivilliers, réfugié en Angleterre.

Retout (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Renault (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Renoult (Nicolas) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Retout (Samson) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Richer (Abraham) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Richer (Charles) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Richer (Daniel) de l'élection de Montivilliers (Criquetot), réfugié ?
 Richer (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Ricoeur (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Routier (Anne) de l'élection d'Arques, réfugiée ?
 Rufy (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Rufy (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Sacré (Tobie) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Selingue (Elie) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Selingue (Elisabeth) de l'élection de Caudebec (Gruchet), réfugiée ?
 Sénécal (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Sénécal (Pierre) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Sénécal (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Sieurin (Jacob) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Sieurin (Jacques) de l'élection de Montivilliers (St-Nicolas-de-la-Taille), réfugié en Hollande mais revint en France en février 1699.
 Sieurin (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Sieurin (Pierre) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Sortembosc (Samul de) de l'élection de Montivilliers (Fécamp), réfugié ?
 Sortembosc (Pierre de) de l'élection de Montivilliers (Fécamp), réfugié ?
 Soyer (Gédéon) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Soyer (Jacques) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Soyer (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Thierry de la Motte-Lallier, de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Turquier (Salomon) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Vauquelin (Jean) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Vautier (Thomas) de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Veridel (Jacob) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Viard (Jacques) de l'élection de Caudebec, réfugié ?
 Vincent (Jacques) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Vincent (Jean) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?
 Voisin de l'élection d'Arques, réfugié ?
 Vry (Marie) de l'élection de Montivilliers, réfugié ?

PIECE N° 9

Liste des NOUVEAUX CONVERTIS d'Harfleur, de Montivilliers et des communes voisines qui rendirent des armes et des munitions à la suite de l'ordonnance royale du 16 octobre 1688.

Harfleur

Pierre Costé, Jean Costé, Jean Maugendre, Jean Lecoq, Jean Desnaux, Pierre Sommelier, Pierre Costé, Pierre Louvel, Jean Lemaistre, Jacob Pouchet, Jean Lebas, Pouchet de Bellemare, Tristan de la Mothe, Jean Le Picard, Jean Geffray, Isaac Lioult, Jean-Daniel Bouling, Abraham Lebas, Pierre Durant, Daniel Mauger, Jean Eude, Jean Delaunay, Jacob Guerult, Jean Lestudois, Vve de Pierre Ferrand, Jacques Haize, Nicolas Haumont, Jean Bouling, Jean Eudeline, Pierre Castel.

Montivilliers

Pierre Frémont, Jacques-Philémon Andrieu, Jacob Lemercier, Pierre Frémont fils, Jacques Andrieu fils, Pierre BEURIOT, Pierre Calecet, Ephraïm Lesueur, Gédéon Palfray, Abraham Lamy, Philémon Sevestre, Isaac Lamy, Jean Levesque, Pierre Bellet, Jean Dufour, Philippe Lesanvage, Vve de Jean Andrieu, Jean Mordant, Charles Lecourt, Vve Delaporte, Pierre Geffray.

Angerville-l'Orcher

Pierre Lecacheux, Pierre Simenel, Philippe Martel, Jean Angamare, Pierre Aubourg, Isaye Lesauvage, Abraham Leroy, David Couillard, Pierre Coquart, Jacques Sauquet, Thomas Hachard.

Manéglise

Salomon Lecordier.

Gainneville

Jean Levesque, Jacob Lecomte, Jean Hallot, Jacques Dumouchel.

Epretot

Jean Lecacheux.

Saint-Laurent-de-Brévedent

Mathias Leroux, Jean Letellier.

St-Germain-de-Montivilliers

Jean Ferret, Abraham Bredel, Jean d'Equerville, Nicolas Gueroult, Jean Loisel, Pierre Boivin, Jean Lesenne, Daniel Blondel.

Le Fontenay

Pierre Angamare, Jacques Bellet.

Epouville

Jacques Pestel, Pierre Labbé, Jacob Durand.

Rolleville

Daniel Paisant, Jacques Gaudebec, Abraham Quesnel.

Fontaine

Jacques Bouvier, Jean Dupuis.

St-Martin-du-Bec

Jean Lambert, Jean Lemarchand, Jacques Lambert, Jacques Périer, Abraham Lemoine.

Sanvic

Laurent Lebas, Jean Dumouchel, Isaac Boudin, Jacques Avril.

Bléville

Jacques Bredel, Jean Faucon, Gédéon Masle, Isaac Malon, Jean Malle, Jean Lecacheux.

Octeville

Abraham Masle, Pierre Eudes, Pierre Gascoin, Pierre Avril, Jacques Lecacheux, Philippe Avril, Charles Masle, Jean Picard, Pierre Paisant, Jean Lecordier, Henry Avril, Jacques Avril, Pierre Masle, Thomas Simon, Pierre Dufлот, Pierre d'Equerville, Pierre Simon, Jean Bredel, Abraham du Buisson, Pierre Lambert, Jean Masle, Pierre Aubourg, Jean Bredel, Jacques Masle, Jean d'Equerville, Jean Fontaine.

Criquetot, Beaufort, le Tilleul, Pierrefique, Cuverville

Pierre Hérubel, Jacques Fontaine, Pierre Mauger, Pierre Dufлот, Jonas Thomas, Pierre Boitte, Jacques Patrix.

Hermeville, Le Coudray

Jean Hérubel, Simon Bauquer, Nicolas Delamare, Abraham Recher, André Delamare, Pierre Perier.

Turretot-Gaineville

Pierre De Lanné, Philémon Aubert, Abraham Renaud, Jean Le Prestre, Jacob Campart.

(Nota. - Les villes de Rouen, du Havre et de Dieppe sont exclues).

DOYENNÉ DU HAVRE

Ville de Montivilliers

Veuve Delaporte, lingère, demeure à Rouen, - revenue à Montivilliers.

Tobie Lemaistre, compagnon serrurier, - s'estretiré et depuis fait recevoir au Havre. On ne sait présentement où il est.

Ville d'Harfleur

La dame Lemaistre, bourgeoise vivant de son bien, est partie en Angleterre pour rejoindre son mari qui y est habitué depuis 1685.

Le fils de Jean-Pierre Costé, platrier, est passé en Hollande depuis 3 mois.

Le sieur Guérard, fils du ministre de Sanvic, qui demeurait à Harfleur, doitrevenir de Dublin, en Irlande, où il est établi depuis longtemps.

Fontaines

Henry Avril, laboureur, 80 acres de terre, 44 ans; Marie Bredel, sa femme, 40 ans; 5 enfants de 1 à 15 ans; Jacques Avril, père du dit Avril, demeurant avec lui, 73 ans; un domestique, nommé Bredel, 20 ans.

Jean Dupuis, laboureur, 50 acres de terre, 45 ans; Marie Levesque, sa femme; 5 enfants, l'aîné 14 ans; Jeanne Renaux, servante, 37 ans; Thomas Deguiville, 20 ans.

Jacques Boivin, laboureur, 45 acres de terre, 42 ans; Anne Lecordier, sa femme; 3 enfants, l'aîné 12 ans, la dnière 5 ans; Jean Lebouvier, domestique, 23 ans; Jacques Lecordier, 16 ans; Judith, servante, 20 ans.

Pierre Lambert, 8 acres de terre, 46 ans; Judith Maze, sa femme, 45 ans; 5 enfants, de 20 à 7 ans.

François Fromont, 15 acres, - marié depuis 6 mois à Madeleine Maze; lui 26 ans; elle 30 ans.

Ester Avril, veuve de Pierre Lahoule, 37 ans, - seule dans une chambre.

Pierrefiques

Jacques Argentin et Marie Lelièvre, sa femme, et 3 enfants, 22, 18 et 15 ans.

Josias Richer et Suzanne Boivin, sa femme, et 2 enfants : Pierre, 15 ans, sans esprit, et Marie, 10 ans.

Anglesqueville

Pierre Périer, laboureur, 50 ans, - assez aisé, marié à la veuve Gand; 1 fille de 15 mois. L'on n'a aucune connaissance de son mariage pour n'avoir été fait sur les lieux. La dite veuve a 6 enfants : 10 à 19 ans. - Deux servantes de 20 ans chacune.

Jean Callard, laboureur, 38 ans, - aisé, marié de même à une nommée Andrieu de 25 ans, dont il a une fille de 15 mois. La mère du dit Callard, 70 ans; un frère de 25 ans; un autre parent de 12 ans; une servante de 20 ans.

Jacob Leroy, manoeuvrier, 45 ans; sa femme; 3 enfants : 23 ans, le dernier 8 ans.

Madeleine Pavie, 40 ans, mariée, de même que les précédents, à un nommé Caillot, chaudronnier, 38 ans.

Jean Féret et sa femme, 40 ans; 2 enfants de 9 et 10 ans.

Pierre Boivin et sa femme, lui 50 ans, elle 60; 4 enfants: l'aîné 25 ans, le dernier 16 ans.

Turretot

Denis Gosselin, tisserand, 42 ans; Madeleine Leprestre, sa femme, 45 ans; Pierre Gosselin, frèr du dit, 38 ans; Marie Leroy, servante, 12 ans.

Isaac Callard, journalier, 33 ans, avec sa mère d'environ 70 ans.

Jacob Campart, tisserand, 40 ans; Suzanne Périer, sa femme, 40 ans; 3 enfants : 18 à 13 ans.

Jean Lecordier, serviteur chez la veuve Beauquier.

Thomas Leprestre, serviteur, de la paroisse de St-Jouin; Marie Pellerin, sa femme, et 3 enfants.

Pierre Delaunay, tisserand, 60 ans; Pierre Delaunay, son fils, 12 ans.

La veuve Beauquier, 40 ans, - avec 6 enfants.

Ecuquetot

M. de la Mazure, sieur d'Anxtot, sa servante et Jeanne Lachèvre.

Samuel Durand, sa soeur et Marie Amy.

Pierre Lamoisse et sa servante.

Jean Périer et sa servante.

Jean Valentin.

Jacques Quesnel et son fils.

Pierre Dubuc et sa femme.
Rachel Pertuzon.
Mathieu Leroux, sa femme, son fils, sa fille, sa servante.
Jacques Sieurin, sa femme, son fils, sa servante.
Jacques Hauchecorne père, son fils et sa femme.
Ester Bredel et sa fille.
Daniel Potel, sa femme et 6 enfants.
Vve Sieurin et 2 fils.
Jacques Desvignes et sa femme.
La veuve Judith Simon et sa fille.
Etienne Poisant (ou Etienne Leprestre), sa femme et 4 enfants.
Jacques Morel, renégat depuis quatre ans et qui fait le presche ayant été ci-devant élevé à Villainville, son valet et un petit garçon.
Salomon Hautot et sa soeur.
Salomon Angammare, sa femme, 2 enfants, 1 valet et 1 servante.
Pierre Bredel et son fils.
Abraham Potin, 1 valet et 1 servante.
Robert Richer, 2 enfants.
Jean Gosselin. - Jonas Petit. - Louis Petit.
Jonas Thomas et 4 enfants.
Jeanne et Suzanne Lahure.
Jean Campart, sa femme et son fils.
Marie Lenud.
La veuve d'Abraham Lamoisse, 3 enfants, deux valets, deux servantes.
Marie Petit. - Anne Petit. - Marie Louvel.
Jacques Roche, sa femme, *renégate pour les pousser*, 2 enfants.
La veuve de Jacques Quesnel et son fils.
Jean Bredel et sa fille.

Notre-Dame-du-Bec

Philémon Auber, Marie Boulard, sa femme, sa fille et Rachel Richer, sa servante.
Jean Auber, Elisabeth Lecaron, sa femme, et 3 enfants;
Jacques Auber, frère.
Jacques Hérubel, - Marie Martel, - Charles Gosselin, Marie Bellet, sa femme, et 2 enfants; Elisabeth Boquin, servante.

Beaurepaire

Anne Quesnel, veuve Gosselin, 82 ans; Pierre Gosselin, son fils, 38 ans.

Saint-Sauveur-la-Campagne

Salomon Angammare, 68 ans; sa femme, 76 ans; Jeanne Angammare, leur fille, 35 ans.
Jean Auber, tellier (toilier), 2 enfants : 17 et 15 ans.
Jean Duflo, marchand de chevaux et laboureur, 30 ans environ, ayant chez lui Judith Andrieu qu'il dit être sa femme quoi qu'il n'en ait fait paraître aucun acte, de laquelle il a deux enfants - 2 ans, et 8 mois - et un valet nommé Sieurin, 30 ans, et Suzanne Boiteux, servante.
Léonor Durand, cordonnier, 40 ans; Anne Hauchecorne, sa femme, 49 ans; deux enfants, 9 et 7 ans.
Jean Léger, 42 ans, laboureur; Suzanne Lamy, sa femme, 44 ans; sept enfants : l'aîné 10 ans.
Etienne Durand, journalier, 34 ans, garçon.
Marthe Bazire, 60 ans.
Jean Molé, laboureur et tellier, 38 ans; Suzanne Caux, sa mère, 75 ans.
Pierre Molé, tellier, 36 ans; Jeanne Hauchecorne, sa femme qui dit avoir été mariée par le curé de Déville quoiqu'il n'en paraisse aucun acte, de laquelle il a une fille de 9 mois.
Jean Potier, laboureur, 40 ans, ayant chez lui Pierre Lesouef, sa soeur, et deux neveux, l'un de 20, l'autre de 18 ans.

Ecrainville

Jean Horlaville et sa femme; cinq enfants dont l'aîné est âgé de 20 ans. Le dit Horlaville et sa femme âgés de 50 ans; la bonne, 40 ans. - 40 acres de terre.
Jacob Igou, 50 ans, laboureur 15 acres de terre; Judith Fontaine, sa femme; huit enfants, l'aîné 20 ans.

Pierre Gosselin, laboure à ferme 12 acres de terre, 30 ans. Dit être marié il y a environ 2 ans sans avoir fait paraître aucun certificat.

Goderville

Pierre Maillard et sa femme.
Denis Valentin et sa femme.
Jean Delessart et sa femme.
Jacques Avril et sa femme.
La veuve Lebas, un garçon et 2 filles.
Pierre Avril et sa femme.
Jean Beaudoin.
Daniel Hauchecorne.

Manéglise

Vvivier, 74 ans, avec sa femme pareil âge, seul sans enfants ni domestiques. Laboure sept acres.
Andrieu, 50 ans, - aîné de trois soeurs qui demeurent chez lui; sa femme de son âge, 1 batteur, 1 valet; laboure une ferme de 110 acres de terre. Cette femme accouchée depuis 3 semaines et lesquels ont fait refus de porter l'enfant à l'église, et sur ces refus a été ajourné à la requête de m. le procureur du roy à Montivilliers.

Saint-Jouin

Le sieur Gaudin, bourgeois du Havre, faisant valoir dans cette paroisse 45 acres de terre, - 55 ans; sa femme, 50 ans; cinq enfants : l'aîné, 22 ans; - trois domestiques.
Isaac Recher, laboureur, 50 ans.
Jean Recher, 35 ans, 5 domestiques, 100 acres de terre.
Jean Sens, laboureur, 20 acres, 60 ans; Judith, sa fille, 22 ans.
JeanPoisant, manoeuvre, 60 ans; sa femme, pareil âge; 2 enfants, 22 et 13 ans.
Jonas Aubert, laboureur, 45 ans; sa femme, 40 ans; 4 enfants, l'aîné, 18 ans.
La veuve Lemétaïl, 60 ans, 10 acres; 3 enfants: l'aîné, 25 ans.

Emalleville

Thomas Quesnel, laboureur, 76 acres, 52 ans; sa femme, 45 ans; 4 enfants : l'aîné 30 ans, le cadet 15 ans. Le dit Quesnel a 150 livres de rente en fonds de terre.
Pierre Seminel, laboureur, 60 ans, 40 acres; sa femme, 45 ans; 7 enfants : l'aîné, 23 ans, le cadet 10 ans.
Jean Sieurin, laboureur, 45 ans, 36 acres; sa femme pareil âge; deux enfants : l'aîné 22 ans, le cadet 2.
Jean Pottier, garçon, 40 ans; Marie Pottier, sa soeur, veuve; une servante; - 10 acres de terre.
Daniel Hauchecorne, 45 ans; Marie Laplace, sa femme, 35 ans; 3 enfants 15, 12 et 6 ans.
Noémi Renoux, fille, 24 ans, et Elisabeth Renoux, fille, 17 ans; Salomon Renoux, 22 ans - occupant une chambre.

Hermeville

Jean Sieurin, blastrier, 50 acres, et Ester Hérubel, soi-disant sa femme, 25 ans.
Marie Valentin, veuve, en chambre, et Judith Valentin, sa fille, 8 ans.
Nicolas Lelièvre, médecin de chevaux, 58 ans, et Elisabeth Leroux, sa femme, 60 ans; Marie Lelièvre, fille, 30 ans.
Jacques Périer, marchand de moutons et laboureur, 35 ans, prétend être marié depuis quelques années à Anne Potel, sa femme, de même âge; une fille de 18 mois, 2 valets de harnois, 1 batteur en grange et 2 servantes.
Isaac Lemarchand, manoeuvrier ayant une petite maison et 2 acres de terre à luy appartenant, 60 ans; Marie Cabot, sa femme; 2 filles 22 et 20 ans.
Pierre Renault, tellier, 45 ans; 3 enfants, le 1er 19 ans, le dernier 10 ans.
Jean Hérubel, laboureur, 30 acres à luy appartenant, 40 ans; Madeleine Hérubel, sa mère, 60 ans ; Pierre Hérubel, son frère, 18 ans; Abraham, frère, 13 ans; Ester Hérubel, soeur, 16 ans.
Jean Latigny, manoeuvrier, pauvre, 40 ans.

Saint-Martin-du-Bec

Le sieur Abraham Wrouling, bourgeois de Rouen faisant valoir sa ferme en cette paroisse; fait son devoir, mais la dame son épouse ni ses enfants n'en font rien, ni ses valets et servantes.
Jacob Vivier, sa femme et 3 garçons.
Jean Vivier, sa mère et son oncle.
Mlle Caresme, demeurée en langueur dans un lit, et deux servantes qui la gouvernent.

La veuve de Moÿse Maillard, et 1 servante.
Jean Lemarchand et sa femme.
Anne Lambert.

Bléville

Jeanne Dumouchet, veuve de Jean Maze, 3 garçons et 2 filles : l'une de 18 ans, l'autre de 8 ans; deux domestiques, 1 valet, 1 servante.
Jacques Vivier; Judith Vivier, sa femme.
Gédéon Maze et Madeleine Couillard, sa femme, et 4 filles: la 1re 15 ans; Elisabeth Avril, servante, 25 ans.
La femme d'Etienne Boivin.
Anne Bredel, veuve d'Isaac Malot; 2 enfants, le 1er 9 ans, l'autre 8 ans; Madeleine Couillard, veuve Pierre Bredel, sa mère.
Nicolas Lemaistre.
Thomas Vivier et Anne Sieurin, sa femme.
Jean Thomas, 30 ans, et Anne Igou, veuve d'Isaac Thomas, 66 ans; Jonas Godard, domestique, 15 ans.
Pierre Mesanguel; Marie Mauger, son épouse; 2 valets, 1 servante; - le 1er 60 ans, le 2e 25 ans, la servante 55 ans.
Pierre Avril, 55 ans; Marie Anne, sa soeur, 35 ans; Jean Avril, domestique, 19 ans.

Criquetot-l'Esneval

Pierre Duflo, laboureur, ferme de 90 acres, 50 ans; sa femme 40 ans; 4 enfants dont l'aîné 14 ans; 1 domestique.
Daniel Duflo, frère du précédent, 46 ans, laboureur, 90 acres, - marié depuis 2 ans à la nommée Callard, sa femme, sans en avoir fait aucun acte; 2 enfants de son premier mariage; 1 servante et 2 autres domestiques.
Daniel Blondel, cabaretier, 50 ans; 3 enfants dont l'aîné 14 ans.
La nommée Vivier, 70 ans, servante chez un laboureur.

Cuverville

Jean Lambert, 50 ans; Madeleine Molin, sa femme; 3 enfants, 17 ans, 16 et 15.
Daniel Raolin, 31 ans, garçon; 1 servante de 50 ans, fille.
La veuve Jacques Richer, 60 ans; 3 enfants : un garçon 30 ans, 2 filles plus âgées.

Tous ces nouveaux convertis ne font point leur devoir de la religion catholique, apostolique et romaine.

Certifié par le docteur en théologie, curé de Criquetot-l'Esneval et doyen du Havre.

Signé : Thévenin,
Doyen du Havre.

Nous attendons avec impatience des ordres qui les assujettissent à leur devoir, car il n'en est presque pas qui s'y déterminent d'eux-mêmes.

A MM. les grands vicaires de l'archevêché de Rouen.

12 juin 1699.

Le 28 août suivant, le même doyen du Havre envoyait une nouvelle note que nous reproduisons :

Nouveaux convertis sortis du royaume depuis la déclaration du roy de 1698, et ce non compris ceux qui sont sortis du Havre, Harfleur et Montivilliers.

Notre-Dame-du-Bec

Daniel Aubé et sa femme.

Houquetot

Daniel Hauchecorne.

Hermeville

Isaac Lemarchand avec sa femme et sa file.

Ecrainville

Judith Durand et Ester Fontaine.

DOYENNE DE FAUVILLE

Bolbec

Liste des nouveaux convertis

Jean Haumerville, riche, âge 35 ans; Abraham Haumerville, son frère, âge 33 ans; Anne Haumerville, sa soeur, âge 28 ans; Charles Hattenville, domestique, 34 ans.

Pierre Leschalupé, marchand drapier, 35 ans; Judith Pouchet, sa femme prétendue, 27 ans; Daniel Leschalupé, son neveu, 15 ans; Anne Leschalupé, sa fille, 9 mois; Jean Faucon, domestique, 45 ans; Jean Lebouvier, domestique, 50 ans.

Isaac Lanney, cabaretier, 60 ans; Judith Lavotte, sa femme, 55 ans; Jean Lannay, son fils, 20 ans.

Isaac Durel, menuisier, 36 ans: Elisabeth Mouette, sa femme, 45 ans; Pierre Durel, son fils, 12 an; Catherine Durel, sa fille, 10 ans.

Anne Viard, 36 ans.

Isaac Haumerville, chandelier, 37 ans.

Abraham Lavotte, tanneur, riche, voiturier, âge 55 ans; Marthe Igou, sa femme, 48 ans; Marthe Lavotte, sa fille; Nicolas Lavotte, enfant, 21 ans; Jean Lavotte, enfant, 18 ans; Marie Lavotte, enfant, 14 ans; Judith Lavotte, enfant, 4 ans.

Méchant. N'a jamais tendu sa porte lors du St-Sacrement.

Abraham Lavotte, fils, médiocrement riche, tanneur, 26 ans; Judith Lecaron, sa femme, 22 ans. Jacob Viel, domestique, 24 ans.

Louis Lecaron, tanneur, riche, 48 ans; Elisabeth Fagot, sa femme, 40 ans; Louis Lecaron, enfant; Abraham Lecaron, enfant, 16 ans; Daniel Lecaron, enfant 14 ans.

N'a point tendu sa maison.

Daniel Bellenger, compagnon tanneur, 22 ans; Judith, sa soeur, 15 ans.

Thomas Godefroy, fileur de laine, 50 ans; Elisabeth Sieurin, sa femme, 45 ans; Suzanne, enfant, 25 ans; Abraham, enfant, 20 ans; Jacques, enfant, 10 ans.

Suzanne Durand, 30 ans.

Jean Lemanicher, compagnon corroyeur, 45 ans; Marie Lecaron, sa femme, 44 ans; Jean, enfant, 20 ans; Marie, enfant, 17 ans; Jacques, enfant, 15 ans; Pierre, enfant, 13 ans; Blanche, enfant 5 ans.

Les Sieurines soeurs, linottières : Suzanne 39 ans, Marie, 37 ans, Suzanne 35 et Marie 28.

Isaac Pertuzon, linottier, médiocrement riche, 38 ans; Judith Sieurin, sa femme, 41 ans; enfants : Elisabeth 12 ans, Isaac 11, Marie 7 et Jeanne 7 ans; Judith Cavelier, servante, 65 ans.

Jacob Huart, tellier, 45 ans; Marie Bellenger, sa femme, 44 ans; Isaac, enfant, 18 ans; Marie, enfant, 14 ans; Pierre, enfant, 4 ans, et Marie Marthe, enfant, 1 an.

Pierre Blondel, revendeur d'herbes, 50 ans; Marie Blondel, 44 ans.

Jean Viard, linottier, *méchant*, 35 ans.

Judith Boivin, 45 ans.

Anne Lecaron, veuve de Jacques Faucon, linottière; enfants : Jean 26 ans et Anne 15ans.

Simon Pottier, linotier, 44 ans; Judith Lesueur, sa femme, 40 ans; enfants : Pierre 5 ans, Marie 3 ans et Marie-Anne 1 an.

Pierre Pouchet, drapier-meunier, 78 ans; Marie, enfant, 28 ans; Ezechias, enfant, 26 ans; Marie Godard, servante, 25 ans.

Abraham Lavotte, tanneur, 45 ans; Elisabeth Lemasurier, sa femme, 42 ans; enfants : Jeanne 24 ans, Marie 22 ans, Abraham 19, Elisabeth 15 et Anne 14 ans.

Anne Fauquet, 34 ans: Suzanne Sieurin, servante, 18 ans.

Jacob Rudemare, serviteur, 75 ans; Pierre, enfant, 38 ans.

ANNE serville, veuve d'Isaac Yon, tonnelier, 25 ans; Anne Pottier, nièce, 15 ans.

Elisabeth Lecaron, 50 ans; Jeanne Lecaron, sa soeur, 45 ans.

Marie Yago, femme de Daniel Deheulle, 33 ans; enfants : Marie 14 ans, Pierre 10 ans, Madeleine 1 an.

Anne Ygou, veuve de Nicolas Lemaistre, 42 ans; enfants : Nicolas 20 ans, Anne 18 ans, Jeanne 12 ans, Guillaume 4 ans.

Pierre Liot, 55 ans; enfants: Pierre 24 ans, Jean 20 ans, Anne 16 ans.

Catherine Ygou, veuve de Pierre Lavotte, riche, 55 ans; enfants: Louis, tanneur, 26 ans; Nicolas, corroyeur, 24 ans.

Abraham Lavotte, riche, 32 ans; Judith David, sa femme, 22 ans; Anne, enfant baptisée par force, 10 mois.

Elisabeth Delahaye, veuve d'Isaac Fontenay, 48 ans, revendeuse; Isaac, enfant, 15 ans.
Philippe Bennetot, cardier, 75 ans; Elisabeth Cavelier, sa femme, 68 ans.
Marie Lecaron, veuve de Pierre Pouchet, eschoppière et drapière, fort riche, 44 ans; enfants : Pierre 23 ans, Abraham 21 ans.; Ester Feray, domestique, 25 ans; Jacques Quesnel, domestique, 45 ans.
Abraham Orange, tisserand, 62 ans ; Anne Orange, sa soeur, 60 ans.
Pierre Torquet, tailleur, médiocrement riche, 50 ans; enfants : Judith 22 ans, Pierre, 22 ans, Marie 16 ans, Abraham 15 ans.
Marie Lecaron, veuve de Pierre Lequesne, chaussetière, riche, 40 ans; enfants: Marie 20 ans, Jean 14 ans, Anne 12, Daniel 10 et Jeanne 7 ans.
Isaac Pouchet, drapier, riche, 70 ans; Isaac et Louis, enfants 24 et 18 ans.
Abraham Pouchet, dit St-Eustache, drapier, fort riche, 75 ans; Jacques Limare, domestique, 25 ans.
Pierre Chouquet, savetier, pauvre, 60 ans.
Suzanne Lecaron, fille, 20 ans.
Ezéchias Belloncle, valet de harnois, fort méchant, 44 ans; Marie Lavotte, sa femme, 35 ans; enfants : Anne 12 ans, Jean 10, Pierre 8, Jean-Baptiste 4, Marie 1 an.
Isaac Legouis, drapier, riche, 32 ans, *fort entesté*; Marie Lecaron, sa femme 25 ans.
Daniel Selingue, maréchal, médiocrement riche, 55 ans; enfants : Daniel 24 ans, Anne 16, Elie 15, Marie 8 ans.
Charles Hallot, sabotier, riche, 42 ans; Judith Lecaron, sa femme, 52 ans; Charles, enfant, 17 ans.
Jacques Godefroy, cabaretier, médiocrement riche, 60 ans; Marguerite Maugendre, sa belle-soeur, 44 ans.
Jean Delessart, chirurgien, riche, 50 ans, - doit donner dimanche le pain béni; - Anne Benoist, sa femme, 44 ans; enfants : Jean 25 ans, Anne 18, Daniel 16, Elisabeth 13, Suzanne 10 et Jacques 9 ans.
Jacques Delessart, mercier, riche, marié à l'église, 42 ans; Marie Leconte, sa femme, 40 ans; enfants : Jacques 10 ans, Marthe 4 et Jean-Baptiste 3 ans; Marie-Anne Delessart, nièce, 18 ans; Pierre, enfant, 12 ans; Elisabeth Bouton, servante, 36 ans.
Daniel Vivien, chaudronnier, 58 ans; David, enfant, 8 ans.
Jean Huet, chapelier, riche, 50 ans; Renée Ygou, sa femme, 48 ans; Jean, enfant, 14 ans.
Suzanne Prey, veuve de Jean Delessart, 72 ans.
Elisabeth Bourdon, veuve de Pierre Fichet, 55 ans; Jean Fichet, enfant, 25 ans.
Jean-Pierre Mondon, cordonnier, riche, 60 ans; Anne Belvigne, sa femme, 50 ans; enfants : Daniel 27 ans, Marie-Marthe 24 ans, Pierre 15 ans, Anne 13 et Marguerite 9 ans.
Philippe Bennetot, cardier, 22 ans, médiocrement riche.
Jean Hattenville, compagnon chapelier, 30 ans.
Marie Liot, boulanger, veuve de Louis Roussel, 60 ans.
Philippe Bourdon, meunier, très riche, 55 ans, très entêté; Jean (relaps), enfant, 27 ans; Noémie, enfant, 25 ans; Philippe, enfant, 22 ans; Paul Godard, domestique, 67 ans.
Jean Becuel, journalier, 38 ans; Jean et Jeanne, enfants, 2 ans.
Jacques Pouchet, drapier, 37 ans; Marie Bourdon, sa femme, 35 ans; enfants : Marie 17 ans, Judith 15 ans, Marthe 12, Jacques 7 ans et Pierre 8 mois.
Jean Yon, charpentier, pauvre, 32 ans; Jeanne, enfant; - Suzanne Yon, 28 ans; Marie Yon, 26 ans; Anne Yon, 24 ans; Judith Yon, 22 ans, - toutes soeurs de Jean Yon.
Etienne Toupelin, maçon 60 ans; Marie Lecomte, sa femme, 55 ans; Marie, enfant, 25 ans.
Daniel Lecaron, échoppier, 75 ans; enfants: Esther 35 ans, Judith 32 et Daniel 27 ans.
Jacob Lecaron, mercier, médiocrement riche, 26 ans; Jeanne Torquet, sa femme, 24 ans; 1 enfant 1 an et demi, un autre 6 mois.
Marthe Fauquet, veuve de Pierre Bernage, 55 ans, marchande de toile, dentelles et draperie, - riche; Pierre, enfant, 19 ans; Jacques, enfant, 14 ans.
Jacques Lecaron, drapier, échoppier, fort riche, 50 ans; Elisabeth Benoist, sa femme, 50 ans; enfants : Daniel 17 ans, Elisabeth 14, Jean 10, Anne 9 et Anne 6; Jacques Mouette, 24 ans, domestique; Marie Blondel, servante.
Madeleine Petit, 35 ans.
Anne Leber, pauvre, veuve de Mathieu Letellier, 60 ans; Jean, enfant, 25 ans.
Pierre Castaigne, toilier, riche, 27 ans, *mutin et entesté*; Anne Caudebec, sa femme, 25 ans; enfant 10 mois.
Elisabeth Mordant, veuve de Thomas Vincent, 48 ans, médiocrement riche; Abraham, enfant, 12 ans.
Jeanne Jouen, veuve de Jean Manicher, 70 ans; Judith, enfant, 26 ans.
Anne Orange, veuve de AN Manicher fils, 52 ans.
Pierre Hallot, linottier, riche, 35 ans; Madeleine Delahaye, sa femme, 28 ans.
Catherine Hallot, fille, sabotière, 30 ans.
Mathieu Delahaye, blattier, riche, 40 ans; Françoise Delamare, sa femme, 38 ans.
Abraham Selingue, 50 ans; Elisabeth Delahaye, sa femme, 50 ans; Abraham, enfant, 24 ans; Anne Fauquet, nièce, 18 ans.

Louis Delahaye, blattier, 25 ans.
Suzanne Vattier, dentellière, 30 ans.
Jean Fauquet, 80 ans; enfants; Jeanne 42 ans et Judith 38 ans.
Pierre Lemarcis, teinturier, très riche, 60 ans; Isaac Lemarcis, son fils, 35 ans; Elisabeth Langlois, sa femme, 30 ans; enfants d'Isaac : Pierre 1 an et demi, Isaac 6 mois. *Le plus à craindre (Isaac) a pris une nourrice catholique qui ne va plus à l'église et ne fait plus ses Pâques.* Samuel Eudes, 17 ans, et Madeleine Eudes, 15 ans, neveu et nièce de Pierre Lemarcis; Abraham Alleaume, 25 ans, et Suzanne Marie, 22 ans, serviteur et servante de Pierre Lemarcis.
Suzanne Masse, veuve de Jacob Goupil, 70 ans, riche laborieuse; enfant: Madeleine, 40 ans.
Anne Lesueur, veuve de Guillaume Caudebec, 55 ans; un fils de 22 ans.
Salomon Quesnel, 70 ans; Anne Gosselin, sa femme, 58 ans.
Suzanne Maintru, 55 ans.
Anne Pray, veuve de Pierre Selingue, revendeuse, 66 ans; Pierre Selingue, tisserand, 28 ans.
Jacob Lebarray, chapelier, riche, 25 ans.
Judith Farou, veuve d'Isaac Barbey, 74 ans, - pauvre.
Judith Fauquet, veuve de Jean Orange, 58 ans; enfants: Marthe 28 ans, Madeleine 26 ans.
Jean Huet, garçon, 36 ans; Jacques Huet, chapelier, 26 ans; Nicolas Huet, chapelier, 22 ans; Anne Huet, 32 ans.
Jean Delahaye, blastier, 70 ans; Marie Bodin, sa femme.
Catherine Périer, dentellière, 24 ans.
Samuel Cantais, 23 ans; Elisabeth Blanchet, sa femme; Jacob Cantais, frère du dit, 23 ans; Pierre Cantais, enfant, 13 ans.
Judith Gilles, veuve de Daniel Viennant, 55 ans; Pierre, enfant, tisserand, 25 ans.
Jacques Bertin, garçon, 25 ans.
Jean Michel, pauvre, 60 ans; Marie Fagot, sa femme, 47 ans.
Anne Delamare, veuve de François Lemaître, drapière, riche, 52 ans; enfants : Daniel, 22 ans, Françoise 18 ans; Marie Grenon, servante, 26 ans.
Louis Louvel, 22 ans.
Marie Delamare, dentellière, 44 ans.
Jacques Yon, tonnelier, 60 ans; Marie Martin, sa femme, 70 ans.
Isaac Gueroult, 74 ans; Jean, enfant, 20 ans.
Pierre Louvel, 42 ans; Rachel Besselièvre, sa femme, 36 ans.
Jean Leroy, tisserand, 60 ans; Suzanne Molay, sa femme, 42 ans; Pierre, enfant, 14 ans.
Catherine Lestudais, veuve d'Abraham Doray, fileuse de laine, 55 ans; Anne, enfant, 27 ans; Ester, enfant, 25 ans.
Jacques Martel, 26 ans; Marie Lemaître, sa femme, 25 ans; Marie, enfant, 1 an et demi.
Anne Debray, veuve d'Abraham Huet, 70 ans; enfants : Anne, 32 ans, Marie, 30 ans, Marthe, 28 ans.
Abraham Lecacheur, 26 ans.
Judith Juga, couturière, veuve de Pierre Guillebert, 60 ans.
Louis Serville, journalier, 28 ans; Marie Lemaistre, sa femme, 25 ans; Marie, enfant, 2 ans.
Marie Lancez, veuve de David Delahaye, 54 ans; Pierre, tisserand, enfant, 24 ans; Mathieu, tisserand, enfant, 18 ans.
Pierre Beuze, 28 ans.
Pierre Pottier, tisserand, 62 ans; Elisabeth Fagot, sa femme, 59 ans; Jean, enfant, 24 ans; Elisabeth, enfant, 26 ans.
Jeanne et Marie Delamare, dentellières, 34 et 32 ans.
David Lecaron, fileur de laine, 56 ans; Judith Cavalier, sa femme, 46 ans; enfants: Jacob 18, Pierre 14 et Jacques 12 ans.
Anne Dubois, veuve de Jean Yon, fileuse, 53 ans; enfants: Marie 26 ans et Anne 24 ans.
Pierre Decambourg, médiocrement riche, 40 ans; Marie Tasse, sa femme; enfants: Pierre 16, Jean 15, Marie 3 ans.
Abraham Viard, tisserand, pauvre, 48 ans; Jeanne Bennetot, sa femme; Jeannne, enfant, 14 ans.
Ester de Lanquetuit, veuve de Jean Gilles, laboureur, riche, 53 ans; enfants: Jean Gilles, drapier, 30 ans; Daniel Gilles, drapier, 26 ans.
Anne Gilles, dentellière, 26 ans.
Ezéchias Viard, drapier, riche, 55 ans, *très entêté*; Suzanne Frémont, sa femme, 48 ans; enfants: Ezéchias 30 ans, Pierre 18, Jean 17, et Suzanne 15 ans.
Pierre Fauquet, drapier, médiocrement riche, 44 ans; Marie Gournay, sa femme, 45 ans; enfants : Pierre 15 ans, Jacques 13 ans, Jeanne 12 ans, Louis 9 ans, Catherine 7 ans, Charles 5 ans.
Anne Fauquet, fileuse, 40 ans.

Pierre Hébourg, toilier, 46 ans; Marie Décambourg, sa femme, 42 ans; Pierre, enfant, 12 ans; Jean 8, Marie 10 ans.

Isaac Hébert, 42 ans; Marie Lesueur, sa femme, 42 ans; enfants : Jean 13 ans, Louis 8 ans, Marguerite 11 ans, Marie 10 ans, Madeleine 4 ans.

Michel Hattenville, toilier, 43 ans; Marthe Lecoq, sa femme, 42 ans; enfants: Marthe 17 ans, Michel 14 ans, Jeanne 10 ans, Suzanne 8 ans et Madeleine 2 ans.

Abraham Hattenville, fileur, 46 ans; Madeleine Renout, sa femme, 44 ans; enfants: Madeleine 17 ans, Marie 14 ans.

Isaac Manoury, fileur, 45 ans.

Judith Pouchet, veuve d'Abraham Manoury, 42 ans; enfants : Marie 12 ans, Jacques 11 ans, Anne 8 ans.

Jeanne Baudoin, veuve de Pierre Levasseur, fileuse, 56 ans; enfants: Pierre 23 ans et Pierre 16 ans.

Marie Boucher, 23 ans et Marie Boucher, 21 ans, soeurs.

Marie Lepicquais, dentellière, 16 ans.

Abraham Huet, 42 ans; Pierre Huet, 25 ans, frères, tous les deux riches et tisserands.

Jean Dubois, genrelin, toilier, 23 ans; Marie Dubois, sa soeur, 25 ans.

Jean Marie, fileur de laine, 50 ans; Jeanne Pouchet, sa femme, 52 ans; enfants: Suzanne 22 ans, Jeanne 13 ans, Jean 9 ans.

Judith Boos, veuve de Pierre Avinas, 50 ans; enfants: Daniel 17 ans, et Catherine 12 ans.

Pierre Fagot, tisserand, 36 ans; Jeanne Auber, sa femme, dentellière, 32 ans.

Isaac Bourdon, meunier, riche, 28 ans.

Pierre Guillemard, meunier, riche, 50 ans, fort entêté; Judith Heuze, sa femme, 37 ans; enfants: Pierre 20 ans, Suzanne 18, Marie 8, Madeleine 7, Pierre 4 ans et Jean 7 mois.

Madeleine Manicher, veuve de Pierre Guillemard, 72 ans.

Madeleine Delamare, dentellière, 25 ans.

Ezéchias Decambourg, tisserand, 18 ans.

Anne Levesque, veuve d'Abraham Lenud, 60 ans, laboureur, très riche; enfant: Anne 28 ans; domestiques : Louis Drieu 36 ans, David Sieurin 28 ans, Abraham Sieurin 29 ans, Anne Fichet 37 ans.

Jean Delamare, 27 ans.

Jacques Godefroy, 66 ans; Madeleine Huard, sa femme, 69 ans; Madeleine, enfant, 30 ans.

Pierre Fichet, laboureur et sabotier, riche, 38 ans; Ester Lamy, sa femme, 44 ans, veuve de Pierre Hérubel; enfants de son mariage avec le dit Hérubel : Marie 13 ans, Madeleine 11 ans, Pierre 10 ans, Jeanne 8 ans; Michel Godard, domestique, 25 ans.

Daniel de Lanquetuit, laboureur, riche, 44 ans; Suzanne Lecaron, sa femme, 43 ans; enfants: Daniel 15 ans, Jacques 12 ans, Suzanne 10 ans, Madeleine 8 ans et Marie 6 ans.

Jeanne Faucon, veuve de Pierre Gournay, 72 ans, drapière; enfants: Pierre 44 ans, David, 39 ans, Jeanne 40 ans, Elisabeth 41 ans.

Jacques Le manicher, tisserand, 25 ans.

Elisabeth Lepicquais, très riche, veuve de Pierre Viard, 45 ans; enfants : Elisabeth 25 ans, Pierre 16 ans, Marthe 14 ans, Catherine 12, Judith 10 et Anne 9 ans; Jacob Leroux, domestique, 28 ans.

Jacques Maillard, riche, 65 ans.

Marie Maillard, veuve de Pierre Lepicquais, riche, 70 ans.

Pierre Haumerville, 45 ans, riche laboureur, *très entêté*; Judith Auber, sa femme, 30 ans; enfants : Pierre 12 ans, Jean 10 ans, Marie et Isaac 3 ans; Anne Leger, servante.

Pierre Lecesne, charron, 43 ans; Marie Besselièvre, sa femme, 46 ans; enfants : Marie 27 ans, Anne 25, Renée 23, Jeanne 18, Judith 13 et Pierre 7 ans.

Pierre Besselièvre, laboureur, riche, 46 ans; Suzanne Bourdon, sa femme, 48 ans; Pierre 12 ans, Suzanne 9 ans, Jean 7, Philippe 6 et Marie 3 ans; Marie Blondel, servante, 22 ans.

Samuel Levesque le jeune, laboureur, riche, 30 ans; Anne Hébert, sa femme, 35 ans; Pierre, enfant, 1 an.

Pierre-Henry Fauquet, tisserand, riche, 20 ans.

Anne Manneville veuve d'Isaac Levasseur, 50 ans; Jacques, enfant, 25 ans.

Jean Goupil, laboureur, riche, 57 ans; Madeleine Pallier, sa femme, 60 ans; Jacques, enfant, 32 ans.

Pierre Préterre, laboureur et mercier, riche, 23 ans; Suzanne Préterre, sa tante, 47 ans.

Abraham Préterre, laboureur et poulailler, riche, 50 ans; Abraham, enfant, 20 ans.

Catherine Hattenville, veuve de Jacques Gueroult, 44 ans; enfants: Michel 16 ans, Abraham 14 ans, Judith 12 ans, Catherine 10 ans et Marie 9 ans.

Anne des Ruyaux, riche, veuve de Guillaume lelièvre, 60 ans.

Isaac des Ruyaux, 56 ans; enfants: Rachel 25 ans et Marie 19 ans.

Marie Fichet, 55 ans.

Moïse Richer, fileur, 40 ans; Suzanne De Heulles, sa femme, 38 ans; enfants: Marie 18 ans, Moïse 12 et Jacques 7 ans.

Nicolas Nourry, journalier, 47 ans.

Pierre Levesque, laboureur, médiocrement riche, 45 ans; enfants: Marie 12 ans et Anne 9 ans.

Pierre Nourry, mercier, 28 ans; Judith Préterre, sa femme, 40 ans.

Anne Deshays, veuve de Jean des Ruyaux, 40 ans; Anne, sa fille, 14 ans.

Pierre Lemoine, 30 ans; Judith des Ruyaux, sa femme, 35 ans.

Charlotte des Ruyaux, dentellière, 18 ans.

Abraham Hallot, laboureur, 45 ans; Marie Lecaron, sa femme, 42 ans; enfants : Abraham 19 ans, Pierre 17, Marie 14, Anne 11 et Judith 7 ans.

Marie Lebrument, veuve de Pierre Bennetot, 50 ans; enfants: Marie 18 ans, Pierre 16 et Anne 14 ans.

La veuve de Samson Lucas, 45 ans; enfants: Pierre 12 ans, Anne 10 ans.

Elisabeth Lecacheur, dentellière, 25 ans.

Samuel Levesque, laboureur, 50 ans; enfants: Jean 20 ans, Rachel 22 et Marie 17 ans.

Pierre Huet, laboureur, garçon, riche, 30 ans, *très méchant*; Anne, sa soeur, 29 ans; Jean Lebouvier, domestique, 28 ans.

Pierre Lecaron, riche tanneur, 56 ans, - *très entesté*.

Jean Lecaron, tanneur, riche, 48 ans; Anne Lecaron, sa femme, 45 ans; enfants: Anne 22, Louis 20, Suzanne 13 et Judith 16 ans. - *Tous fort entestés*.

Judith Lecaron, riche, 60 ans, - *très entestée*.

Anne Lecaron, riche, 40 ans; Louis Lecaron, neveu, 16 ans; Marie Lesueur, domestique, 30 ans.

Isaac Yon, menuisier, 58 ans; Judith, enfant, 30 ans.

Jean Limare, toilier, 34 ans.

Anne Launay, dentellière, 25 ans.

Noémi Viard, riche, 32 ans; Renée Viard, sa soeur, 27 ans.

Philippe Launay, 35 ans et François Launay, 30 ans, - frères, toiliers.

Anne Bulard, 25 ans.

David De Heulles, tisserand, 42 ans; Abraham De Heulles, 20 ans.

Judith De Bray, veuve de Jacques Guillebert, 46 ans; enfants: Judith 22, Anne 14 et Marie 8 ans.

Nicolas Boucher, toilier, 45 ans; Judith Oursel, sa femme, 42 ans; enfants : Marie 22, Isaac 16 et Anne 12 ans.

Judith Bertin, 25 ans, et Suzanne Bertin, 14 ans, - soeurs.

Jeanne Lesueur, veuve de Jacques Lechaluppé, 65 ans, marchande, très riche; enfants : Jacques 19 ans, Suzanne 22 et Pierre 14 ans; Pierre Huet 26 ans et Abraham Bellet, 27 ans, domestiques.

Judith Manicher, veuve de Jean Limare, 45 ans; enfants: Anne 20, Judith 16 et Marie 12 ans.

Jean Frémond, fileur, 50 ans; Elisabeth, enfant, 18 ans.

Jean Debray, drapier, médiocrement riche, 73 ans; Anne Fontenay, sa femme, 60 ans; enfants: Judith 30, Anne 24, Daniel 22, Jean 20, René 10, Araham 10, et Madeleine 14 ans.

Jean David, drapier, riche, 36 ans; Renée Fontenay, sa femme, 33 ans; Judith, enfant, 15 ans.

Marie Hauguel, veuve de Jean Fontenay, 65 ans.

Pierre Viard, drapier, *entesté*, 45 ans; Judith Manoury, sa femme, 46 ans; enfants: Marie 15, Anne 13, Marie-Anne 11, Madeleine 8, Pierre 10, Jean 6 et Jacques 2 ans.

Catherine Bellet, 60 ans.

Jean Pottier, laboureur, riche, 40 ans; Marthe-Marie, sa femme, 36 ans; enfants: Marie-Marthe 15 ans, Jean 14, Marie 9 et Anne 2 ans.

Anne Bellet, veuve de Robert Huet, 62 ans; enfants: Abraham 32 ans, Louis 22 ans, Jacques 20 ans.

Jean Huet, 28 ans; Marie Lavotte, sa femme, 25 ans; Jean, enfant, 1 an.

David Limare, toilier, 40 ans; Madeleine Hérubel, sa femme, 36 ans; enfants: David 16, Abraham 14, Joseph 11, Marie-Anne 8 et Jean 3 ans.

Pierre Benoist, 28 ans; Jeanne De Heulles, sa femme, 40 ans; enfants de son mariage avec Jean Debray : Jacques 16, Marie 15, Ester 14, Suzanne 12, Jean 8 et Anne 5 ans.

François Dusaux, 40 ans; Jeanne Bellenger, sa femme, 36 ans.

Jeanne Lecaron, 60 ans.

Anne Elie, veuve de Jacques Gueroult, 50 ans; enfants: Marie 22, Ester 17, Jacques 16, Marguerite 12 et Jean 2 ans.

Marie Bertin, 23 ans; André Bertin, 18 ans; Jacques Bertin, 13 ans, - frères et soeur.

Jean Bertin, 22 ans.

Marie Huet, 26 ans; Anne Lecompte, sa nièce, 11 ans.

Jean Michel, 28 ans; Françoise Michel, sa soeur, 26 ans.

Anne Michel, veuve de Jean Debray, 72 ans; Rachel Maincourt, 65 ans.

Jean Lemonnier, chaussetier, 52 ans, médiocrement riche.
Judith Delahaye, veuve de Michel Lemonnier, 35 ans; Michel, enfant, 3 ans.
Pierre Lemonnier, 11 ans.
Elisabeth Godard, 18 ans.
Elisabeth Pouchet, veuve de Jean Lavotte, 60 ans; enfants: Elisabeth 35 ans, Jean 30 ans et Marie 22 ans.
Abraham Delamare, 60 ans; Marie Féray, 60 ans; enfants: Marie 28 ans et Ester 26 ans.
Marie Caumont, veuve de Nicolas Fauquet, 30 ans; enfants: François 9 ans, Marie 5 ans, Pierre 3 ans et Jeanne 15 mois.

Nota. Il y a des habitants nouveaux convertis de Bolbec qui doivent envoyer leurs enfants à l'école.

Gruchet-le-Valasse

Pierre Lemercier, Madeleine Auger, sa femme, et Nicolas, son fils.
Elisabeth Avice, veuve d'Abraham Fondimare, avec ses deux filles Marie et Marie.
Jacques Avice et Anne Lebouvier, sa femme; deux fils: Jacques et Pierre; deux filles: Elisabeth et Anne.
Mathieu Levasseur et Catherine Lemoine, sa femme, Mathieu, son fils; deux filles: Elisabeth et Anne.
Ezéchias Lefebvre.
Michel Deshays; Isaac, son frère; Ester, sa soeur.
Renée Hattenville.
Jeanne Lemoine, veuve de Pierre Denis, et Jean, son fils.
Jean Godefroy, se disant marié avec Suzanne Deshays sans justifier.
Jeanne Baillehache, veuve de Jacques Fagot, et Jean, son fils.
Jean Féraud, et Madeleine Lejeune, sa femme; deux garçons: Jean et Jacques; une fille, Madeleine.
Pierre Delamare.
Isaac Bertin.
Jean Auger, et Elisabeth, sa soeur.
Jean Formentin, et Elisabeth Lecaron, sa femme; deux fils, Jean et Pierre; deux fille: Anne et Jeanne.
Judith Bennetot, veuve de Jean Letestu; Jean, son fils; Elisabeth, sa fille; Jean Limare.
Jean Buisson et Madeleine Molay, sa femme; son fils Pierre, et sa fille Judith.
Abraham Féraud père, et Suzanne Lamy, sa femme, et Marie, sa fille.
Abraham Féraud fils, ses trois fils Abraham, Thomas et Jacob; Marie, sa fille.
Pierre Formentin, ses deux files Pierre et Jean, et Jeanne sa fille.
Catherine Veille, veuve de Pierre Barbet; Pierre, son fils, et Elisabeth, sa fille.
Jacques Deheulle, et Judith Delahays, sa femme, et Suzanne Desnoyers, sa nièce.
Jacob Delahaye, se disant marié avec Marie Barbet.
Jean Delahays, Etienne son fils, Anne sa fille.
Jacob Renou, et Anne Lemonnier, sa femme; trois fils: Jacques, Pierre et François; Anne sa fille.
Marie Lefebvre veuve de Daniel Gaillard, et ses deux fils.
Pierre Viennant, et Marie Beuzeville, sa femme, et Judith sa fille.
Jean Godefroy, Marie Gueroult, sa femme et Jean, son fils.
Marie Leschalupé, et Marie Leschalupé, sa nièce.
Jeanne Lesueur, et Marie Delahays, sa nièce.
Jean Potel, Anne Mauger, sa femme, son fils Pierre, et sa fille Elisabeth.
Samuel Lecesne, et Judith Levesque, sa femme, et Guillaume, son fils.
Abraham Delahays.
Jean Auber, et Marie Renault se disant sa femme; un fils, Jean.
Isaac Belfort, et Jean Gueroult, son cousin.
Pierre Bennetot, Abraham, son frère, et Marie, sa soeur.
Jean Fauquet et ses deux filles Anne et Marie.
André Foinet et ses deux fils, André et Nicolas.
Michel Menager, Ester Lecomte, sa femme, et Jacques, son fils.
Jacques Hertel, et Anne Leber, sa femme; deux filles, Anne et Marie.
Jean Billard, et Suzanne, sa fille.
Jean Limare, et Jean Dumeurier, son cousin.
Jean Frémont, et Judith, sa soeur, et Isaac Selingue, son valet.
Pierre Lepicquais.
Guillaume Delahays, et Madeleine Hauchecorne, sa femme; Guillaume, son fils; deux filles: Anne et Elisabeth.
Jacques Delahays fils; Ezéchiel Belloncle, domestique; David Gourné.

Pierre Levesque; deux fils: Pierre et Jean, et deux filles: Madeleine et Marie.
 Pierre Huard, et Marie Poignant, sa femme, Pierre Debray, son neveu, et Abraham Courchard.
 Abraham Mouette, et Marie Durand, sa femme; deux fils : Jean et Pierre; une fille: Anne.
 Jean Levesque, et Anne Lemoine, sa femme.
 Thomas Lecourtois, et Suzanne Delahaye; Pierre, son fils; Suzanne, sa fille, et Jacques, son frère.
 Abraham Foinet; Anne Maintru, sa femme; Abraham, son fils; Anne, sa fille.
 Judith Levesque, veuve de Pierre Mascrier, et Judith, sa fille.
 Pierre Mascrier, et Rachel Lemoine, sa femme, et Pierre son fils.
 Nathanaël Lemascrier, se disant marié à Judith Yon.
 Jean Leboulanger, et Marie Massieu, sa femme.
 Ezéchias Bellet, et Catherine Nourry, sa femme.
 Jeanne Lehericher, veuve de Charles Auger; son fils Elie; deux filles: Judith et Marie.
 Jean Pottier.
 Abraham Mouette, et Madeleine Baillehache, sa femme; Mathieu, fils; deux filles: Marie et Madeleine.
 Guillaume Lemoine, et Ester Levesque, sa femme; son fils, Etienne, et Ester sa fille.
 Jean Gaurain, et Marie Baillehache, sa femme; deux filles: Marie et Catherine.
 Samuel Beuzeville; Jacques, son fils; deux filles: Anne et Ester.
 Daniel Manegy, et Jeanne Desvignes, sa femme, et Suzanne Desvignes, sa soeur.
 Pierre Lenud.
 Jeanne Lenud, veuve de Jean Lecanu, et son fils.
 Pierre Mouette, ses deux fils: Louis et Jean, et deux filles: Judith et Ester.
 Jean Denis et Françoise Michel, sa femme.
 Abraham Debos, et Suzanne Hattenville, sa femme; Abraham, son fils; quatre filles: Madeleine, Marie, Suzanne et Anne.
 Pierre Manegy, et Suzanne Hautot, sa femme, et Suzanne, sa fille.
 Suzanne Carpentier, veuve de Pierre Pottier.
 Nicolas Godefroy, ses deux fils Jean et Isaac, et Marie sa fille.
 Israël Lecourt, et Sara Gourné, sa femme; Samuel, son fils; deux filles, Ester et Suzanne.
 Jacob Levasseur, et Marie Gauvin, sa femme; deux fils: Abraham et Charles; trois filles : Marie, Anne et Catherine; et Elisabeth-Anne Pouchin.
 Jacques Blaondel, et Suzanne Lecourt, sa femme; deux fils: Israël et Jean; deux filles : Anne et Suzanne.
 Jean Leroux, se disant marié avec Marie Huet; ses deux soeurs Marie et Suzanne, et Jacques Mauger, domestique.
 Pierre Feray, son fils, et Marie, sa fille.
 Guillaume Feray, et Suzanne Blondel, sa femme; Abraham, son fils.
 Jacques Yon.
 Daniel Castaigne, et Charlotte sa femme; Elisabeth Lemercier et Elisabeth Chevalier, ses nièces.
 Jacques Jonquay, et Marie Harache, sa femme.
 André Hauchecorne, et Marie Cantais, sa femme.
 Jeanne Hauchecorne, et Judith Bourdon; Suzanne Mansois et Judith Lahure.
 Marie veuve de Jean Dubosc.
 Ester Dubosc, veuve de Jean Dupray, ses quatre fils, Pierre, Jean, Jacques et Samson; ses deux filles: Marie et Judith.
 Ezéchias Belloncle.

Lintot

M. de Monval, seigneur et patron de la paroisse, 46 ans; Madame, sa femme, 46 ans; un fils 21 ans; une soeur, 37 ans; une servante 28 ans; - en plus deux garçons 18 et 16 ans et une fille de 17 ans absente.
 M. Lepoigneur, noble, 40 ans; Madame, sa femme, 45 ans; - ont 600 livres de rente, une servante 27 ans, et une fille absente, 16 ans.
 Abraham Lucas, tellier, 40 ans; sa femme, 50 ans; Abraham et Mathieu, enfants, 15 et 18 ans. - N'a aucun revenu.
 Abraham Barré, laboureur, 80 ans, et Pierre Pertuzon, son petit-fils, 22 ans.
 Jacques, Abraham et Pierre Pertuzon, tous trois frères, âgés depuis 22 et 16 ans, et Anne Pertuzon, leur soeur, de 8 ans; Jean Auber, 36 ans; une servante, 22 ans. - N'ont point de revenu.
 Abraham Quesnel, tellier, 47 ans, et sa femme, 46 ans; Pierre et Ephraïm, ses enfants, 12 et 20 ans. - N'ont point de revenu.
 Abraham Lechevallier, tellier, 28 ans, et sa femme, 29 ans; Abraham, leur fils, 6 mois. - N'ont point de revenu.

Abraham Cavelier, batteur en grange, 45 ans, et Marie, sa soeur. - N'ont point de revenu.
 Abraham Farou, tellier, âgé de 28 ans, et sa femme, 22 ans, et sa fille 2 ans. - Pauvres.
 Charles Godefroy, tailleur, 60 ans; sa femme 50 ans; son fils aîné Jean, 20 ans; Charles, son puisné, 18 ans; Pierre, 3e fils, 14 ans; Suzanne, fille aînée, 22 ans, et Marie, leur petite-fille, 10 ans. - Ont environ 12 l. de rente.
 Charles Poignant, homme de journée, 30 ans; sa femme 26 ans; sa fille 3 ans, son fils 1 an. - Pauvres.
 Daniel Vallentin, laboureur, 27 ans; sa femme 30 ans; un petit garçon, 3 mois. - N'a point de revenu.
 Daniel Dedde, blatier, 60 ans. - N'a point de revenu. Pauvre.
 Isaac Paumier, cordonnier, 60 ans; sa femme 52 ans; Anne et Isaac, 13 et 21 ans. - N'ont point de revenu.
 Jacob Lucas, tellier, 40 ans; sa femme, 43 ans; Marie, leur fille, 6 ans. - Pauvres.
 Jean Marpelle, laboureur, 28 ans; la mère âgée de 50 ans; Pierre, son frère, 23 ans; Anne sa soeur, 10 ans, et Elisabeth, 8 ans. - N'ont point de revenu.
 Jacques Lemainier, laboureur, 56 ans; la mère, âgée de 89 ans; la veuve Jean Lemaistre, sa servante, 50 ans. - N'ont point de revenu.
 Jacques Roussel, tellier, 50 ans; sa femme 55 ans; Madeleine et Anne leurs filles, 22 et 24 ans. - Pauvres.
 Jacob Boivin, fileur de laine, 65 ans. - est seul. - Pauvre.
 Jacques Graindor, tonnelier, 50 ans et sa femme 45 ans; Jean son fils, 29 ans, et a quelque part du bien de sa femme.
 Jacques Delamare, laboureur, 40 ans; sa femme, 38 ans; les enfants, Jacques, François, Madeleine et François, 7 à 15 ans. - N'a point de revenu.
 La veuve d'Abraham Yon, dentellière, 36 ans; Marie, Anne et Elisabeth, ses enfants, 8 à 12 ans.
 La veuve de Samuel Lemaistre, fileur de laine, 55 ans, et son fils Jacques, 22 ans. - Pauvres.
 La veuve d'Abraham Quesnel, 70 ans. - Pauvre.
 La veuve d'Isaac Mordant, 60 ans; Marthe et Elisabeth, ses filles, 19 et 25 ans. Pauvres.
 Pierre Godefroy, charpentier, 59 ans; sa femme, 53 ans; deux fils, Pierre et Isaac, 18 ans. - Pauvres.
 Pierre Doudement, couvreur en chaume, et sa femme, - chacun 40 ans; sa mère 80 ans; la mère de sa femme, 70 ans; un fils Pierre, 19 ans; 4 filles : Madeleine, Marie, Anne et Suzanne, de 16 à 1 an. - N'ont point de revenu.
 Pierre Drieu, tellier, 50 ans; sa femme, 60 ans; deux filles: Anne 29 ans, Elisabeth 18 ans. - Pauvres.
 David Tellier, garçon, 30 ans, compagnon tellier.
 Etienne Mordant, 32 ans; la veuve Lamy, demeurant, ensemble, - âge 39 ans; ont un garçon de leur prétendu mariage âgé d'environ un an, - occupant une chambre.
 Marie Lemire, 70 ans, - a 1 fille de 30 ans; - occupe en propre une acre de terre, en nature.
 Suzanne Lehéricher, 30 ans; un garçon de 13 ans, - occupe une chambre.

Trouville

Jean Sieurin, 40 ans, bourgeois de Rouen, - fait valoir en propre 30 acres de terre; Madeleine Bonhomme, sa femme, 35 ans; quatre enfants (un garçon, trois filles), le garçon, Jean, 9 ans; les trois filles, 6, 4 et 2 ans.
 Isaac Flammare, 60 ans, - occupe en propre 6 acres de terre; Suzanne Lepicquais, sa femme, 55 ans; six garçons: Isaac, 25 ans; Abraham 20 ans; Jacob et Ephraïm, 16; Pierre, 14, et Jacques 12 ans.
 Isaac Lecoq, 70 ans, - occupe 55 acres de terre à ferme; un fils et trois filles; Isaac Lecoq, 40 ans; Jeanne 35, Marie 30, et Anne 22 ans.
 Jacques Collen, 60 ans, fileur de laine; Madeleine Avril, sa femme; trois garçons: Jacques, Pierre et François, 18, 14 et 12 ans.
 Simon Caumont, toilier, 42 ans, - tient à ferme 6 acres de terre; Jeanne Leplay, sa belle-soeur, 40 ans; 2 enfants: Jeanne 14 ans, Suzanne 12 ans; Mathieu Manoury, 20 ans; Jacques Lebrument, 20 ans; compagnons de métier, en toile.
 Madeleine Gaillard, 50 ans, veuve de Pierre Leblond, - a un garçon et une fille: Elie Leblond 21 ans, Madeleine 19 ans; Louis Drieu, 24 ans, domestique. - Marguerite Caumont, 50 ans, veuve de Jean Hamelin, 3 acres de terre: Marie Hamelin 20 ans, Suzanne 16, Marie 10 ans, ses trois filles.
 Anne Caumont, 45 ans, marchande de toile, - tient 3 acres de terre; Suzanne Caumont, sa soeur, 40 ans.
 Mathieu Campart père, 70 ans; Mathieu Campart fils, 36 ans, du métier de toile, - tient une petite demeure; Marie Serville, sa femme, 30 ans; un garçon, David 8 ans; une fille, Marie, 1 an.
 Jean Levasseur, 50 ans, manouvrier, - tient une chambre; Suzanne, sa femme, 40 ans.
 Marie Levasseur, 52 ans, - tient une chambre; Marie Levasseur, sa nièce, 12 ans.
 La veuve de Louis ou Jacques Lesouef, âgée de 50 ans, - tient une chambre.
 Isaac Lecoq, menuisier, 25 ans, - tient une chambre.

Saint-Aubin-de-Cretot

M. Dericq, seigneur de la paroisse, et Madame sa femme, âgés de 70 ans environ, - possédant leur terre; ont 2 filles, l'une de 24 ans, l'autre de 22 ans. - leurs valets et servantes catholiques.
Jacques Oursel, charron de profession, laboure 20 acres de terre, - et sa femme, - ont chacun 50 ans, 2 garçons, l'un 26, l'autre 20 ans; une fille 29 ans, en plus une autre fille 27 ans, l'autre 14 ans, - tiennent la même religion.
Mathias Auber, et sa femme, chaudronnier, 45 ans, - occupe 3 acres de terre.
Pierre Limare et sa femme, environ 40 ans, fileur de laine, - occupe environ 3 acres de terre, - a un fils 18 ans et un autre 6 ans.
Nicolas Renou, 80 ans, - pauvre, - a une fille de 34 ans.
Jacques Léger, manouvrier, 40 ans; 3 garçons : 20, 15 et 9 ans; une fille, 26 ans; sa femme, âgée de 46 ans, a perdu l'esprit depuis 3 ans.
Pierre Letestu, tisserand, et sa femme, âgés de 30 ans chacun; 3 enfants, 7, 5, et 2 ans.
Daniel Tran, tisserand en ville, et sa femme, 32 ou 33 ans; 2 enfants, 4 et 1 an; - occupe 10 acres de terre, - a 2 soeurs, 25 à 24 ans, l'autre 20 ans; a sa mère 70 ans; a un nommé Pierre Mauger pour valet, 24 ans, et 2 autres garçons, ses parents, pensionnaires chez lui, dont l'un est âgé de 18 ans, l'autre de 14 ans.
Pierre Lecoq et sa femme, de 35 ans, menuisier - a une petite fille de 6 ans.
Pierre Lecoq et sa femme, de 70 ans, - ont une petite maison avec $\frac{1}{2}$ acre de terre en propre, avec un garçon de 25 ans environ.
La veuve d'Isaac Amelin, nommée Madeleine, n'ayant aucun bien, 50 ans, - a une servante de 24 ans.
Jacob Lecoq, tonnelier, 30 ans, - a sa soeur, 26 ans avec une petite parente de 18 ans; n'occupent qu'une petite maison.

Beuzevillette

M. de Beuzevillette, seigneur de la paroisse a déclaré qu'il est catholique, mais n'en fait aucune fonction; a 3 domestiques: un nommé Philippe Yon, 24 ans; Isaac Delahaye, 25 ans; Pierre Pertuzon, 22 ans; - les autres sont domestiques catholiques. - Il y a 2 garçons, Louis de Roesse et Charles Delabarre, âgés d'environ 20 ans.
Jacques Harel, occupant 40 acres de terre, 44 ans, et sa femme de même, - ont 3 garçons et 2 filles: l'un nommé Jacques 24 ans, l'autre 18, et le dernier 12; la fille aînée a 20 ans, et la seconde 6 ans, nommées toutes deux Marie.
Jean Guillemard, marchand laboureur, occupant 40 acres de terre, 24 ans, et sa femme 25 ans, - a un berger nommé Gueroult, 30 ans.
Noël Dubosc occupant environ 30 acres de terre, 63 ans; sa femme, 48 ans, - ont 2 garçons et 1 fille; le 1er, Abraham, 24 ans; Jean 18, et Madeleine 20 ans.
Abraham Poulingue, veuf, manouvrier, âgé de 43 ans.
Etienne Delamare, 66 ans, père de Jean Delamare, tellier, 30 ans; - sa femme a 26 ans.
Etienne Serville, drapier, occupant 10 acres de terre, 46 ans, veuf 3 enfants : Etienne 16 ans, Jeanne 14 ans, Anne 12 ans, plus Etienne Pottier, 22 ans, apprenti.
François Hany, marchand, occupant 10 acres de terre, 25 ans, - a sa mère, 66 ans.
Samson Levesque occupant 28 acres de terre, 29 ans; sa femme 36 ans; - 3 garçons et 3 filles : Isaas 18 ans, Jean 12 ans, Louis 8 mois, Elisabeth 16 ans, Madeleine 14, et Marie 3; ont aussi une servante nommée Martel, 20 ans.
Pierre Pertuzon, 26 acres de terre, 44 ans; sa femme, 40 ans; 2 garçons, Pierre 16 ans, Jean 8 mois.
Philippe Poulingue, tellier, occupant une acre de terre, 40 ans; sa femme, 50 ans; - ils ont 2 filles, Judith, 16 ans, et Catherine, 13 ans.

Bréauté

Jean Mauger, laboureur d'une ferme de 80 acres de terre, - sa femme et 6 enfants dont l'aîné a 12 ans; une servante nommée Suzanne Cocard.
Jean Delahays, et sa femme, - pauvres, - âgés de plus de 60 ans.
Etienne Richer, laboureur, - occupe une ferme de 20 acres de terre; sa femme, et 6 enfants : l'aîné, Etienne, 22 ans, Abraham, 16 ans, Jacques, 12 ans; les autres sont petits; une servante nommée Suzanne Harel.
Michel Harel, sa femme, 3 enfants (l'aîné 14 ans).
Deux filles pauvres nommées Ester Perdriel, 16 ans, et sa soeur 20 ans, muette et idiote.
Daniel Letellier, boucher, et sa soeur; une autre fille, de 16 ans, nommée Lamousse.
Jean Andrieu, tailleur, sa femme, un fils nommé Jean, et une fille, 11 ans.
Isaac Angammare, - tient à ferme 12 acres de terre; deux fils, 16 et 18 ans.
La veuve de Martel, - pauvre, - a une fille de 20 ans nommée Suzanne.

La veuve de Hérubel, - occupe une ferme de 20 acres de terre; 3 fils, Jean 24 ans, Daniel 18, Michel 13; une fille 22 ans nommée Marie.

Pierre Beuze, tient une ferme de 28 acres de terre en propre; son fils aîné, Pierre, marié à la mode des nouveaux convertis, 30 ans; un autre, Samuel, 25 ans.

Samuel Beuze, sa femme, 1 fils d'environ 25 ans, - occupe 2 acres de terre en propre.

Pierre Bunel, fileur de laine, 50 ans; François, son fils, 13 ans. - A quelque peu de bien.

Pierre Manoury, tellier, 60 ans; sa femme, 50 ans; sa fille aînée 22 ans; - ils n'ont point de revenu.

Suzanne Manoury, et Thomas de Caux, âgés de 78 ans, - pauvres.

Thomas de Caux, tonnelier, 50 ans; son fils, Thomas, 20 ans; sa femme, 50 ans; - n'a point de revenu.

Abraham Levillain, fileur de laine, 80 ans; sa femme, 70 ans; Ephraïm, son fils, 17 ans; - pauvres.

Jacob Lucas, tellier, 40 ans, et sa fille Madeleine, 12 ans, - pauvres.

La veuve de Samuel Barré, 54 ans; Marthe, sa fille, 12 ans; - pauvres.

Suzanne Godefroy, couturière, fille, 25 ans; Marie Godefroy, sa soeur, 22 ans; - pauvres.

Auzebosc

Michel Lecourt, 71 ans et sa femme 76 ans.

Leblond Jean, 43 ans, Ester Campart prétendue femme; 3 filles Leblond : Madeleine, Marguerite et Marie, 1 garçon Pierre Delahaye, de 4 à 12 ans; garçon d'Ester Campart : Isaac Godefroy 13 ans, chez Guillaume Duparc. Campart Pierre et Viger Jean travaillant la toile.

Campart Jean compagnon tellier 20 l de fermages, 4 enf : 3 garçons de 20, 11 et 6 ans, 1 fille de 10 ans.

Lebrument Jean tellier 8 acres de terre 2 garçons et 2 filles de 19 à 20 ans.

La veuve de Jean Lesaunier: occupe en propre 1 petite maison avec 3 acres de terre, 50a environ, 3 enfants, 2 garçons et 1 fille de 4 à 12 ans.

Campart Jacob, 50 ans, 1 acre en mesure pature propre 4 enfants, 2 garçons 17 et 5 ans, 2 filles 25 et 12 ans.

Veuve Louis Mordant 60 a, ½ acre de terre en nature; 4 enfants, 3 garçons 20, 17 et 12 ans, 1 fille 22 ans.

La veuve de Pierre Mordant et Pierre Lainé veufs demeurant ensemble; la dite veuve a un garçon de 15 ans.

Lepaumier Louis, garçon de 24 ans demeurant chez son frère en propre ½ acre en nature.

La veuve Boulou Josias, 50 a, 3 enfants 2 garçons 24 et 18 ans, 1 fille 10 ans.

Lepaumier Jean, tellier 30 a, 10 acres de terre en plusieurs particuliers, Lebrument Madeleine; 2 servantes de 24 ans et la mère de Paumier 70 ans.

La veuve de Pierre Pellevillain, 80 ans, occupe une chambre.

Pierre Leplay et Madeleine Campart demeurant ensemble 25 ans chacun, 8 acres de terre.

M. Le Guerchois, seigneur de la paroisse, une fille de 6 mois, un frère de 18 ans, une soeur de 12 ans.

Charles Lepaumier, 45 ans, Marie Delamare, 28 ans demeurant ensemble, 1 fille 3 mois, 30 acres de terre en ferme pour 200 l.

Madeleine Lepaulmier demeurant chez Charles Lepaulmier son frère 38 ans.

Nicolas Mordant, tellier 50 a, 4 enfants, 3 garçons 15, 10 et 3 ans, 1 fille 4 ans, 40 l de fermage.

Launay Pierre fils de Pierre tellier 40 a, Ester Cauvin, 30 ans demeurant ensemble; 35 acres de terre à ferme et 3 acres en propre, compagnon Jacques Leplay, 15 ans.

Launay Pierre fils d'Isaac 80 a, une fille de 22 a, en propre 4 acres de terre.

Pierre Campart, tellier 50 a, fils de 20 ans domestique de 15 ans, en propre 4 acres de terre.

La veuve de Jacques de Caux tenant ferme de 30 acres, fille Anne de 22 ans, Jacques 19 ans et 2 petits; Boivin Daniel, domestique.

Jacques Sieurin, tenant ferme 50 acres, 4 enf garçons de 30 et 18 ans, filles : Jeanne et Marie 24 et 25 ans et 1 domestique.

La veuve de Pierre David tenant 30 acres de terre, 2 petits garçons.

Mme de la Brisse, femme de *M. de Boissay, gentilhomme catholique.*

Chez Mme Levasseur, bourgeoise de Rouen, Jean Bertin, Jean Quesnel et Marie Aubourg.

-Chez M. Anquetil, bourgeois de Rouen, une servante.

Veauville-les-Baons

Isaac Leblond, 28 acres de terre, marchand de toile, 300 à 400 l de rente.

marié à la mode avec Leplay Madeleine, 28 ans tous les deux.

Etienne Mordant, 35 ans, sa femme et un enfant, Jean Pottier et Jeanne Lesannier, leurs domestiques de 13 et 22 ans.

Hautot-Saint-Sulpice

Adrien d'Houdetot, 50 ans, de Bois Gribout, nouveau converti, s'acquitte très exemplairement de son devoir de catholique, ayant soin tous les ans de faire ses Pâques et de venir tous les dimanches à la messe paroissiale et d'y envoyer ses enfants qui sont au nombre de 3 : Adrien 21 ans, Isaac, 20 ans et Marie 14 ans, lesquels sont venus au catéchisme pour se faire instruire pour leur 1^{ère} communion qu'ils ont faite en cérémonie, comme les autres catholiques enfants, et depuis ont toujours fait leurs pasques.

Ester Née, 64 ns, épouse Jean Roussel, 69 ans, fait très bien son devoir de catholique, malgré son époux qui la maltraite à cause de sa disposition et lequel est un peu obstiné dans sa religion, mais toutefois dont on peut espérer; a pour enfant : Ester, 22 ans, - dans les mêmes résolutions du père.

Pierre Roussel, 24 a, en démence d'esprit, a pour bien 10 acres de terre compris 3 acres en côte et quelques autres petits biens hors paroisse.

Esther Campart, Veuve Godefroy Isaac, 48 ans, a épousé depuis Pasques à l'insu du pasteur de la paroisse un nommé Jean Leblond de la paroisse d'Auzebosc, de même religion, tellier de profession, lesquels ont été mariés dans les fosses, par un ministre inconnu; le sus-dit Leblond ne demeure pas encore avec la susdite Ester son épouse à Hautot-St-Sulpice, mais se tient à Auzebosc; avec lui, un enfant de son épouse; - la susdite Ester a pour enfant : Anne Godefroy, fille de 20 a et Catherine de 13 ans; Adrien Cavelier, de la religion, Isaac Godefroy 13 ans, sert à Auzebosc. Le sus-dit Jean Leblond a 4 enfants : Madeleine 12 ans, Marie 10 ans, Marguerite 11 ans, Pierre 4 ans. Ester Campart a pour bien une mesure de 3 vergées à Hautot Saint Sulpice. Jean LEBLOND, son époux, une maison à Auzebosc.

le 24 août 1699 HUARD curé de Bolbec doyen de Fauville, envoyait aux grands vicaires le nouveau rapport qui suit:

Noms des religionnaires revenus :

Bolbec. - Jacques Delahaye, dit la Sonde, - riche.

Louis Ygou, riche.

Ephraïm Igou, riche.

Louis Caron, frère de Jean, riche.

Autre Caron, cavalier.

2 fermiers, inconnus demeurant chez le frère du dit Louis Caron.

La veuve Pouchet, - riche.

Pierre Delessart, fils puîné du chirurgien.

Haumerville, bastier, - pauvre.

Philippe Bourdon, fils puîné de Philippe menuisier.

Leschaluppé, frère de Pierre, - riche.

Jacques Lecaron - a fait partir un de ses enfants âgé d'environ 12 ans. Il y en a un qui est parti depuis longtemps et marié en Angleterre.

Jean Ygou, - revenu et reparti.

Louis Pouchet, - revenu et reparti.

Jean Hauchecorne est revenu, - Viard, son frère, près de partir.

Noms de ceux qui ont voulu partir et son revenus n'ayant pu passer

Daniel Mondon fils; Marie Cantais, son épouse.

Pierre Selingue, de la pairie, et Anne Cantais, sa femme.

Suzanne Cantais, fille, pauvre.

Jean Delessart, fils aîné du chirurgien, - riche.

Jacques Duval, - médiocrement riche.

Pierre Bernage, fils aîné de la veuve, - riche.

Philippe Bennetot, et Marthe Mondon, son épouse, - pauvres.

Le nommé Breuil, - pauvre.

La femme de Pierre Leschaluppé, et son enfant, - riche. Son mari n'a pas voulu la suivre et le bruit court ici qu'il lui en a coûté beaucoup d'argent pour se tirer des mains de ceux qui l'ont arrêté ce que je vous mande pas comme une chose certaine, mais comme un bruit du peuple.

Trois jours après le doyen Huard envoyait ce rapport supplémentaire :

Autretot: Pierre Leblond, parti.

Isaac Leplé, - parti.

Raffetot. Marthe Lebrument, - partie.
Lillebonne. Abraham Defruyaux, - parti.
Daniel Guérin, - revenu.

Il n'y en a aucun dans toutes les autres paroisses du doyenné qui soient sortis ou rentrés dans le royaume depuis le mois de décembre ainsi qu'il nous a été attesté par MM. les curés du dit doyenné.

DOYENNÉ DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Gainneville

Liste des noms et surnoms des religionnaires demeurant dans la paroisse de Gainneville faite en juin 1698.

Plus endurcis dans leur erreur que dociles.

Jean Levesque, 40 ans; Tristan Levesque, 34 ans; Suzanne Levesque, 36 ans. - Les dits Levesque demeurent ensemble en communauté de biens. Ont pour serviteurs et servantes de la religion prétendue réformée : Pierre Delamare, 20 ans; Pierre Delaunay, 16 ans; Judith Delamare, 25 ans; Marie Martin, 24 ans.

Jacques Levesque, marchand mercier, 38 ans, tient à ferme, 8 acres, et un serviteur domestique nommé Daniel Auber, 25 ans.

David Lemétais, 40 ans; Jeanne Serville, sa femme, 38 ans, - occupent une mesure de 2 acres.

Pierre Boudin, 22 ans; Michel Boudin, son frère, 12 ans, - occupent un four.

La veuve d'Abraham Molé, 52 ans, et Ester Molé, sa fille, 18 ans, - occupent une chambre.

La veuve Jacob Lecompte, 43 ans; Suzanne, sa fille, 11 ans; Jeannne, 9 ans, - occupent une mesure de 5 acres de terre, Marie Douville, 21 ans, demeure chez la veuve Lecompte.

La veuve Daniel Hallot, 52 ans; Pierre Hallot, fils, 18 ans; Anne, fille, 22 ans, - tient 30 acres de terre en deux fermes.

Jacques Hallot, batteur en grange, 55 ans.

Nicolas Delamare, batteur en grange, 38 ans; Suzanne Hallot, sa femme, 30 ans.

Judith Louvel, veuve de Jacques Dumouchel, 60 ans; Jacques Dumouchel, fils, 30 ans; Elisabeth Lesueur, sa femme, 27 ans, lesquels occupent à ferme et louage 50 acres de terre. Chez eux demeure Louis Glinchamp, serviteur, 28 ans; Judith Soret, servante, 35 ans.

Pierre Seminel, 60 ans; Jacques, fils, 15 ans; Pierre, fils, 10 ans; tient 19 acres de terre. Marie Boudin, servante, 19 ans.

Signé : Richard FRISSON, curé de Gainneville.

et daté : 5 juin 1698.

La Cerlangue

Liste des Huguenots de la Cerlangue

Pierre Courché, laboureur, qui a fait abjuration, - a continué sa religion; Pierre Courché, son fils, 30 ans, a fait abjuration, - a continué sa religion; Ester Courché, sa fille, 24 ans, - n'a point fait d'abjuration; Jean Courché, 15 à 16 ans; Anne Borel, 10 à 12 ans; Jacques Des Vignes, valet de Courché; Jean Canu, valet de Courché : tous demeurent dans la maison de Courché.

Pierre Durand, maçon, 50 ans, a fait pareille abjuration; Suzanne Boivin, sa femme.

Jean Canu, 50 ans, a fait paraître abjuration, lequel Canu ayant été interrogé pourquoi il gardait en sa maison Suzanne Canu, il m'a répondu que c'était sa femme et que, depuis peu, il s'était marié avec elle, comme les autres huguenots faisaient. Je me suis plaint à MM. les grands vicaires, et on n'a pas écouté ma plainte.

Pierre Lecoq et sa femme prétendue demeurent avec lui, dont je me suis plaint à la justice.

Signé : DELMEVILLE, curé,

et daté : 6 juin 1698.

Bornambusc

Huguenots y demeurant

Abraham Devaux, laboureur, non marié; - a pour domestique : 3 serviteurs, une servante.
Pierre Coquart, serrurier, sa femme et 7 enfants.
Samuel Hue a pour famille 5 enfants, tous lesquels ont cessé de revenir à l'église.

Gonfreville-l'Orcher

Nouveaux convertis

Noble dame Ester de Brachon, veuve de feu Jacques Duquesne, écuyer, sieur de St-Mards, âgée d'environ 60 ans et qui ne fait aucun acte de religion; elle est curatrice de M. son neveu Tristan Lancelot de Brachon, écuyer, sieur de Bévilliers, qui a perdu l'esprit. Elle a un domestique de sa religion nommé Pierre Mauger, âgé de 24 ans, et une servante qui se nomme Ester Doré, âgée de 47 ans.

Son fermier, Nicolas Delamare, âgé de 44 ans; son épouse, Rachel Caron, 40 ans; 4 garçons : Jean 15 ans, Nicolas 10 ans, Jean-Baptiste 5 ans, Pierre 4 ans; filles : Françoise 12 ans, Marie 7 ans. Son frère, André Delamare, 40 ans.

Louis Caron, frère de Rachel, 44 ans, 2 enfants : Anne Caron, 21 ans; Jean Caron, 19 ans.

Deux dammes Doré. - Daniel Mullot, 24 ans. Jacob Mullot, 24 ans.

Mrie Sieurin, 24 ans, fait son devoir.

Angerville-l'Orcher

Nouveaux convertis

Jean Pottier et sa femme, occupent 4 acres de terre; une fille de 15 ans, 1 garçon de 6 ans.

Jean Boivin, 8 acres, a sa femme, deux filles: une de 8 ans, l'autre de 16 ans; - un garçon, absent.

Jean Coquart, 22 acres; 3 garçons: 19 ans l'aîné, Pierre 16 ans, Daniel 14 ans; fille, 20 ans; nièce, 20 ans.

Pierre Aubourg et sa femme, 7 acres; garçon, 15 ans; filles 18 et 13 ans. - Son garçon absent.

Jacques Bennetot et sa femme, 20 acres; deux enfants : fille 3 ans, garçon 1 an.

Thomas Hachard, et sa femme, 3 acres; garçons, 17 et 13 ans; fille, 15 ans.

La veuve Fortnol, 1 chambre, 1 garçon 18 ans.

La veuve Martel, 1 chambre.

Samuel Bellet et sa femme, 1 acre; 6 enfants: fille 13 ans, garçon 12 ans, fille 8 ans, garçon 6 ans, fille 2 ans, fille 1 an.

Isaac Lesauvage et sa femme, 1 acre; fille de 15 ans.

Jean Angammare, 3 acres; deux filles 30 ans et 25 ans.

Isaac Angammare, 1 acre de terre en propre, sa femme et une fille âgée de 25 ans.

David Couillard, 2 acres de terre en propre, sa femme et sept enfants: filles 26, 18, 13 et 9 ans et 1 sans âge; garçons 15 et 12 ans.

Vve Daniel Dumont, 1 acre ½ terre en propre avec la maison; 4 enfants: Suzanne 16 ans, Rachel 15 ans, Pierre 11 ans, Marie 10 ans.

Vve Abraham Leroy, propriétaire de deux petites mesures: 3 filles 35, 30 et 28 ans.

Marie et Suzanne Leseine, filles, demeurant dans une chambre.

Anne Fortembosc, fille en chambre.

Signé : Doyen d'Angerville-l'Orcher,
docteur en Sorbonne.
juin 1698.

La Remuée

Mémoire des Religioneux de la paroisse de La Remuée :

Jean Lesueur, 62 ans, 80 acres de terre; un fils, 25 ans, 1 fille 28 ans; un batteur nommé Jacob Demeure, âgé de 33 ans; un valet, Jean Lecarpentier, 22 ans; 1 servante, 22 ans, nommée Judith Mascrier.

Thomas Poignant, 56 ans, marié à Elisabeth Réville, âgée de 36 ans, - 4 acres de terre; sa belle-mère nommée Rachel Barbet, 80 ans; 1 servante, Marie Lebouvier, 28 ans.

Jean Manicher, mendiant, 78 ans.

Jean Callard, 23 ans, 6 acres de terre, - a sa mère âgée de 60 ans, et deux frères : 1 de 21 ans, l'autre de 9, et deux soeurs, l'une de 30 ans et l'autre de 25 ans.

Tristant Hachard, 45 ans, marié à Elisabeth Lefebvre, 40 ans, - a 3 garçons : 1 de 16 ans, 1 de 12 ans et 1 de 5 ans; une fille de 15 ans; - a sa mère, Madeleine Lefebvre, de 75 ans, laquelle a une fille âgée de 30 ans.

Jean Réville, 38 ans, 7 acres de terre; - a une servante âgée de 30 ans.

D. EUDE, desservant, déclare que nul de ces religionnaires n'a donné marque de la religion catholique.
30 mai 1698.

Saint-Jean-des-Essarts

Etat des Religionnaires :

M. Poyer, sieur de Drumare, ayant déclaré que son domicile est à St-Romain, - 60 ans, - occupant une ferme à lui appartenant, valeur 800 l.; Mademoiselle sa tante, âgée de 80 ans; son fils, 30 ans; ses domestiques: Jean Dubos, 30 ans; 1 laquais, 18 ans; quatre servantes: 1 âgée de 60 ans, et 1 de 25 ans.

Jacques Lemanicher et sa soit disant femme; - a un enfant baptisé à l'église; - occupe une ferme de 180 l.; - lequel Manicher a déclaré ne vouloir jamais aller à la messe; que notre religion est une religion fausse; qu'il ne croira jamais à l'église catholique, apostolique et romaine; que la messe est d'institution des hommes et non de Jésus-Christ; avec insultes jusqu'à même oser dire que je me servais de faux témoins.

Jacob Bellet, 60 ans, occupe une ferme de 200 l., - 4 garçons, le dernier 18 ans; une servante, 40 ans.

Jean Hardy, âgé de 70 ans, occupe une ferme de 800 l.; - deux filles : une de 25, l'autre de 22 ans; 3 domestiques: 1 de 31 ans, l'autre de 25, l'autre de 20; une nièce de 25 ans, une cousine de 12 ans.

Etienne Lecoq, et sa femme, âgée de 42 ans, occupent une ferme de 80 l.; - 5 enfants dont 3 baptisés à l'église. Dans la même cour demeure Etienne Lecoq, 22 ans; sa soeur, 25 ans.

La veuve de Jacques Lavotte, 66 ans.

Isaac Levasseur et sa femme âgés de 42 ans, - occupent une ferme de 100 l.; - 4 enfants, l'aîné 16 ans; les autres baptisés à l'église.

Isaac Lecaron et Elisabeth Lecoq, soit disant sa femme, âgée de 40 ans; occupent une petite ferme de 30 l. - Dans la même cour, la veuve Lecoq âgée de 60 ans; deux filles âgées l'une de 25, l'autre de 27 ans; 2 garçons de 32 et 22 ans.

La veuve de Jacques Guibouse, âgée de 50 ans, occupe une petite ferme de 40 l.; - une fille de 14 ans.

Pierre Léger et sa femme âgée de 50 ans, occupent une ferme de 180 l.; 2 garçons, 16 et 18 ans; une fille, 22 ans.

La Vve Touzé, 45 ans, occupe une ferme de 80 l.; deux filles 14 et 11 ans; 1 garçon, baptisé à l'église.

La Vve Pierre Thomas, 60 ans, demeure dans la ferme d'Isidore Léger.

Les dits continuent à ne donner aucune marque de notre religion.

Signé : Caron, curé
et daté : 4 juin 1698.

Les Trois-Pierres

André Delamare et Suzanne Callard, âgés de 40 ans environ; - 9 enfants - 6 garçons, 3 filles : le plus âgé a 10 ans, le 2e 8, le 3e 7, le 4e 6, le 5e 2, le 6e 3 mois; l'aînée des filles a 11 ans, la 2e 9 ans, la 3e 1 an 6 mois. Le dit Delamare laboure 30 acres de terre. Obstiné dans son erreur.

Anne Gens, mère, et Anne Demeure, sa fille, veuve de Jean Delamare; - a 3 filles, l'aînée 18 ans, la 2e 15 ans, la 3e 10 ans, - lesquelles demeurent dans leur erreur. Anne Demeure a 7 vergées de terre en propre.

Judith Leménager, veuve de Jean Touzé, s'acquitte fidèlement de son devoir de catholique.

Marie Gaillard, femme de Joseph Leroux.

Anne Dugail, femme du sieur Soyer.

Suzanne Lequesne, 22 ans, - s'acquitte aussi fidèlement.

Signé : EUDES, curé,
et daté : 18 juin 1698.

Saint-Nicolas-de-la-Taille

Etat des prétendus nouveaux convertis de la paroisse de Saint-Nicolas-de-la-Taille, de leur âge, biens, facultés et occupations dressé par le curé de la dite paroisse en exécution des ordres de Monseigneur l'Archevêque de Rouen.

Alliances ou prétendus mariages faits sans la présence ny participation du curé de cette paroisse :

Alphonse François de Civile, écuyer, sieur de Rames, 22 ans, 4 000 l. de revenu;
La dame de la Ronceraye, sa prétendue épouse, 20 ans;
Jacques Falaise, serviteur, 25 ans; Jean, laquais, 15 ans.
Pierre Hébert, 30 ans, - tient pour 400 l. de fermages; Marie Delamare, sa prétendue épouse, 25 ans. Jacques Leblond, fils d'Isaac, serviteur, 22 ans; Judith Dupray, servante, 20 ans; 2 petits enfants 1 et 2 ans.
Jean Hébert, potier, 25 ans, tient pour 40 l. de fermages; Marie Postel, sa femme, 27 ans.
Jean Bodard, 43 ans, tailleur, - tient 40 l. de fermages; Anne Hébert, sa femme, 40 ans; Marie Hébert, 20 ans, Pierre, 17 ans; Jean, 16 ans; Jeanne, 11 ans.
Jean Lemoigne, 55 ans, tient 40 l. de fermages; Marie Letudois, sa femme, 25 ans; Jean 7 ans, Marie 3 ans, Pierre 1 an 1/2.
Jacob Carpentier, 62 ans, tient 120 l. de fermages; Marthe Postel, 60 ans, sa femme; Daniel 25 ans, Marie 23 ans, Judith Hébert, cousine, 17 ans.
Pierre Boivin, 24 ans, 40 l. de fermages; Jeanne Lefebvre, sa femme, 20 ans.
Jean Beaucamp, aide de potier, 35 ans, - tient 36 l. de fermages; Jeanne Sieurin, sa femme, 40 ans; Marie, leur fille, 4 ans.
Tristan Lemoigne, 35 ans, 20 l. de fermages; Ester Leblond, sa femme, 32 ans; un enfant, 2 ans; François Bournon, 30 ans, serviteur.
Pierre Postel, 30 ans, tient 60 l. de fermages de fond dont 20 en propre; Suzanne Poyer, sa femme, 24 ans; enfants Pierre 18 mois, Jean-Pierre 3 mois; Suzanne Lecerf, servante, 22 ans.
Jean Lelievre, 68 ans, tient 400 l. de fermages; Jeanne Reine, sa femme, 45 ans; Jean Lemaître, fils de la dite Reine, 20 ans; Jacques Lemaître, idem, 18 ans; Marie Lemaître, fille, 14 ans; Marie Bournon, nièce, 11 ans.
Isaac Leroux, 30 ans, dans une chambre; Anne Liot, sa femme, 25 ans; petit garçon de 3 ans.
Jean Farou, 25 ans, tient 20 l. de fermages; Anne Guilbaud, sa femme, 30 ans.

Mariages légitimes

Philippe Bredel, 45 ans, 20 l. de fermages; Jeanne Godard, sa femme, 40 ans; enfants : Philippe 17 ans, Jean 12 ans, Catherine 14 ans, Madeleine 8 ans.
Philippe Bellet, charpentier, 55 ans, 20 l. de fermages.
Pierre Poignant, maçon, 20 ans, - en une chambre.
Anne Guérin, veuve de Jacob Poste, 40 ans, - tient pour 100 l. de fermages; enfants : Jean 24 ans, Anne 22 ans; Samson, 14 ans; Pierre 17 ans; Gilles, 12 ans.
Jean Leblond, 40 ans, 40 l. de fonds en propre; Judith Pelerin, sa femme, 35 ans; - enfants : Jean, 13 ans; Pierre, 9 ans; Philippe, 18 mois; - la veuve Pellerin mère, 60 ans; - Moysse Leblond, fils de Moysse, 10 ans, nepveu.
Pierre Selingue, 24 ans, tient pour 35 l. de fermages; - la veuve Selingue, sa mère, 60 ans.
La veuve Sorel, 60 ans, - dans un four; Marie Sorel, 35 ans; Marguerite, 30 ans.
Pierre Postel, 55 ans, tient 60 l. de fermages; - enfants : Jean, 28 ans; Guillaume, 18 ans; Marthe, 20 ans; Suzanne, 21 ans; - Jacob Postel, fils de Jacob, 20 ans, serviteur.
Jacques Lecaron, 35 ans, tient 20 l. de fermages, et un serviteur hors paroisse; - sa femme, 40 ans; enfants : Suzanne, 20 ans; Madeleine, 17 ans; Nicolas, 16 ans; Judith, 13 ans.
Louis Leboubier, tellier, 41 ans, - tient 15 l. de fermages; Suzanne Delahaye, sa femme, 42 ans; enfants : Louis, 16 ans; Anne, 15 ans; Marie, 11 ans; Marie-Madeleine, 9 ans; Jean, 5 ans; Israël, 1 an; - Jacques Sieurin, apprenti, 20 ans.
La veuve Boivin Jean, 55 ans, - tient 80 l. de fermages; enfants : Jean, 30 ans; Daniel, 25 ans; Françoise, 22 ans.
Charles Aubert, 60 ans, bucheron, - dans une chambre; Judith Gueroult, sa femme, 55 ans; - enfants : Charles, 18 ans; Madeleine, 15 ans.
Abraham Serville, potier, 40 ans, - occupe en propre 35 l. de fonds; Sara Gueroult, sa femme, 25 ans; enfants : Marie 15 ans; Pierre 12 ans; Louis 9 ans; Abraham 8 ans; Jean 4 ans; Jacques 1 an.
Jacob Barbet, 30 ans, fait valoir 35 l. de fonds en propre; la veuve Jacob Barbet, sa mère, 70 ans; Madeleine Bournon, veuve du sieur Cavenier, servante, 50 ans.
La veuve du sieur Deshays, 45 ans, tient 30 l. de fermages; Marie, sa fille, 17 ans; Daniel, fils illégitime de la dite Marie, 3 mois.
La veuve Galopin, 45 ans, - dans un four; Elisabeth Galopin, 10 ans; Marie Galopin, 9 ans.

Jacques Sieurin, 66 ans, - tient pour 400 l. de fermages et a 100 l. de revenu; Abraham Roussel, 24 ans, serviteur; Louis Lebouvier, 18 ans, serviteur; Jeanne Deshays, 18 ans, servante; Pierre Leblond, 13 ans, serviteur. Marie Sieurin, fille de Pierre, 30 ans, - en chambre; enfant : Jeanne 21 ans, Suzanne 17 ans, Ester 10 ans. Isaac Hébert, charpentier, 50 ans, tient pour 30 l. de fermages; enfants : Isaac 13 ans, Marie 25 ans, Elisabeth 21 ans.

Mademoiselle de Civile de la Ferté, 50 ans, 400 l. de revenu.

Michel Deshays, savetier, 40 ans, - tient pour 40 l. de fermages; Madeleine Callard, sa femme, 40 ans; enfants : Suzanne 17 ans, Pierre 13 ans, Madeleine 5 ans.

Jean Deshays, 24 ans, occupe 100 l. de fonds en propre; Anne, sa soeur, 27 ans; Charles Gosselin, 20 ans, serviteur; Suzanne Delamare, 17 ans, servante.

Pierre Godard, tailleur, 45 ans, - tient 20 l. en propre; Marie Lavotte, sa femme, 38 ans; enfants : Marie 16 ans, Pierre 15 ans, Jean 14, François 3, Jacques 16 mois, Jean 8 jours.

Jacob Barbet, 25 ans, une chambre; Madeleine, sa fille, 7 ans.

Thomas Bossel, 40 ans, - tient 120 l. de fermages; Jeanne Selingue, sa femme, 35 ans; enfants : Pierre, 13 ans, Jeanne 9 ans, François 1 an.

Jacob Postel, 30 ans, - dans une chambre, - a 100 l. de revenu; Madeleine, sa soeur, 25 ans.

Louis Postel, 22 ans, une chambre.

Pierre Louvel, 50 ans, - dans un four; enfants : Pierre 28 ans, Thomas 18 ans, Antoine 10 ans, Anne 9 ans.

Jacob Postel, fils de Jean, 45 ans, 30 l. de fermages; Jacob, son fils, 12 ans.

François Postel, 41 ans; Abraham Postel, 33 ans; Jacques Postel, 30 ans: - ils tiennent 20 l. de fermages.

Anne Courché, veuve d'Abraham Lebouvier, 70 ans, - occupe 30 l. en propre.

Jacob Delahaye, 55 ans, 20 l. de fermages; Suzanne Barbet, sa femme, 45 ans; enfants : Pierre, 10 ans, Anne 11 ans, Suzanne 9 ans, Nicolas 8 ans.

Isaac Leblond, 45 ans, 350 l. de fermages; Madeleine Cavelier, sa femme, 35 ans; Anne Renault, leur nièce, 16 ans; Judith Lecerf, 18 ans.

Judith Fondimare, veuve de Pierre Gueroult, 60 ans, - tient 50 l. de fermages, dont 20 en propre; enfants : Anne Roussel, apprentive, 22 ans; Marie Feré, apprentive, 14 ans.

Abraham Lebas, 55 ans, - demeure dans une maison à lui en propre, a 250 l. de revenu; Françoise de Beaulieu, sa femme, 40 ans; enfants : Françoise 19 ans, Marthe 14 ans, Catherine 10, Abraham 8, Charles 5, Henri 4, et Pierre 2 ans.

Abraham Postel, 60 ans, - tient 250 l. de fermages et a 100 l. de revenu; Marthe Lefebvre, sa femme, 50 ans; enfants : Marthe 25 ans, Jean 20 ans, Isaac 19 ans, Pierre 14 ans, Marie 16 ans.

Jean Mouette, serviteur, 25 ans; Isaac Lemoigne, serviteur, 22 ans; Marie Louvel, servante, 20 ans.

Vve Nicolas Lecointe, 70 ans, tient pour 70 l. de fermages; Anne Lecointe, sa fille, 20 ans.

Anne Joustel, veuve de Pierre Bournon, 60 ans, tient 18 l. de fermages; Anne-Guillemette, sa fille, 20 ans.

Pierre Serville, 50 ans, - tient 20 l. de fermages; Suzanne Massieu, sa femme, 60 ans.

Rachel Pottier, veuve de Jean Gueroult, 50 ans, - tient 38 l. de fermages; enfants : Jacques 17 ans, Marthe 15 ans, Marie 13 ans, Madeleine Marouard, 19 ans, servante.

Jacques Roussel, 24 ans, 30 l. de fermages; Jeanne Bellenger, sa tante, 60 ans.

Jérémie-Abraham Bonamy, - tient pour 30 l. de fermages.

La veuve Simon De Caux, 64 ans, dans une chambre.

Jeanne Roussel, veuve de Jacques Lecarpentier, 50 ans, - dans une chambre; enfants: Marie 30 ans, Estienne 15 ans.

Jacques Desvignes, 45 ans, - tient 80 l. de fermages; Ester, sa soeur, 30 ans; Judith, sa soeur, 25 ans; Jacques Gueroult, 45 ans.

Judith Gueroult, veuve de Nicolas Alexandre, 50 ans, - tient 20 l. de fermages; Nicolas Alexandre, son fils, 25 ans.

Elie Godard, savetier, 60 ans, - tient 20 l. de fermages; Marie... , sa femme, 55 ans; enfants : Jacques 20 ans, Marie 18 ans.

Il se voit par le dit état qu'il y a 195 religionnaires en cette paroisse âgés de 12 ans et au-dessus, et 60 feux, - certifiant que s'il y en a aucuns des dessus duits qui fassent aucun devoir de catholique, mais au contraire font des assemblées de 4 à 500 dans les carrières de cette paroisse, suivant que je l'ai écrit à Monseigneur l'Intendant, et s'opiniâtrent de jour en jour dans leur erreur depuis la publication de la paix qui se sont vus qu'on les laissât en repos. En foi de quoi j'ai signé ce 30 mai 1698.

J. GUELIN, curé.

Saint-Jean-de-Folleville

Nouveaux convertis - Prétendus mariages

Abdenago Hébert, 30 ans, - tient pour 90 l. de fermages; Elisabeth Fréret, sa femme, 30 ans; Jean Hébert, fils; Nicolas Hébert, fils. - Jean Hébert au-dessous de 12 ans.

Judith Levillain, 36 ans, - tient 120 l. de fermages : Judith Dubos, sa femme, 38 ans.

Abraham Potel, 32 ans, - tient 180 l. de fermages; Anne Doray, sa femme, 30 ans.

Mariages légitimes

Tristan de Brilly, écuyer, 63 ans, - 1 500 l. de revenu; Judith de Bongars, son épouse, 55 ans; Jacques de Brilly, son fils, 24 ans; Madeleine de Brilly, fille, 29 ans, qui s'est acquittée et s'acquitte ponctuellement depuis sa conversion de tous ses devoirs et actes d'une véritable catholique romaine avec beaucoup d'exemple et d'édification; - Suzanne de Brilly, fille, 17 ans;

Pierre Bellet, domestique, 25 ans.

Isaac Chefhostel, 78 ans, 200 l. de revenu.

Judith Frémont, 55 ans, 29 l. de revenu.

Philippe Bennetot, 48 ans, 60 l. de fermages; Renée Lavotte, son épouse, 50 ans; Elisabeth Bennetot, 26 ans;

Abraham Bennetot, 20 ans; Jacques Bennetot, 14 ans.

Jean Duprey, 20 ans.

Jacques Bourel, 63 ans, 20 l. de fermages; Anne Bourel, 35 ans, Ester Boissel, 50 ans, 8 l. 10 sols de fermages; Ester Boissel, sa fille, 13 ans.

Jacob Lebouvier, 55 ans.

Daniel Viennant, 35 ans, 25 l. de fermages; Anne Hebert fille Viennant; Madeleine Hébert fille Viennant; Pierre Viennant, - enfants au-dessous de 12 ans.

Jean Marouard, 55 ans, 12 l. de revenu; Jacques Marouard, son fils, 20 ans.

Estienne Fresnelles, 60 ans, - tient 3 l. de fermages; Pierre, son fils, 18 ans.

Jean Mouette, 65 ans, 140 l. de fermages; Marie Hattenville, sa femme, 40 ans; Jean Mouette, 16 ans; Thomas et Gilles Mouette, enfants au-dessous de 12 ans.

Anne De Boos, 65 ans, - tient 25 l. de fermages; François Molé, au-dessous de 12 ans.

Ch. Poignant, 50 ans, tient 40 l. de fermage; Jeanne Mouette, sa femme, 35 ans; Abraham Poignant, 20 ans;

Isaac, François et Jeanne, au-dessous de 12 ans.

Suzanne Hattenville, femme de Nicolas Estienne, 32 ans, 25 l. de fermages; Suzanne, Anne, Pierre, Marie, Etienne, enfants au-dessous de 12 ans.

Pierre Desvingnes, 40 ans, 240 l. de fermages; Marie Vauclin, sa femme, 35 ans; Pierre Desvingnes, 14 ans, Marie-Anne, 13 ans; - Barbe, Jacques, Jeanne, enfants au-dessous de 12 ans; - Pierre Martin, domestique, 25 ans.

Jean Hébert, 60 ans, 130 l. de fermages; Madeleine Fondimare, sa femme, 65 ans; Madeleine Hébert, 25 ans; Pierre Hébert, 20 ans; Pierre Dupray, 15 ans.

Il s'en suit, par le dit état et mémoire, les nombre, âge, sexe, biens et facultés des religionnaires de la dite paroisse de Folleville, certifions qu'il n'y a aucuns des dessus dits, à la réserve de Mlle Madeleine de Brilly, qui fassent aucuns devoirs de catholiques, mais plutôt s'opiniâtrent de jour en jour dans leur erreur.

Signé : BESOUGNET, curé de Folleville,

et daté : 5 juin 1698.

Saint-Antoine-la-Forêt

Mémoire concernant les noms qualités des nouveaux convertis, le nombre de leurs enfants, ensemble celui de leurs domestiques.

Jean Levesque et sa femme, - 5 enfants (2 garçons, 3 filles): l'aîné 13 ans, les autres en proportion. - 3 ont été baptisés à l'église; - une servante, un valet; - laboure 52 acres de terre.

Jean Fossé et sa femme, laboure 20 acres de terre et fait des cardes; 3 garçons âgés de 30 ans, et une fille de 25 ans.

Abraham Duval et sa prétendue femme, marié depuis peu à la carrière, laboure 18 acres de terre; 2 garçons, l'un de 5 ans, l'autre 1 an; - 1 valet; 2 garçons apprentifs, - son métier est de faire de la charge.

PIERRE delamare, marié depuis 2 ans, à la carrière, a pris pour compagne la fille de la Viarde; il a un enfant qu'il a fait passer pour mort, dont l'on doute, et cela de peur qu'il ne fut baptisé à l'église. Laboure 60 acres de

terre et fait le métier de marchand de *frantz* (sic). Il a chez lui son frère, âgé de 20 ans, 2 servantes, Jacques Caron, valet et un cousin nommé Galopin, 10 ans.

Jean Delahaye et sa fille, âgée de 20 ans, fileuse de laine.

Jean Gaillard et sa femme, est marchand, - a une servante 30 ans environ.

Jean Lebourg et sa femme, - a 2 garçons, 18 et 13 ans, et une fille de 15 ans, - tous filent la laine.

La Bertine, veuve, marchande de draperies, - a chez elle une servante et un valet.

Jean Lemaitre, 20 ans, fileur de laine.

Galopin, garçon, 16 ans, tisserand, - a 4 soeurs qui font de la dentelle; l'une a 25 ans et les autres à proportion.

Levasseur, veuve, tient une ferme de 30 acres, - a 2 garçons âgés de 20 ans environ; une servante de 15 ans nommée Suzanne Marie.

Pierre Malandain, garçon, tisserand, avec lui sa mère et sa soeur d'environ 20 ans, - a Pierre Hérubel pour apprentif, de 25 ans environ.

Jean Ricoeur, garçon, 30 ans, tisserand.

Isaac Lechalupé et sa femme, âgé de 60 ans chacun, - filent à la laine.

Pierre Delaporte, 60 ans, tisserand.

Pierre Leconte, laboureur, de 32 ans, et propriétaire de 22 acres, avec sa femme et son frère de 23 ans; 1 valet, une servante.

Isaac Leblond, manouvrier, 50 ans, a une fille de 25 ans et un garçon de 8 ans.

Pierre Dupré et sa femme, laboureur, de 18 acres de terre, - a 4 garçons de 24 ans et les autres ensuite, et 5 filles de 20 ans et au-dessous, faisant de la dentelle.

Jacques Callard et sa femme, âgés de 60 ans, labourant 6 acres de terre et est propriétaire d'une petite mesure d'environ 2 acres; son métier est d'être blatier.

Pierre David, et sa femme, laboure 16 acres; - 1 garçon de 15 ans environ; 1 valet et 2 garçons compagnons de 25 ans chaque; - son métier est d'être tisserand et de vendre des *joeld* (sic).

Abraham David, demeure chez Pierre David, son père, est marié à la carrière depuis un an à Anne Delamare; - a un garçon de 3 mois baptisé à l'église par ordre de m. l'Intendant.

Nicolas Lamy et sa femme, - a une fille de 15 ans, 2 garçons 17 et 12 ans, - tisserand, propriétaire de 2 acres de terre logez et plantez où il demeure actuellement.

Pierre Delahaye, marié il y a un an à la carrière, 70 ans, avec Anne Leclerc, de 30 ans, - a chez lui la soeur de sa femme de 20 ans; leur métier et de filer de la laine.

Isaac Letudais et sa femme, Judith, fille de la Liberge, - a une fille de 10 ans environ; - l'homme est manouvrier.

Les filles Lemoine, 25 à 30 ans, demeurent avec le nommé Lemarié, cordonnier, de la même religion; ces filles ont en propre une petite mesure de 1 acre de terre labourable et font de la dentelle.

Jean Lemoine et sa femme, Elisabeth Letudais, ont un enfant de 8 ans, baptisé à l'église, et ont été mariés il y a 2 ans à la carrière.

Abraham Durand, sa femme catholique, 3 garçons, 10 ans, 8 ans, 1 an ½; son mari est couturier.

Guillaume Barbet et sa femme - a 5 enfants, 3 garçons, le moindre a 13 ans et deux filles d'environ 20 ans; - son métier est d'être mercier et en outre a une petite maison en propre et laboure 50 acres de terre.

Abraham Auber, marié à la carrière avec Madeleine Levasseur, - laboure 30 acres de terre, - a une fille baptisée à l'église par ordre de Mgr l'intendant, laquelle a environ 3 mois; 1 servante de 16 ans, nommée Suzanne Marie, et 2 valets de 25 ans chacun.

Pierre Lemonnier et sa bru, laquelle est veuve et a 2 enfants, le garçon 12 ans, la fille 8 ans, tous deux baptisés à l'église; - leur métier est de filer la laine.

Isaac Renaud et sa femme, mariés à la carrière, 2 filles, 6 ans et 1 an 1/2, baptisées à l'église; - son métier est de faire de la dentelle.

Abraham Bredel, marié à la carrière avec Suzanne Delaporte, - tonnelier.

Renée Lechalupé, incommodée et mendienne (sic).

Isaac Delahaye, propriétaire d'une mesure d'une acre de terre, 70 ans, - charron.

Abraham Potel, garçon, 40 ans, toilier.

La Mannevillesse, veuve, 30 acres de terre, 7 enfants : 4 filles 24 ans, 12, 10 et 8 ans baptisées à l'église; 3 garçons âgés de 18 et 20 ans; 1 servante nommée Marie Letudois.

Après les avoir interrogés tous en particulier savoir s'ils ne voulaient pas bien venir à l'église m'ont tous répondu que non, et que ce n'était point leur intention, qu'ils y avaient été une fois dont ils se repentaient.

Signé : François PLAIMPEL, curé de St-Antoine,
et daté : 7 juin 1698.

St-Eustache-la-Forêt

Etat des personnes de la Religion prétendue réformée demeurant en la paroisse de St-Eustache, lesquels ont déclaré vouloir vivre et mourir en icelle religion :

Etienne Dupray, sa femme, 1 fille, 1 servante et 6 autres filles demeurant chez le dit.
Pierre Lemarchand, sa femme et sa fille.
Pierre Montier, sa femme, 5 garçons dont l'aîné a 25 ans, et une fille.
Louis Souef, sa femme et 3 enfants.
Isaac Auber, sa femme et une fille.
Judith Lecesne.
Anne Lavotte et sa fille âgée de 28 ans.
Pierre Delamare et sa fille.
Marie Hattenville et sa fille, de 8 ans.
Abraham Lecesne.
Jacques Boissel, sa femme, 4 enfants (3 garçons et une fille) dont le plus âgé a 15 ans.
Abraham Bertin, sa femme et une servante.
Jean Delamre, sa femme, 3 enfants (2 garçons, une fille), l'aînée a 25 ans.
Veuve Auber, 2 garçons et 3 filles: l'aînée 18.
Isaac (ou Jacques) Gueroult.
Jean Helie et sa femme, 5 enfants (2 garçons et 3 filles), l'aîné a 14 ans.
Pierre Hardy, sa femme, 2 enfants (1 garçon et 1 fille), l'aîné 20 ans.
Abraham Gueroult, sa femme, 6 enfants (3 garçons et 3 filles), l'aîné, 18 ans.
Jean Doré, sa femme et 4 garçons et une fille : Abraham Gueroult les loge et une nommée Bellenger.
Pierre Lequesne et sa soeur.
Elie Delamare, sa femme et 1 enfant.
La veuve Barbey.
Abraham Mulot et sa femme.
Vve Auber, 3 enfants : 2 filles âgées de 20 et 22 ans, 1 garçon âgé de 16 ans.
Abraham Auber, sa femme et 1 domestique.
La veuve Poulingue et sa fille âgée de 18 ans.
Jean Lequesne, le père, et sa fille âgée de 24 ans.
Salomon Lecesne, sa femme et sa soeur et 2 petits enfants.
La veuve Lamy et 6 enfants (4 garçons et 2 filles), l'aînée 19 ans, - et un nommé Bellenger.
Anne Frébourg laquelle a chez elle une fille âgée de 7 ans, contre la volonté des parents, afin de l'instruire dans la religion calviniste.
Jacques Lomet, sa mère, une servante.
Jean Lestudais, sa femme, 4 enfants.
La veuve Etienne Lechevalier, 6 enfants (3 garçons et 3 filles), l'aîné a 25 ans.
Jacob Lemonnier, sa femme, 3 enfants (1 garçon et 2 filles) et une nièce.
Veuve Doray.

Pour quoi moi prêtre soussigné à St-Eustache, je prends la liberté de vous dire que nonobstant les déclarations que m'ont fait les dits religionnaires de vouloir mourir dans la dite religion, il se fait les jours de dimanche, avant nos messes et pendant nos dites messes de paroisse, des assemblées publiques dans des carrières et autres lieux où ils exercent leur dite religion au scandale de tous nos catholiques et de plus qu'il se fait des mariages dont nous avons eu connaissance certaine et même que les dits transportent les enfants nouveaux-nés de paroisse à autre afin d'empêcher que ces enfants ne soient baptisés aux églises.

Signé : RUINTANCE, curé,
et daté : 1 juin 1698.

Le Parc-d'Anxtot

Etat ou nomlx des nouveaux et non convertis de la paroisse du Parc-d'Anxtot, archevêché de Rouen, - année 1698.

Almin de la Mazure, écuyer, seigneur d'une vavassorie noble dans la dite paroisse, non marié, âgé de 54 ans; possède la dite vavassorie qui lui produit tous les ans 1 500 l. de rente ou 15 l. avec 100 chapons, - avec une

maison qui a seulement une cour plantée de pommiers. - La veuve Potel, 70 ans, servante du dit sieur de la Mazure.

Salomon Croixmare ayant épousé Suzanne Fichet, tous deux âgés d'environ 35 ans; tient à louage une ferme qui contient 45 acres appartenant au sieur de Nouvion, catholique; de plus, en propre dans la dite paroisse une maison logée et plantée avec 4 acres de terre qu'il baille à louage, - et a 5 enfants, savoir : Salomon 14 ans, Suzanne 11 ans, Marie 9 ans, Geneviève 6 ans, Anne 3 ans.

Catherine Montier, veuve de Thomas Hauchecorne, 55 ans, - tient à ferme de M. Desportes, catholique, une maison de 4 acres de terre, - a 7 enfants dont les 3 aînés sont hors de la paroisse et les 4 derniers chez elle, savoir : Abraham 22 ans environ, Marie 20 ans, Isaac 18 ans, Daniel 16 ans.

Elie Duchemin, âge 40 ans, ayant épousé Madeleine Baudoin, 34 ans; 8 enfants: Madeleine 14 ans, Adam 12 ans, Pierre 11 ans, Elie 8 ans, Louis 5 ans, Anne 2 ans, Suzanne 1 an, Marie-Madeleine 7 jours. Le sieur Duchemin possède en propre, tant en la dite paroisse qu'en celle de St-Gilles un petit héritage qu'il fait valoir, contenant 6 acres de terre.

Jean Deshays, 45 ans, ayant épousé Marie Sieurin, 40 ans, 5 enfants, Marie 19 ans, Marie 16 ans, Jean 10 ans, Marguerite 5 ans, Madeleine 2 ans. - Le dit Deshays possède en propre tant en la paroisse du Parc qu'en celle de St-Gilles 6 acres de terre qu'il fait valoir sur quoi il nous a déclaré devoir des rentes.

Les dits n'ont fait aucun acte de la religion catholique depuis leur abjuration.

Signé : DE LAUNAY, curé du Parc,
et daté: 12 juin 1698.

Houquetot

Nouveaux convertis qui ne font aucun acte de la Religion catholique depuis deux ans :

Jean Martin, boucher, 20 acres de terre, sa femme, sa fille et sa nièce; - a chez lui une pauvre femme perclue des membres qui se nomme Judith Louvel.

Jean Desnoyers, tisserand, 4 acres de terre, - a chez lui son père, sa femme et 3 enfants dont l'aîné n'a que 8 ans.

Estienne Angammare, se disant marié depuis 3 mois, - demeure avec sa supposée femme, - a retiré chez lui un nommé Charles Fontaine, - occupe 3 acres de terre, faisant le métier de petit boucesdi (sic).

Pierre Levasseur, 2 acres de terre, - a chez lui une servante, cordière de son métier, sans ne rien faire.

Tous les ci-dessus dénommés m'ont dit avoir fait abjuration.

Le curé d'Houquetot atteste qu'ils ne font aucun acte de la religion catholique depuis 2 ans.

Signé : E. LANGLOIS, curé
et daté : 6 juin 1698.

Le 3 septembre 1699, le doyen de St-Romain écrivait ce qui suit :

Daniel Aubert et Suzanne Levesque, de Gainneville, absents et hors de la connaissance de leurs parents, à ce qu'ils disent.

Daniel Montier, de St-Eustache-la-Forêt, 19 ans, - sorti du royaume à la fin de juillet 1699; Pierre Montier, père, est resté dans la paroisse.

Jacques Sieurin, 30 ans, est revenu de Hollande en février dernier et demeure à St-Nicolas-de-la-Taille, chez son père.

Il y en a eu plusieurs autres arrêtés à Fécamp dont il serait inutile de mettre ici les noms.

Le doyen de Saint-Romain.

DOYENNÉ DES LOGES

*Mémoire des nouveaux convertis du doyenné
des Loges, diocèse de Rouen*

Sauseuzemare

Daniel Boivin, 60 ans, 4 acres de terre; Judith Hue, sa femme, 50 ans; Michel Boivin, fils, 15 ans.

Jean Malandain, mercier, 40 ans, 3 acres; Jeanne Barré, sa femme, 50 ans; Judith Malandain, 18 ans.

Pierre Malandain, 40 ans, 14 acres de labour; Suzanne Valentin, sa femme, 35 ans; Jean Valentin, 15 ans, Anne 10 ans.

Jacques Hue, laboureur, 74 ans; Judith Hue, 24 ans; Jeanne Sieurin, servante, 40 ans.

Pierre Callard, manouvrier, 50 ans, - occupe une chambre.

Marie Flammare, veuve de Durand, 50 ans, 4 acres de terre, et la grosse dixme par 380 livres; Charles Durand, son fils, 22 ans; Pierre Durand, 16 ans; Ester, fille, 18 ans; Marie Desnoyers, 13 ans et Françoise Nion, 24 ans, servantes.

Daniel Gueroult, laboureur, 28 acres, 23 ans; Suzanne Bocquet, sa femme, 24 ans.

David Malandain, 50 ans, manouvrier, 3 acres, Marie Bossard, sa femme, 40 ans; - enfants : Marie 9 ans, Marguerite 8, Pierre 18, Jacques 17, Suzanne, David, Pierre et Jacques.

Judith Flammare 53 ans, occupant une chambre.

Jean Dulucre, fils, 13 ans, Judith Dulucre 15 ans.

Pierre Perier, laboureur, 50 ans, 100 acres, - sa femme âgée de 50 ans; - n'ayant point voulu déclarer le nombre de ses enfants et de ses domestiques.

Etienne Louvel, laboureur, 45 ans, 20 acres, - n'ayant point déclaré le nombre de ses enfants.

Lesquels ont déclaré tous professer la religion prétendue réformée.

Signé : BARRIER,
et daté : 31 mai 1698.

Bordeaux-Saint-Clair

Pierre Haucecorne; Ester Bredel, sa femme, - gens de journée; enfants : Jean 10, Charles 5, Laurent 2 ans.

Suzanne Lating, ou Glatigny, veuve d'Abraham Hauchecorne, 45 ans, et cinq autres femmes de journée; enfants: Jean 10, Pierre 6 ans.

Marie Hérubel, femme de Hector Ouinville, journaliers, âgés de 20 ans environ.

Marie Hérubel, femme de Nicolas Cleron, journaliers, âgés de 20 ans environ.

Tous lesquels nouveaux convertis font bien leur devoir de la religion catholique, assistent à la messe, fréquentent les sacrements.

Tourville

La veuve Boivin, fort âgée; Philémon Boivin, son fils, 30 ans environ; Jacques Boivin, fils puîné; Anne Boivin, sa fille; Pierre Louvel, son neveu, Françoise Lepelé, sa servante; une autre servante; un petit garçon.

Pierre Recher, sa femme et sa fille. Depuis la déclaration du roy sont allés demeurer à Montivilliers.

Lesquels ne font aucun acte de religion catholique, apostolique et romaine.

Ymauville

Abraham Mauger, laboureur, sa femme, son fils, son frère, sa soeur, et un serviteur.

Jacques d Caux, laboureur, 1 valet et une servante.

Ne font aucun acte de la religion catholique-romaine.

Grainville-Lalouette

Dame Houdeville, une fille muette de 18 ans; le sieur Igou, son gendre, revenu des pays étrangers il y a six mois; dame Dedde, sa femme, et 5 enfants.

La veuve Maillard, son fils et 2 filles.

Jacob Seyenon, marchand drapier, et sa femme, laboureur, - a vendu depuis peu ses effets mobiliers pour sortir du royaume.

Nouveaux convertis qui ne font aucun acte de la religion catholique.

Epreville

Il y a dans la paroisse une famille noble de nouveaux convertis qui ne font de religion, savoir :

Charles Lepoigneur, écuyer, sieur d'Épreville, et sa femme, la soeur de sa femme, 4 enfants dont le plus âgé peut avoir 10 ou 11 ans.

Voilà, M. l'état des nouveaux convertis du doyenné des Loges tels que MM. les curés me l'ont envoyé; les uns ont nommé tous les particuliers et les autres non. Ceux de Ymauville et de Grainville-Lalouette (ils les ont donnés depuis) quoique leur ait assez dit de le faire, mais ils ont disant-ils des raisons pour ne pas faire autrement. Ainsi si les choses ne sont pas telles que vous le souhaiteriez, il n'a pas tenu à moi.

Signé: FULLON, curé de Maniquerville,
doyen des Loges,
et daté : 21 juin 1698.
Au vicaire général à Rouen.

DOYENNÉ DE BRACHY

Nouveaux convertis

Hautot-sur-Dieppe

Demoiselle Suezon Mel, 15 ans, - fille d'Antoine Mel, religionnaire, laquelle, avec sa soeur et sa mère, avait été envoyée à Hambourg par son père. Est revenue à Hautot après la mort de sa mère et de sa soeur, arrivée à Hambourg, - idem - Marie Bouleux, servante du dit sieur Mel, qui s'était retirée à Hambourg avec sa maîtresse et est revenue à Hautot.

ANTOINE Mel voulait épouser Marie Bouleux sa servante. Ils sont retirés au faubourg St-Sever à Rouen. - très obstiné.

Venestanville

Jean Hareng, sa femme et 2 enfants.

Jean Anseaume, sa femme et 2 enfants.

Daniel Pigné, sa femme et 4 enfants.

Pierre et Jacques Delahaye père et fils, avec sa femme.

Thomas Vandalle, sa femme, 1 enfant.

Pierre Delahaye, sa femme et 2 enfants, - sont passés en Angleterre ou en Hollande.

Quiberville

Demoiselle Elisabeth Miffant, 20 ans environ, - s'est retirée, à ce qu'on dit, chez le seigneur de St-Aubin, son oncle, proche Rouen.

Envremesnil (Avremesnil)

Hauguel, sa femme, sa fille, étaient revenus à leur ferme sise au dit lieu, et depuis trois semaines sont sortis et se sont retirés on ne sait où.

Royville

Zacharie Halaran, toilier, - s'est retiré depuis peu on ne sait où.

*Note du doyen de Brachy déjà reproduite en partie
au cours de l'ouvrage.*

Le calvinisme qui a commencé dans le Petit Caux par les habitants du quartier de Luneray sis au doyenné de Brachy, qui trafiquaient à Genève du vivant de Calvin et de là s'est répandu dans tous les bourgs et paroisses voisins et dans la ville de Dieppe et partout s'est maintenu dans une opiniâtreté qui va jusqu'à insulter la Religion et l'Etat par des ministres gyromagnes et travestis qui passent et repassent continuellement, preschent, baptisent, marient et font la cène dans des maisons particulières où ils ont leurs rendez-vous à certains dimanches en sorte qu'il n'y en a pas six qui soient rentrés dans l'obéissance de l'église et du roy et que tous les dimanches les

religionnaires chantent à pleine voix dans leurs assemblées comme s'ils avaient encore l'usage libre de leur prétendue religion.

Signée : GERARD, curé de Hautot,
doyen du doyenné de Brachy,
et daté : 26 août 1699.

DOYENNÉ DE LONGUEVILLE

Appeville

Remy, domestique du sieur Jacques Mel, sieur d'Etrimont.
Un brasseur nommé de Caux (une ferme); - a une fille de 12 à 14 ans aux Ursulines.

Le curé de Cropus.

DOYENNÉ DE PAVILLY

Note du doyen (26 août 1699) :

Pas de nouveaux convertis

La dame Basnage, rue de l'Ecureuil, paroisse Saint-Laurent de Rouen. Il n'y a qu'un nommé Renout, qui a toujours demeuré et est encore à Auzouville-l'Esneval, qui n'a jamais fait son devoir.

DOYENNÉ DE CAILLY

Rapport adressé à M. de la Bourdonnaye, en exécution de la déclaration du roy de décembre 1698 :

Il n'est rentré en France que Madame de la Sablonnière avec une de ses filles, de la paroisse de Montcauvaire, au château du Fossé, du doyenné de Cailly.

Signé : TAINÉ, curé de Louvetot,
doyen du doyenné de Cailly,
et daté : 12 septembre 1699.

DOYENNÉ DE BACQUEVILLE

Nouveaux convertis

Bacqueville

La veuve Jacques La Castille.
Adam Leprevost, sa femme et 3 filles.
Salomon Dandelot, sa femme, 1 garçon.
Anne Gloria et sa servante.
La veuve Poulard, 1 garçon et une fille.
Veuve de Jean Deschamps et son fils.
Veuve Danger et deux filles.
David Barré et sa soeur.
Jean Gougeon.
Marthe Faulcon.
Jacques Leprince, sa femme, 2 garçons, 3 filles.
David Leprince, et sa femme.

Thiétreville

Lesade, 2 enfants, 2 servantes.
Isaac Selle, 1 garçon, une fille.
La nommée Fichet.

La nommée Richer mère et fille.

St-Mards

La famille de Saint-Mards avec une fille de chambre

Bondeville

Jean Dujardin, sa femme, 4 garçons, une fille.
David Renoult, sa femme, 1 garçon et 2 filles.
Pierre Héricher, sa belle-mère et une fille.
Jacques Héricher, sa femme, une petite fille.
Jean Bouvier, sa femme, 1 petit garçon.
Pierre Letouc et sa femme.
François Lheureux et sa femme.
Jacob Héricher et sa femme, - se disent mariés, quoi qu'il n'en ait rien paru à l'église.
Zacharie Bence, sa femme, 2 petits garçons.
David Lheureux et sa femme.
David Lallemand, sa femme et 1 petit garçon.
Abraham Bance, sa femme, 3 garçons, une fille.
Abraham Plé et une fille.

Mesnil-Rury

Samuel Lefebvre, 2 filles, 1 valet.
Jacques Saunier, sa femme, 2 garçons, 4 filles.
François Delamare, sa femme, 2 soeurs, 1 enfant.
Jean Hardy, sa femme et son frère.
La veuve Renoult et 3 filles.
La veuve Lefebvre et 2 garçons.
Pierre Campart et son fils.
Zacharie Renoult, sa femme et deux enfants.

Lindebeouf

Charles Lefay, sieur de Matillon, 2 garçons, 1 fille.

Torp-Mesnil

Jean et Robert Selles, frères.
Jean Delamare et sa femme.

La Fontelaye

Du Bostaquet, sieur de la Fontelaye, sa femme et 8 enfants.
Le sieur Deschamps, agent de M. de Lamberville.

Viboeuf

Le sieur de Pimont, sa femme et 1 enfant.

DOYENNÉ DE VALMONT

Colleville

M. d'Ougerville, gentilhomme, - Madame sa mère n'a point fait d'abjuration; Madame son épouse; son fils aîné, 18 ans, et 4 autres garçons dont le dernier a 12 ans, - et sa fille, 19 ans. Mlle Tonay, fille de l'ancien ministre de Criquetot, gouvernante des enfants, 45 ans, - très huguenote, 1 valet, 1 servante - et autres domestiques catholiques.

Vattecreuse (Vattecrit, entre Colleville et Valmont).

M. de la Villette, gentilhomme; sa soeur et sa nièce.

Bec-aux-Cauchois (entre Colleville et Valmont)

Madame de Criquetot; - Madame de Boissay, M. et Mme de Criquetot; Mademoiselle sa fille âgée de 5 ans; une cadette 4 ans; une gouvernante huguenote. Personne n'a sorti de cette famille. Ils sont encore en même état.
3 familles nouveaux réunis.

Dénombrement des protestants en Pays de Caux
tel qu'il résulte des rapports des Curés (1698-1699)

PAROISSES	Nobles	Enfants de nobles	Chefs de famille	Enfants	Domestiques	Totaux
Doyenné du Havre						
Montivilliers			2			2
Fontaines			12	18	6	36
Pierrefiques			4	5		9
Anglesqueville			13	19	3	35
Turretot			10	13	3	26
Ecuquetot	1		49	39	14	103
Notre-Dame-du-Bec			9	6	2	17
Beaurepaire			1	1		2
St-Sauveur-la-Campagne			18	17	2	37
Ecrainville			6	13	1	20
Goderville			13	3		16
Manéglise			7	1	2	10
Saint-Jouin			10	15	8	33
Emalleville			13	16	1	30
Hermeville			16	8	5	29
Saint-Martin-du-Bec			11	5	7	23
Bléville			17	11	10	38
Criquetot-L'Esneval			5	9	5	19
Cuverville			4	6	1	11

PAROISSES	Nobles	Enfants de nobles	Chefs de famille	Enfants	Domestiques	Totaux
Doyenné de St Romain de Colbosc						
Gainneville			18	11	5	34
La Cerlangue			7	3	3	13
Bornambusc			4	12	4	20
Gonfreville l'Orcher	1		8	8	2	19
Angerville l'Orcher			27	43		70

La Remuée			15	7	5	27
St-Jean-des-Essarts	3	1	18	28	10	60
Les Trois-Pierres			8	12		20
St-Nicolas-de-la-Taille	3		96	123	17	239
St-Jean-de-Folleville	2	3	28	34	2	69
Mélamare			55	48	7	110
St-Antoine-la-Forêt			68	57	22	147
St-Eustache-la-Forêt			57	73	11	141
Le Parc-d'Anxtot	1		7	25	1	34
Houquetot			9	5	2	16

PAROISSES	Nobles	Enfants de nobles	Chefs de famille	Enfants	Domestiques	Totaux
Doyenné des Loges						
Sauseuzemare			18	18	3	39
Bordeaux-St-Clair			7	5		12
Tourville			3	6	2	11
Ymauville			3	3	3	9
Grainville-Lalouette			6	9		15
Epreville	3	4				7

PAROISSES	Nobles	Enfants de nobles	Chefs de famille	Enfants	Domestiques	Totaux
Doyenné de Fauville						
Bolbec			323	351	29	703
Gruchet-le-Valasse			150	124	6	280
Lintot	5	1	53	45	6	110
Trouville			27	23	1	51
St-Aubin de Cretot	2	2	21	25	2	52
Beuzevillette	1	2	19	21	6	49
Bréauté			36	31	2	60
Auzebosc			6	5		11
Autretot	5	1	26	42	10	84
Veauville-les-Baons			4	1	2	7
Hautot-St-Sulpice			4	8	1	13
Nointot						
Raffetot						

PAROISSES	Nobles	Enfants de nobles	Chefs de famille	Enfants	Domestiques	Totaux
Doyenné de Valmont						
Colleville	3	6	1		2	12
Vattecreuse(Vattecrit)	3					3
Bec-aux-Cauchois	4	1	1			6

PAROISSES	Nobles	Enfants de nobles	Chefs de famille	Enfants	Domestiques	Totaux
Doyenné de Bacqueville						
Bacqueville			17	14	1	32
Thiétreville			4	5	2	11
St-Mards	2				1	3
Boudeville			25	15		40
Mesnil-Rury			15	17	1	33
Lindeboeuf	1	3				4
Torp-Mesnil			4			4
La Fontelaye	2	8	1			11
Viboeuf	2	1				3

PAROISSES	Nobles	Enfants de nobles	Chefs de famille	Enfants	Domestiques	Totaux
Doyenné de Brachy						
Hautot-sur-Dieppe				1	1	2
Quiberville	1					1
Envremesnil (Avremesnil)			2	1		3
Royville			1			1

PAROISSES	Nobles	Enfants de nobles	Chefs de famille	Enfants	Domestiques	Totaux
Doyenné de Longueville						
Apperville	1		1		1	3

PAROISSES	Nobles	Enfants de nobles	Chefs de famille	Enfants	Domestiques	Totaux
Doyenné de Pavilly						
Auzouville-l'Esneval			1			1

Total général : **3210**

PIECE N° 11

Copie d'une prière se lisant dans l'un des deux cahiers manuscrits que la descendante d'Israël Lecourt considérait comme venant de lui.

« Grand Dieu, Père de miséricorde nous nous abattons humblement aux pieds de ton trône pour te remercier de la faveur insigne que tu nous as faite maintenant de lire et méditer ta parole; nonobstant les grands maux dont nous sommes accablés, nous ne laissons pas d'être en obligation de te servir et de te rendre grâces de tes biens parce que tous ceux dont nous jouissons encore et le peu de liberté que nous avons par cy par là sont de purs effets de ta libéralité. O Dieu, tu nous as visités depuis quelques temps d'une famine épouvantable, de cette famine spirituelle qui n'est point une famine de pain, n'y a une soif d'eau, mais une famine d'entendre tes paroles. Nous avons troté depuis une mer jusqu'à l'autre, mais sans rencontrer personne qu'y nous instruisit de ta part; nos âmes sont asséchées; nous sommes dans un désert affreux où nous ne rencontrons rien qui soit capable de nous substenir. Si nous nous tournons vers les hommes ils présentent des aliments, il est vray, mais des aliments seulement en apparence ou pour mieux dire des poisons; ils nous présentent les fables de leurs légendes, les traditions des gens menteur, la parole des hommes, en un mot, et non la tienne. Ils travaillent uniquement à nous faire fléchir les genoux devant le bois et la pierre et nous faire adorer ce qui n'est pas Dieu. Mille gens nous appellent, il est vray; nous entendons de toute part la voix de l'étranger, mais à quel autre qu'à toi, Seigneur Jésus, nous en irons-nous ? toy seul a les paroles de la vie éternelle. Nous le confessons, c'est très justement que tu nous as visités de cette famine qui nous désole, car nous avons abusé de tes grâces pendant que tu les répandais sur nous à pleines mains; semblables aux peuples rebelles nous nous sommes dégoûtés de la manne sacrée lorsque tu la faisais tomber en abondance à nos portes. Combien de fois nous est-il arrivé de quitter nos mutuelles assemblées, les assemblées saintes pour nous appliquer ou à nos affaires mondaines ou à des divertissements criminels. Combien de fois, après t'avoir consacré en apparence une parite du dimanche, de ce saint jour auquel les crimes sont doublement crimes, avons-nous employé les festes ou à des visites de médisances ou à des repas pleins d'excès. Combien de fois avons-nous entendu ta parole comme une chanson d'amourette de belles voix et qui résonnoient bien sans nous mettre en peine d'exécuter ce qu'elles portoient. Nos entendements n'en ont été échauffés n'y nos coeurs purifiés. A toy, seigneur, à toy est la justice, à nous confusion de face et ignominie. Ce n'est pas sans sujet que tu as transporté du milieu de nous ton chandellier puisque sa lumière ne servait qu'à éclairer nos crimes; Ce n'est pas sans cause que tu as permis aux sangliers de la forest de saccager la vigne puisqu'elle ne produisoit plus que des lambruches, des grappes sauvages et pour peu que nous fassions réflexion sur nostre conduite passée et que nous comparions nostre vie avec ta saine loy ne serons-nous pas obligés de reconnoître que sy tu nous voulois traiter selon nos mérites, outre les peines temporelles dont tu nous acables tu pourrais encore nous précipiter pour jamais dans les enfers. Ouy, seigneur, tu le pourrais et tu le peux; mais nous espérons que tu ne le voudras pas; mais nous t'en conjurons de toutes les puissances de nos a^mes; mais nous te supplions de détourner tes yeux de dessus nos nombreux et hideux péchés quy ont allumé ta colère et de les arrêter sur la satisfaction très parfaite que Jésus notre sacré rédempteur t'a présenté pour nous sur l'arbre de la croix. Ecoute, écoute, ô Dieu ! la voix de ce sang de Jésus quy crie de bien meilleures choses que celui d'Abel puisqu'il te sollicite à la paix et à la miséricorde envers nous. O éternel des armées, retourne toy vers nous ! Fais luire sur nous la clarté de ta face, et nous serons délivrés. Jusques à quand souffriras-tu que l'ennemy te face tant d'outrages ? As-tu oublié d'avoir pitié ? As-tu rejeté par courroux tes compassions et réveillé ta jalousie et ta force, et l'émotion bruyante de tes entrailles lesquelles se sont resserrées à nostre endroit. Ne nous remonte point nos iniquitez par cy-devant commises. Que tes compassions nous préviennent hâtivement, car nous sommes devenus fort chétifs. O Dieu de nostre délivrance, aide-nous pour l'amour de la gloire de ton nom et en considération de nostre bienheureux rédempteur ton fils bien-aimé oublies tous nos péchés et nous redonne ta paix. Quoi qu'il en soit nostre cause est la tienne. C'est pour ta querelle que nous souffrons. Infiniment coupable à ton regard, nous osons dire que nous sommes innocents à l'égard des hommes. Ce n'est que parce que nous ne voulons pas abandonner ton alliance qu'ils nous haïssent. Sy nous avions la lacheté de nous prosterner devant le bois et la pierre et de participer aux superstitions aussy bien qu'aux souillures du monde, ce monde impie nous auroit bientôt redonné sa paix. Il ne nous persécute que parce que nous voulons te demeurer fidelles et que nous avons en horreur ses maximes et ses erreurs. Tu es donc, nostre grand Dieu, intéressé dans nostre deffese. Il y va de ta réputation et de ton honneur. O ne néglige pas plus longtemps le soin de ta gloire ! Ne souffre pas que l'ennemy insulte plus longtemps à tes enfants. Les égyptiens l'entendront et diront avec les autres habitants du pays : Parce que l'éternel ne pouvait faire entrer son peuple au pays qu'il leur avoit promis il les a tués au désert. Or, maintenant, je te supplie, que la puissance du seigneur soit magnifiée. Ce fut par cette forte raison que ton serviteur Moysse désarma autrefois la colère, et ne pouvons-nous pas te l'alléguer aujourd'hui a bien plus juste titre, non seulement les égyptiens l'entendront et diront que tu n'as pu délivrer ton peuple, mais ils l'ont déjà entendu et ont prins occasion de te blasphémer. Le bruit en est venu en Gath, les nouvelles en ont été portées en Ascalon, les filles des incirconcis s'en sont réjouies, les superstitieux en ont triomphé : Vous n'avez plus que vostre Dieu pour vous, nous a-t-on dit depuis plusieurs années. Il est impossible que vous subsistiez ! et lorsque nous avons répondu que tu nous suffisais, que ton bras n'étoit point accourcy, que ta main n'étoit point affaiblie, lorsque nous avons allégué les merveilles que tu as faites autrefois en faveur de ton peuple l'on nous a répliqué sûrement que le temps des miracles étoit passé et qu'il falloit nécessairement que nous périssions. Tu l'as ouy, Seigneur, et tu t'en es tu; mais tu ne t'en tairas pas toujours, nous l'espérons de ta miséricorde et de ta puissance;

tu te déclareras enfin et auras compassion de ta Sion mystique; tu retireras ta main, même ta droite hors de ton sein pour secourir les tiens. C'est ce dont nous te conjurons de tout nostre coeur. Fay bien selon ta bienveillance à Sion et réédifie les murs de ta pauvre Jérusalem, rallume le flambeau de ton évangile en tant de lieux où il s'est éteint, relève tant de personnes tombées, soutient celles qui chancellent, affermy de plus en plus celles qui sont encore debout que les gémissements des prisonniers viennent jusqu'en ta présence, délivre selon la grandeur de ta puissance ceux qui sont déjà condamnés à la mort et soumis à des peines plus affeuses que la mort, bény nostre roi, touche son coeur et fais-nous trouver grâce devant ses yeux, bény toute la famille royale, bény nos gouverneurs, nos supérieurs, nos magistrats ! Inspire-leur des pensées de paix pour nous et leur donne de bien comprendre que tu décideras en dernier ressort de leurs jugements, bény tout l'état, bény nos persécuteurs mêmes, fais leur connoître leurs égarements et amène leurs pensées captives sous le joug de ton obéissance, bény nos familles, maintiens nos chers enfants dans la sainte alliance, préserve-les de la superstition. Il n'y a que toy qui les en puisse garantir. C'est aussi à toy que nous les recommandons. Regardes-nous tous en pitié, nous t'en supplions pour l'amour de nostre seigneur Jésus-Christ qui nous a commandé de te prier ainsy : Nostre Père qui es aux Cieux... ».

PIECE N° 12

p 502 *Actes de décès ou d'inhumation de filles décédées dans des maisons religieuses catholiques où elles avaient été enfermées après avoir été enlevées à leurs familles*

Le 16 may 1743, par nous Selles, prêtre licencié de la faculté de Paris, curé de Caudebec, a été inhumé au cimetière de St Pierre le corps de Marie Magdeleine Fauquet, fille originaire de Bolbec, née d'un père et d'une mère religieuse, aussi y demeurant au dit Bolbec, décédée du jour précédent, après avoir reçu les Saints Sacrements, au couvent des dames religieuses du dit Caudebec, âgée viron 16 ans, et ont assisté au convoi les soussignés. La dite Marie Magdeleine Fauquet fille de feu Louis Fauquet et de Suzanne Elisabeth Hérubel, de la R-P-R. amenée au monastère des dites Dames religieuses de cette ville en vertu de lettre de cachet de S-M du 12 juin 1737, pour être instruite de la R-Cath. où elle a fait abjuration en forme le 7 avril 1739.

Nouvelles catholiques de ROUEN. -

Le 12 août 1740, à 1 h. d'après-midi, est décédée Catherine Hérubel, dans notre communauté, fille de Daniel Hérubel de la R.P.R. et de Marie Sieurin, de la paroisse de Beuzeville-la-Grenier, âgée de 18 ans 9 mois; elle était entrée dans notre communauté pour y être instruite à la foi le 25 avril 1735. Elle a été depuis son instruction bonne catholique, ayant fait son devoir avec édification, elle a reçu les derniers sacrements avec beaucoup de piété, et a été inhumée le lendemain 13 à 6 h. du soir dans le cimetière de St-Patrice en présence de Mme Leberquier, dame des Nouv. Cath. et Romain Jacques, témoins soussignés.

Le 26 octobre 1740 morte à 4 heures de l'après-midi soeur Catherine Leplay, âgée de 41 ans fille de Pierre et de Madeleine Campart de la paroisse d'Autretot, mise à la maison par ordre de Monseigneur l'Intendant pour y être instruite à la foy, qu'elle a embrassé et soutenue avec beaucoup de zèle et de religion. Inhumée le lendemain 27 à 6 heures de l'après-midi dans la chapelle de la maison par le curé de St Patrice et son clergé, en présence de dames Legrand et Berquier des Nouvelles Catholiques.

Madeleine Mordant, fille de Pierre Mordant et de Madeleine Leplay d'Autretot est morte dans la communauté le 16 janvier 1743 à 1 heure du soir à l'âge de 23 ans. Elle avait été mise à la maison par ordre de Monseigneur l'Intendant pour y être instruite à la vraye religion. Elle a été après son instruction bonne catholique. Elle a été inhumée le 17 à 6 heures du soir dans le cimetière de la paroisse St Patrice en présence de Pierre Planage et de Jacques Pierre Planage.

- Le 14 juin 1773, décès à 7 h. du soir de Marie Suzanne Debray, de Bolbec, âgée de 20 ans environ, fille de Jean, et de Suzanne Aunai (sic), protestants. Elle avait été amenée chez nous par ordre du roy pour y être instruite des vérités de la foy, qu'elle avait embrassée ayant fait abjuration depuis 4 ans. Elle nous a donné des marques de religion se disposant depuis longtemps à sa première communion que l'on lui a fait faire dans sa maladie qui n'a été que de 6 jours. Elle nous a donné des marques de piété et a reçu les derniers sacrements. Inhumée le mardi 15 à 6 h. ½ du matin dans le cimetière de St-Patrice par Mre Denise, prêtre de la communauté, en présence de Jean Flamant, sacristain, et de Mathias Leboucher, bedeau, de cette paroisse.

PIECE N° 13

Protestants en 1744 (état dressé par le ministre PRENEUF)

St-Aubin-de-Cretot	70	Touffreville	11
Autretot	157	St-Gilles-de-Cretot	15
Lintot	127	Gravenchon	4
St-Arnoult	8	Trouville	43
Auberville	6	Alliquerville	25
Anthierville	7	Raffetot	5
(Anquetierville)			
La Haye	8	Lanquetot	27
Alvimare	12	Le Mesnil-Rury	23
Bellefosse	7	Le Tot	26
St-Sylvestre	11	Bouteville (Boudeville)	9
La Trinité-du-Mont	18	St-Laurent	24
Beuzevillette	34	St-Nicolas-de-la-Taille	138
Gruchet	250	La Cerlangue	80
Le Valasse	37	St-Jean-des-Essarts	25
Lillebonne	20	Tancarville	26
St-Denis-de-Lillebonne	9	La Remuée	68
St-Jean-de-Folleville	74	Les Trois-Pierres	30
St-Antoine-la-Forêt	166	Mélamare	176
St-Martin-du-Bec	20	St-Eustache-la-Forêt	162
N.D. du Bec	24	St-Jean-de-la-Neuville	51
Rolleville	13	St-Jean d'Aptot	5
Englesqueville	34	Mirville	38
Gonneville	10	Nointot	97
Ecrainville	24	Grainville-Lalouette ¹	26
Criquetot	20	Bréauté	55
Cuerville	15	Beuzeville	57
St-Jouin	32	Goderville	13
Montivilliers	49	Emalleville(auj. St- Sauveur)	8
Etainhus	8	Bornambusc	19
Hougevillie	7	St-Sauveur-la-Campagne	57
Bolbec	530	St-Gilles-de-la-Neuville	71
Luneray	400	Parc-d'Anxtot	42
La Gaillarde	70	Virville	9
St-Pierre-le-Vieux	40	Graimbouville	22
Grainville-Lalouette	39	Gommerville	9
Rainfreville	32	Manneville-la-Goupil	74
Les Mesnils	30	Escuquetot	79
Gueures	6	Turretot	44
Brachy	8	Angerville-l'Orcher	89
Gourel	11		
St-Ouen	3		
		Total	4228

(l'état porte 4441, mais c'est parce qu'il comprend Rouen où il y avait 213 protestants.)

PIECE N° 14

Déclaration de décès faites au baillage de Caudebec

¹ - Grainville-Lalouette est déjà inscrit. L'un des deux doit être mis pour Imauville, aujourd'hui réuni à Grainville.

**Relevé d'un certain nombre de déclarations de décès de protestants faites en conformité de la loi du 9 avril
1736 pour faire foi dans les successions et pour obtenir des permis d'inhumer.
24 septembre 1740 au 26 janvier 1788**

1742. - Louis Besselièvre, de Lintot.

1742, jeudi 2 août. - Décès de Louis Fauquet, journalier, 52 ans, Lanquetot, (déclaration de Jean Pottier, de Bolbec, son beau-frère, et de Jacques Fauquet, aussi de Bolbec, son neveu).

1742, 26 décembre. - Pierre Guillemard, de Trouville.

1743, 27 mars. - Marie Fauquet, de St-Aubin-de-Cretot, veuve de Jean Léger (déclaration de Jean Léger, de St-Aubin, et de Michel Martin, de Trouville, celui-ci neveu au droit de sa femme).

1743, 20 mai. - Jean Leclerc, dit Champagne, natif de Picardie, porteur agent d'affaires de feu Louis de Roesse, chevalier, seigneur et patron de Beuzevillette, et Michel Hamel, natif de Lintot, domestique du dit feu seigneur, - ont déclaré que le dit seigneur étant en chemin pour descendre à Rouen dans sa chaise de poste, s'est trouvé malade au faubourg de cette ville et a descendu, est mort au bout de la mesure du sieur Lucas sans avoir abjuré ses erreurs. - Les seigneurs de cette maison ont leur sépulture ordinaire en la dite paroisse de Beuzevillette, dans un tombeau qui leur est particulier, situé en un pavillon qui est un des coins de la mesure de la principale ferme de la dite terre de Beuzevillette.

1750, 5 décembre. - Jacques Lanquetuit, marié à Madeleine Pouchet (Bolbec) déclare la décès de leur neveu Daniel, à l'âge de 18 ans.

1751, 3 janvier. - Décès de Marie Pouchet femme de Michel Campart à Autretot à 55 ans (déclaration de Pierre Lebrument son gendre et David Campart son neveu tous deux d'Autretot).

1752, 15 avril. - Décès de Marie-ANne Godefroy, femme de Louis Lavotte, tanneur à Bolbec, - 36 ans (déclaration de Pierre Lavotte, de Bolbec, son beau-frère, et de Pierre Préterre, d'Alliquerville, son cousin).

1753, 20 septembre. - Décès de Jean d'Ecambourg, à Bolbec, 72 ans (déclaration de Jean Fauquet et de Marc Guerout, tous deux de Bolbec et tous deux gendres du défunt).

1753, 19 octobre. - Décès de Louis Lavotte, 86 ans, à Bolbec, tanneur (déclaration de Nicolas Lavotte, md corroyeur à Bolbec, son neveu et d'Abraham Lecaron, tanneur à Bolbec, son gendre).

1754, 3 mars. - Décès d'Anne-Charlotte-Françoise Fauquet, de Bolbec, 18 ans, fille de Jean Fauquet, tisserand à Bolbec.

1759, 21 janvier. - Décès de Pierre Pottier, 43 ans, à Autretot (déclaration d'Isaac Pottier d'Autretot son frère et de Louis Fauquet de Lanquetot son beau-frère).

1759, 10 août. - Décès de Françoise Lesueur, veuve de Jean Dericq, chevalier-seigneur de St-Aubin-de-Cretot, patron de St-Aubin, 76 ans, décédée en son château sis en la dite paroisse (déclaration de Pierre Louvel, md à St-Aubin, et de Jacques Lemonnier, proches voisins du Château).

1760, 28 avril. - Décès d'Anne Lavotte, veuve d'Abraham Doré, 63 ans, de Bolbec (déclaration de Jean-Baptiste Caron, à Bolbec, son beau-fils).

1763, 17 janvier. - Décès de Marie Croixmare, femme de Jacques Mordant, à St-Aubin, décédée à 43ans (déclaration de Michel Martin, de Bellefosse, et de Louis Besselièvre, de St-Aubin-de-Cretot, tous deux cousins germains, au droit de leur femme, de Marie Croixmare).

1763, 29 avril. - Décès de Pierre Lecoq, 44 ans, à St Aubin-de-Cretot, (déclaration de Jacques Mordant, de Trouville).

1763, 1er mai. - Décès de Jean Belloncle, 29 ans, à Beuzevillette, fils de Pierre, et de Marguerite Gilles (déclaration de Jacques Belloncle, de Bolbec, frère du défunt, et de Jean-Charles Julien, aubergiste à Bolbec où pend l'enseigne: *Le Petit Montier Amy*).

1763, 15 mai. - Décès de Pierre Castaigne de Nointot, 63 ans, (déclaration de Pierre Castaigne, de Bolbec, son beau-fils, et de Jacques Lemonnier fils, de St-Aubin-de-Cretot, son neveu).

1763, 6 septembre. - Décès d'Isaac Castaigne, 91 ans, à Mirville, (déclaration d'Abraham Castaigne, d'Harfleur, son fils, et de Charles Julien, de Caudebec, son ami).

1763, 12 septembre. - Décès de Jacob Flammare, de Touffreville-la-Cable, 41 ans, fils de Jacob, et d'Anne Serville (déclaration de René Graindor, de St-Sylvestre, son beau-frère, et de Jean Graindor, de la Frenaye, son cousin germain).

1763. - Décès de Pierre Pertuzon, de Gruchet.

1763. - Décès de Jean Pertuzon, de Nointot.

1765, 16 juin. - Décès de François Levesque, 75 ans, à Bolbec, (déclaration de Daniel Letellier, son neveu au droit de sa femme, et de Jacques Grosco, perruquier, son ami).

1765, 28 octobre. - Décès d'Abraham Pertuzon, de Lintot, 86 ans, (déclaration de Pierre-Jean Lucas, siamoisier à Lintot, cousin du défunt).

1765. - Décès de Pierre Quesnel.

1765. - Décès de Pierre Bernage, de la Trinité-du-Mont.

1765. - Décès de Jacques Oursel, de St-Gilles-de-Cretot.
 1766, 7 février. - Décès de Madeleine Doudement, veuve de Pierre Caron, 85 ans, à Lintot, (déclaration de Pierre Lucas et de Pierre Levesque, tous deux de Lintot).
 1766, 26 août. - Décès de Mathieu Campart d'Autretot à 36 ans (déclaration de Louis Mordant et Louis Paumier ses cousins d'Autretot).
 1768, 14 mars. - Décès de Jacques Mordant, de St-Aubin-de-Cretot.
 1768, 14 mars. - Décès de Louis Lemonnier, de St-Aubin-de-Cretot.
 1768, 14 juillet. - Décès de Louis Parmentier, de St-Aubin-de-Cretot.
 1768, 14 juillet. - Décès de Pierre Campart tisserand à Autretot.
 1768, 14 juillet. - Décès de David Paumier, tisserand à Autretot.
 1771, août. - Décès de Jean Levesque, toilier, à Nointot.
 1772, 5 février. - Décès de Jacques Lemonnier fils, laboureur, à St-Aubin-de-Cretot.
 1772, 23 février. - Décès de Jacques Mordant, à Bellefosse.
 1772, 11 avril. - Décès de Louis Paumier, toilier, à St-Aubin-de-Cretot.
 1772, 21 avril. - Décès d'Elisabeth Hérubel, siamoisière, veuve de Louis Fauquet, à Lanquetot (déclaration de Jean Mordant, journalier à Lanquetot, son proche voisin).
 1777, 16 février. - Décès de Marie Lavotte, 60 ans, fileuse à Nointot (déclaration de Jean Delessart et de François Lecoq, toilier et journalier à Lintot).
 1784, 18 juillet. - Décès de Messire Pierre Louis Brossard d'Augerville, chevalier seigneur d'Ancretteville et autres lieux, ancien officier au régiment des carabiniers, fils de Messire Jean Brossard, chevalier seigneur de Grosmesnil, chevalier de l'ordre militaire et royal de Saint-Louis, et de noble dame Anne-Ester Brossard d'Augerville, de la R.P.R.. Est décédé ce jour'hui au château de Lintot, (déclaration de Sanson Devaux, domestique à Lintot, et de Jean Vincent, à Caudebec).
 1785, 3 janvier. - Décès d'Elisabeth Blondel, veuve de Pierre Fauquet, 45 ans, marchand à Nointot, (déclaration de Pierre Lecoq marchand à Bolbec, et de Pierre Chouquet, domestique à Raffetot).
 1786, 18 avril. - Décès de Françoise Mordant, 62 ans, femme de Jacques Mordant, toilier à St-Aubin-de-Cretot.

*Renseignements généraux relativement aux déclarations
de décès*

Dans l'élection de Caudebec il y eut :

34 déclaration de décès de protestants du 24 novembre 1740 au 14 février 1744, 89 déclarations de décès du 16 décembre 1744 au 9 mars 1757, 219 déclarations de décès de protestants de 1763 à 1788.

Dans le ressort de la haute justice de Maulévrier, qui comprenait la ville de Bolbec,
45 déclarations de décès de 1750 à 1788.

Dans l'étendue du comté de Tancarville, qui comprenait les paroisses de St-Nicolas-de-la-Taille, St-Antoine-la-Forêt, St-Jean-de-Folleville, Beuzeville-la-Grenier, St-Jean-de-la-Neuville, La Remuée, La Cerlangue, St-Jean-des-Essarts, Mélamare.

41 déclarations de 1747 au 31 décembre 1753.

On inhumait généralement dans les cours et jardins. Dans les propriétés de famille, de petits cimetières entourés de haies ou de palissades existaient qui ont servi de sépulture aux grands-parents, parents, enfants et petits-enfants.

Dans la cour de la ferme du Bostaquet, commune de la Fontelaye, on voit une grange qui porte encore le nom de *Sépulture*. D'après les traditions conservées dans ce pays, c'est là que furent inhumés les descendants directs de Dumont de Bostaquet, qui furent tous fidèles à la foi réformée.

PIECE N° 15

DÉNOMBREMENT des PROTESTANTS de la Seine-Inférieure

*par communes et justices de paix, établi en 1803
par M. P. MORDANT, pasteur à Rouen.*

Rouen	2500		Caudebec		
Darnétal	140		Anquetierville	42	
Maromme	260	2900	St-Aubin-de-Cret.	71	
Dieppe		250	St-Nic.-de-la-Haye	17	130
Bacqueville			Bolbec		
Avremesnil	40		Bolbec	1290	
Brachy	55		Alliquerville	13	
Canteleu	80		Beuzeville	40	
Gueures	50		Beuzevillette	19	
Luneray	780		Bolleville	21	
Gourel	60	1065	Gruchet	255	
Fontaine-le-Dun			Lanquetot	23	
Rocquigny	25		Lintot	97	
Mesnil-Lammerv.	150		Parc-d'Anxtot	39	
Greuville	30		St-Jean-d.I. Neuville	96	
Ecaquelon	50		Trouville	59	
Le Coudray	290		Nointot	76	
Le Buquet	260		Raffetot	68	2096
Bosc-le-Comte	76		Lillebonne		
Thil-Manneville	20		Lillebonne	20	
Le Mesnil	55	956	La Frenaye	5	
Yvetot			Mélamare	183	
Autretot	161		Le Mesnil	9	
Valliquerville	6	167	Radicatel	3	
St-Antoine	174		Manneville	58	
St-Denis	36		Mirville	50	
St-Jean-de-Folle.	58		St-Sauveur	14	
St-Nic. de la Tail.	163		Saussezemare	9	
St-Sylvestre	4		Virville	25	
La Trinité du Mont	44		Imauville	5	329
Le Valasse	8	107	Criquetot		
St-Romain-de-Colbosc			l'Esneval		
La Cerlangue	87		Criquetot	45	
Gommerville	14		l'Esneval		
Grainbouville	17		Angervil. l'Orch.	47	
Loiselières	9		Bordeaux	5	
Epretot	3		Ecultot	3	
La Remuée	99		Ecuquetot	83	
St-Eustache	187		Englesqueville	46	
St-Jean-d.Essarts	30		Gonneville	27	
St-Jean d'Abtot	5		LA Poterie	9	
St-Laurent	9		St-Jouin	54	
St-Vigor	5		St-Martin du Bec	44	
Tancarville	8		Le Tilleul	4	367
Trois-Pierres	62	535	Montivilliers		
Goderville			Montiv. St Germ.	57	
Goderville	37		Buglise	13	
Bornambusc	16		Cauville	3	
Bretteville	4		Epouville	10	
Cretot	7		Fontaine	15	
Ecrainville	42		Fontenay	10	
Emalleville	20		Gainneville	13	
Houquetot	6		Ste-Croix	20	
Bréauté	26		Harfleur	54	
Grainville-Lalouette	10		Manéglise	28	
N.-D. du-Bec	35		Mannevillette	3	
			Le Havre	202	

Octeville	54		Ingouville		
Raimbertot	3		Ingouville	95	
Rolleville	12		Sanvic	25	120
St Martin-du-Man.	15				
St-Suplix	20	365	Total :		10 189

PIECE N° 16

EGLISES DU PAYS DE CAUX
sous le régime de la liberté religieuse

TABLEAU
de la réorganisation des églises avec la liste complète
de leurs pasteurs

Bonaparte, par la loi organique de 1802, créa deux consistoires dans la Seine-Inférieure, Bolbec et Rouen. Mais dès 1789 et même 1787 des églises existaient et étaient pourvues de pasteurs.

BOLBEC

Au consistoire de Bolbec se rattachait la paroisse du Havre, et se rattachèrent, au fur et à mesure de leur fondation, la paroisse de Montivilliers (1804), son annexe de Criquetot (1804); la paroisse de St-Antoine (1802) et ses annexes d'Autretot (1802), du Mont (1806) remplacé par Lillebonne depuis 1860, de la Remuée (1806) de Goderville (1806) et de Fécamp (1860).

En novembre 1852, un décret érigea Le Havre en église consistoriale et y rattacha Montivilliers et son annexe.

Pasteurs de Bolbec

1788-1792. - Delasauzais.
1792-1793. - Cléret (intérim).
1793- ? . - Gourjon. (Le culte est interrompu sous la Terreur).
1797-1827. - Alègre.
1827-1828. - Dizier.
1828-1839. - De Félice.
1839-1849. - Alméras.
1849-1886. - H. Sohier de Vermandois. (Un second poste de pasteur fut créé par décret du 20 juillet 1850).
1850-1878. - Bonnard.
1879-1886. - Messines. En 1884, Fécamp devient une annexe de la paroisse de Bolbec.
1886-1893. - Jean Lafon.
1886-..... - J. - C. Barthié.
1893-1899. - Paul Monod.
1899-..... - Nougarède.

Pasteurs de Montivilliers et annexe.

1804-1820. - D.-E. Fallot.
1820-1830. - Sohier père.
1832-.... - Jean Sohier.
-1849. - H. Sohier de Vermandois.
1849-..... - G. Good.
..... - 1860. - L. Abelous.
1860-1891. - Th. Maurel.
1891-1893. - Audouin.
1894-.... - Hardant.

Pasteurs de St-Antoine et annexes

1787 - ? . - Paumier. Le culte était célébré dans les maisons particulières.
 1792-1794. - François Mordant. En 1792, le pasteur Mordant habitait à St-Jean-de-la-Neuville.
 1806-1810. - Du Pontavice-Vaugarny.
 1812-1817. - Paumier (2e ministère).
 1818-1853. - D. Maurel.
 1853-1857. - Th. Roller.
 1857-1884. - L. René. (En 1861, un second poste de pasteur fut créé- décret du 20 avril).
 1861-1884. - H. Huraut. En 1874, le temple de La Remuée fut désaffecté et remplacé par celui construit la même année à St-Romain, dont l'inauguration eut lieu le 3 novembre.

Par décret du 23 avril 1884, St-Antoine et annexes sont divisés en deux paroisses : Lillebonne avec Autretot et St-Aubin pour annexes, et St-Antoine avec Goderville et St-Romain pour annexes. Fécamp est rattaché à la paroisse de Bolbec.

Pasteurs

de Lillebonne et annexes

1884-.... - H. Huraut

de St-Antoine et annexes

1884-1896. - L. René.

1896-1902. - F. Hardy.

1902-.... - E. Huraut.

ROUEN

Au consistoire de Rouen se rattachaient les églises de Dieppe et de Luneray, et se rattachèrent dès leur fondation (1807) les annexes des Mesnils et de Topr-Mesnil. L'annexe du Coudray (1807) fut rattachée au Consistoire de Bolbec jusqu'en 1818 où elle fut incorporée au Consistoire de Rouen.

En mars 1852, un décret érigea Dieppe en église consistoriale et y rattacha Luneray et ses annexes.

Pasteurs de Luneray et annexes

? Mordant dit Duclos.

? P. Mordant.

? Paumier.

? Dernaux.

? Réville père.

.... -1818. - Cadoret.

1818-1828. - J. Réville (ensuite à Dieppe où il mourut en 1860).

1827-1828. - Martin-Paschond.

1828-1830. - Montandon.

1831-1834. - Lemaitre.

1835-1846. - Ch. de Coutouly.

1846-1851. - A. Paux.

1851-1862. - E. Berthe.

1856-1866. - N. Poulain.

1860-1901. - H. Réville. En 1860, un 2e poste de pasteur fut créé.

1867-1869. - Nougarède.

1869-1881. - Saltet.

1882-.... . - E. Castel.

1901-..... - D. Joye.

